



Assemblée générale du 15 Avril 2016

PALAIS DES CONGRÈS
ARCACHON

Rapport Moral

Par Christophe Moulin, Secrétaire Général

FÉDÉRATION NATIONALE DES GROUPEMENTS DE DÉFENSE SANITAIRE



Sommaire

04	POLITIQUE SANITAIRE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE
04	▶ Europe : s'adapter face aux risques
12	POLITIQUE SANITAIRE PUBLIQUE
12	▶ Nouvelle gouvernance sanitaire
18	▶ Plateforme E.S.A.
24	▶ Tuberculose bovine
27	▶ F.C.O. : le retour
29	▶ Autres dangers sanitaires de première catégorie
30	POLITIQUE SANITAIRE COLLECTIVE
30	▶ Dangers sanitaires de 2 ^e et 3 ^e catégorie
38	SÉCURITÉ ET TRACABILITÉ SANITAIRE
38	▶ Dématerialisation
42	▶ Plateforme sanitaire des G.D.S.
45	▶ Autres dossiers
47	VIE DU RÉSEAU ET DE G.D.S. FRANCE
47	▶ Vie de la fédération nationale
54	▶ Accréditation : le F.M.Q. en chantier
57	▶ Fonds de Mutualisation Sanitaire des G.D.S.
58	▶ F.M.S.E.

EUROPE : S'ADAPTER FACE AUX RISQUES

Dans une situation sanitaire tendue, l'Union Européenne aura vu adoptée la Loi de Santé Animale, alors que d'autres textes sont en préparation. Dans ce contexte G.D.S. France et la F.E.S.A.S.S. restent fortement mobilisés .

SITUATION SANITAIRE DE L'UNION EUROPÉENNE

États membres	ESB		FCO		DNC		PPC		PPA		Grippe Aviaire Hautement Pathogène	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Allemagne	2										3	2
Autriche				4								
Bulgarie			2 322									1
Chypre			1									
Croatie			62	22								
Espagne	2	1	424	19								
Estonie									(+41*)	18(+723*)		
France	2			143								65
Grèce			3 143	2		117						
Hongrie			77	37								1
Irlande	1	1										
Italie			1 493	323					40 (+70*)	16 (+46*)	1	1
Lettonie							1 (+27*)	1 (+5*)	32 (+148*)	10 (+753*)		
Lituanie									6 (45*)	13 (111*)		
Pays-Bas											5	
Pologne									2 (+30*)	1 (+53*)		
Portugal	1			27								
Roumanie	2		1885	30								
Royaume Uni	1										1	1
Slovénie	10	2										
Total	10	5	9407	608		117	1 (+27*)	(+5*)	80 (+334*)	58 (+1686*)	10	71

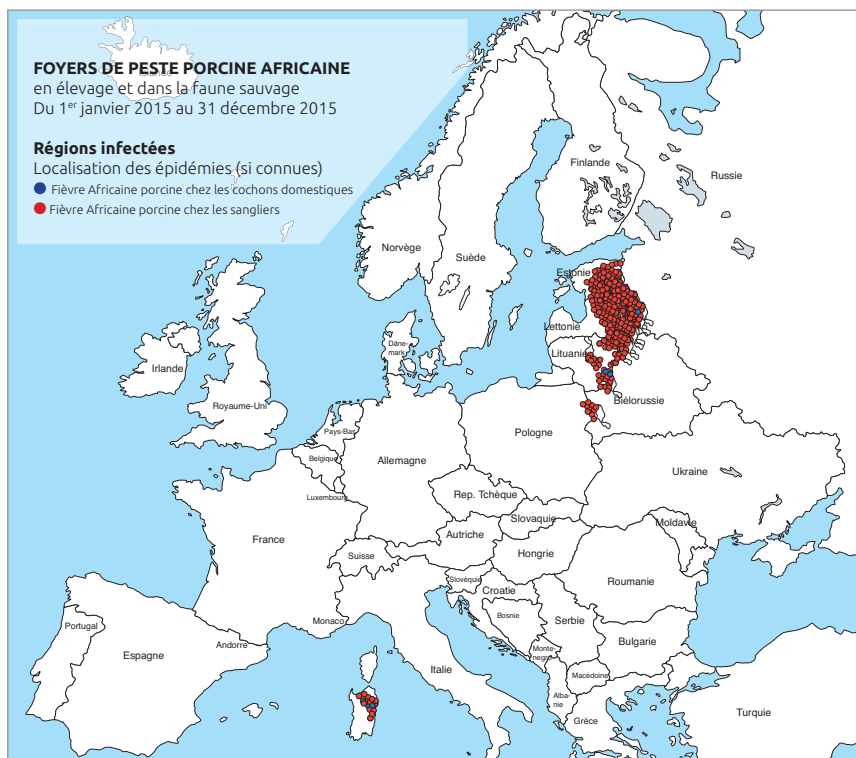
* Foyers chez les sangliers (faune sauvage) - Sources : système A.D.N.S. de la Commission européenne et États membres.

La situation de l'élevage au niveau européen reste extrêmement préoccupante. D'une part, les multiples maladies qui menaçaient déjà le statut sanitaire des cheptels européens en 2014, ont continué de peser tout au long de 2015. D'autre part, avec la baisse des prix sous le seuil de rentabilité en porc, en lait et viande bovine, les éleveurs voient leurs capacités à investir dans la santé de leur troupeau dangereusement réduites.

SITUATION SANITAIRE DE L'UNION EUROPÉENNE

Actuellement, la Peste Porcine Africaine constitue la menace la plus préoccupante pour l'Union. En effet, cette maladie s'est propagée depuis 2014 dans les trois États baltes et à la frontière orientale de la Pologne. La relative maîtrise du nombre de foyers en élevage avec 42 foyers en 2015 contre 40 en 2014 montre que les efforts demandés aux éleveurs en matière de biosécurité semblent efficaces. Compte tenu du grand nombre de sangliers sauvages trouvés positifs (1640 en 2015 contre 264 en 2014), cette maladie semble désormais endémique dans la faune sauvage de cette partie de l'Union. Enfin, la situation dans les pays tiers voisins fait peser sur l'Union une menace permanente de nouvelles introductions de la maladie notamment dans d'autres États membres voisins.

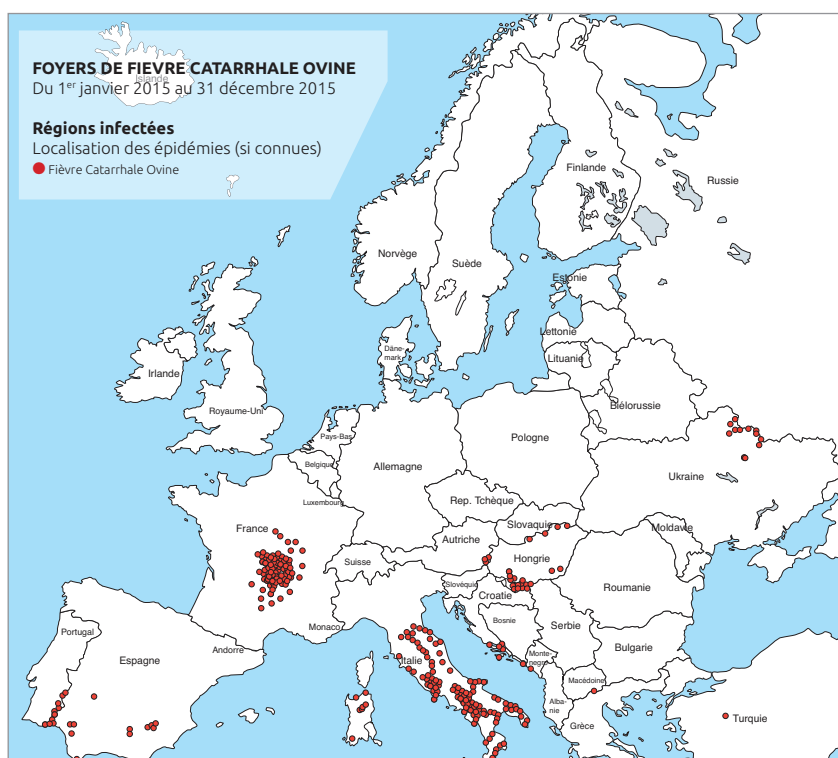
Cette épizootie particulièrement virulente est d'autant plus grave qu'il n'existe aucun vaccin et que la lutte passe obligatoirement par l'abattage des porcs dans les foyers. Cette menace est aggravée par l'absence d'information sur la situation en Belarus, ainsi que les difficultés rencontrées par les autorités russes et ukrainiennes, qui ne permettent pas d'avoir une vision d'ensemble de la situation épidémiologique pour toute cette partie du territoire européen,



■ Carte des foyers recensés de Peste Porcine Africaine en 2015.

et laissent craindre une expansion de la maladie. Des mesures importantes de précautions ont été prises par la Commission européenne et les États membres

concernés avec le renforcement de la surveillance en particulier dans la faune sauvage, mais aussi la désinfection des véhicules de



■ Carte des foyers recensés de Fièvre Catarrhale Ovine en Europe en 2015.

transport, le renforcement des mesures de biosécurité en élevage et la sensibilisation des chasseurs.

Grâce aux campagnes de vaccination pratiquées notamment en Bulgarie, Croatie, Grèce, Italie, Espagne et Portugal et à l'immunisation naturelle, la Fièvre Catarrhale Ovine n'aura donné lieu à la déclaration que de 608 foyers pour toute l'Union contre 9 407 en 2014. Cependant ce résultat est loin d'être satisfaisant, car quatre États membres supplémentaires ont été atteints ou sont de nouveau atteints par la F.C.O. (Autriche, France continentale, Portugal et Slovaquie), et pas moins de cinq sérotypes sévissent actuellement sur le territoire de l'Union (cf. carte page précédente). Cette situation atteste de la réalité de l'exposition de tous les États membres à cette maladie. La progression du sérotype 4 au travers des Balkans confirme une nouvelle fois la difficulté à stopper l'expansion de cette maladie, malgré les moyens importants mobilisés par la Commission : plus de 42 millions d'euros versés aux États membres entre 2010 et 2014. Pour 2016, elle va financer les mesures de surveillance et de vaccination dans les zones contaminées à hauteur de 7,5 millions d'Euros.

Certes la F.C.O. peut avoir des conséquences extrêmement graves pour les élevages atteints mais celles-ci peuvent grandement varier d'un sérotype à l'autre.

Or, la réglementation ne fait pas de distinction entre les différents sérotypes, pourtant il semble de plus en plus crédible que l'Europe doive apprendre à « vivre avec la maladie ». C'est pourquoi, la Commission de Politique Sanitaire Internationale de G.D.S. France s'est saisie de cette question. Au-delà du cadre européen, cette problématique relève avant tout du Code Sanitaire de l'O.I.E. pour les Animaux Terrestres. G.D.S. France devra donc étudier avec la D.G.A.L. les propositions qui pourront être

portées à l'O.I.E. et auprès de la Commission européenne. A cet égard, le recours à la vaccination préventive constitue une autre solution qui devrait également être favorisée, et pour laquelle il devient nécessaire d'arrêter les modalités d'une utilisation de routine. Par exemple, la vaccination contre le sérotype 4 dans tout le sud de l'Allemagne qui devrait intervenir ce printemps, va protéger les élevages concernés, mais devrait aussi stopper la progression de ce sérotype en créant une « zone tampon ». La France, les autres *Länder* allemands et le Benelux devraient ainsi bénéficier des effets positifs de cette mesure de précaution. Le recours à une telle vaccination préventive implique de disposer des vaccins adaptés. C'est dans cet esprit que l'Agence Européenne du Médicaments a donné un avis favorable en février 2016 à l'utilisation groupée (monovalent ou bivalent) des vaccins contre les sérotypes 1, 8 et 4.

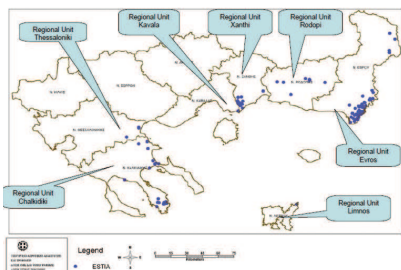
Parmi les autres dangers sanitaires qui pèsent sur l'Europe, la Dermatose Nodulaire Contagieuse (D.N.C.) devient de plus en plus préoccupante. Cette maladie virale des bovins principalement vectorielle

est apparue en Grèce fin août 2015 dans la région d'Evros voisine de la Turquie. Malgré la mise en place immédiate de mesures d'urgence, elle a rapidement progressé sur le territoire grec. 117 foyers ont ainsi été déclarés en 2015. Au début du mois de janvier de cette année, 60 000 animaux avaient été abattus et 150 000 étaient vaccinés en Grèce.

Grâce aux recommandations de l'E.F.S.A. et à l'application rapide des mesures de lutte et de protection, la contamination a pu être relativement maîtrisée (limitée au territoire Grec), et celle-ci correspond assez bien à l'un des scénarii les plus optimistes de l'E.F.S.A. Mais il est encore trop tôt pour être certain que la maladie ne va pas s'installer durablement en Grèce ni se propager à la Bulgarie voire au-delà, sachant que, dans un contexte de mouvements migratoires importants depuis les zones contaminées, les risques de diffusions sont significativement accrus. G.D.S. France et la F.E.S.A.S.S. demandent donc que l'Union et les États membres entreprennent une campagne de sensibilisation de tous les intervenants et de formation des vétérinaires.



LSD in Greece - An overview (as at 12.01.2016)



■ D.N.C. en Grèce.

Autre menace majeure, la Fièvre Aphteuse (F.A.) a sévi à nouveau en 2015 en Algérie et au Maroc. Certes les foyers déclarés sont peu nombreux et relativement concentrés géographiquement ; cependant cette réapparition plusieurs mois après les derniers foyers déclarés en 2014 par les autorités algériennes et cette propagation au Maroc attestent de la permanence du danger. Il est clair que la vaccination massive pratiquée avec l'appui de l'Union européenne et la réaction rapide des autorités vétérinaires algériennes et marocaines ont permis de limiter ce nouvel épisode, mais de nombreux progrès sont encore nécessaires pour assurer une meilleure prévention.

Un séminaire organisé dans le cadre du Re.Me.S.A (Réseau Méditerranéen de Santé Animale) avec l'appui de l'O.I.E. et de la F.A.O. fin août 2015, avait pour objectifs de tirer les enseignements de l'épisode de 2014, et de formuler des recommandations pour une stratégie régionale en matière de F.A. Parmi les voies de progrès identifiées, il est possible de retenir :

- Le renforcement des contrôles des animaux aux frontières des pays du Maghreb et la lutte contre les mouvements frauduleux,
- Une meilleure connaissance des mouvements animaux avec la mise en place d'une réelle identification et de mesures de traçabilité,
- Le renforcement de la surveillance active et passive,

- La création d'une banque régionale de vaccins/antigènes,
- L'appui financier pour l'indemnisation des éleveurs suite aux abattages.

G.D.S. France appuie très fortement ces recommandations, car à la lumière de notre propre expérience, nous mesurons combien le respect de ces différents points garantit l'efficacité du dispositif. Cela confirme aussi l'intérêt d'une bonne coopération et d'un véritable partenariat entre les organisations d'éleveurs de part et d'autre de la Méditerranée.

La présence d'autres maladies contagieuses graves comme la Peste des Petits Ruminants en Turquie (42 foyers) et au Maroc (10 foyers) plaide également en faveur d'un renforcement de la coopération entre tous les pays de la zone et la mobilisation des éleveurs.

LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

Au plan réglementaire et comme prévu, l'année 2015 aura été marquée par l'aboutissement des négociations sur la proposition de règlement relatif aux maladies animales transmissibles. Ce texte plus connu sous l'appellation de « Loi de Santé Animale (L.S.A.) », constitue la véritable clef de voute du nouveau cadre réglementaire de la stratégie européenne de Santé Animale. Le processus de négociation en trilogue aura été assez rapide au regard de l'importance de ce texte qui compte désormais 179 considérants, 283 articles et 5 annexes. Il a été adopté officiellement en première lecture par le Conseil des Ministres le 15 décembre 2015, et par le Parlement Européen le 8 mars 2016 à une très large majorité. Il entrera officiellement en vigueur vingt jours après sa publication attendue pour la fin avril, mais son application n'interviendra qu'au terme d'une période transi-

toire de 5 années. En effet, la Loi ne fixe que les grands principes généraux, et va donc donner lieu à l'adoption par la Commission européenne de plusieurs actes délégués et d'exécution afin de préciser les exigences du droit européen en matière de prévention, de surveillance, de lutte et d'éradication, ainsi que d'identification, de traçabilité et de mouvements des animaux. Une quarantaine de textes majeurs seront ainsi abrogés. La vigilance et l'engagement en termes de propositions de la part de G.D.S. France devra donc être maintenu tout au long de ces cinq années.

Il convient de faire un premier bilan concernant le texte adopté, car G.D.S. France et la F.E.S.A.S.S. se sont beaucoup investis sur ce projet, en insistant sur plusieurs volets essentiels.

Tout d'abord, la L.S.A. constitue le premier texte européen comportant explicitement une approche préventive de la Santé Animale sans. C'est un souhait que nous partageons avec d'autres parties prenantes et avec les Institutions européennes. Mais c'est un tournant marquant de l'histoire sanitaire européenne. Nous sommes fiers que les G.D.S. y aient largement contribué par la démonstration, sur le terrain et au quotidien, de l'intérêt de la prévention, et par nos réflexions dans le cadre de la préparation et de l'adoption de ce texte.

Ensuite nous avons plus spécifiquement demandé et obtenu que la L.S.A. :

- s'adresse non seulement aux éleveurs et aux opérateurs commerciaux, mais à tous les détenteurs d'animaux y compris les détenteurs d'animaux de compagnie,
- prenne en compte le rôle de la faune sauvage,
- précise les responsabilités des différents intervenants

depuis l'éleveur jusqu'à l'État Membre,

- comporte la liste des maladies visées par ce texte,
- étende aux animaux importés les exigences appliquées aux animaux européens.

Bien d'autres propositions retenues pourraient être mentionnées, à l'inverse il n'a pas été possible de faire prendre en compte lors des discussions en trilogue trois demandes essentielles :

- l'établissement d'une relation entre les mesures adoptées et leur financement par le budget de l'Union,
- l'encouragement par la L.S.A., à la création et au développement d'organisations sanitaires collectives dans les États Membres n'en disposant pas,
- l'association du choix de catégorisation des maladies à celui de la liste des maladies afin de disposer d'une lisibilité complète et simple du dispositif en vigueur directement au sein de ce seul texte.

Il convient également de souligner l'excellente coopération voulu par la D.G.AL sur ce dossier. Elle a mis en place un groupe miroir dès le début des travaux, permettant ainsi un haut niveau d'information et d'échange entre toutes les parties concernées et les autorités françaises. Cette approche qui a renforcé l'efficacité des représentants français à Bruxelles issus de l'Administration ou des Organisations Professionnelles, devra être poursuivie pour les mesures d'application de la L.S.A.

En amont des réflexions de la F.E.S.A.S.S., la Commission de Politique Sanitaire Internationale (C.P.S.I.) a déjà entrepris de travailler sur ces futures mesures, en particulier sur l'établissement de la liste des maladies et leur caté-

gorisation (*cf. encadré liste et catégorisation des maladies animales*).

La proposition de Règlement relatif aux médicaments vétérinaires a également fait également l'objet de travaux intensifs. Comme il fallait s'y attendre, le Parlement européen s'est focalisé sur l'usage des antibiotiques en élevage, leurs utilisations prophylactiques et métaboliques ayant été mises en cause par nombre de parlementaires, allant jusqu'à demander leur interdiction. Sauf situation exceptionnelle. Sans la volonté du rapporteur, Madame Françoise Grossetête, les autres objectifs principaux de cette proposition, auraient été complètement négligés. Il s'agit pourtant :

- d'améliorer la disponibilité des médicaments vétérinaires de réduire la charge administrative,
- de stimuler la compétitivité et l'innovation
- d'améliorer le fonctionnement du marché Intérieur.

En ce qui concerne G.D.S. France et la F.E.S.A.S.S., diverses propositions d'amendements visant notamment l'amélioration de la disponibilité pour les marchés limités ont été soumises aux députés, et certaines ont été adoptées. En revanche, les parlementaires ont tenu à durcir les conditions de prescriptions et de délivrance des médicaments, principalement pour les antibiotiques.

Compte tenu de l'important travail de réécriture et des discussions en cours, il est probable que l'obtention d'un accord sur ce règlement n'interviendra pas avant le second semestre 2016.

G.D.S. France souhaite que les Ministères français concernés soient plus transparents sur les discussions européennes, car il s'agit d'un texte capital pour garantir les soins aux animaux d'élevage. Il est crucial de pouvoir être infor-

més précisément sur les points en discussion concernant la prescription et la délivrance des médicaments, et de pouvoir être associés à la définition des orientations qui seront portées par la France. Cette demande est d'autant plus pressante que le vote du Parlement Européen menace le dispositif français actuel, et risque de conduire à l'adoption d'un système inefficace donnant une impression de rigueur inapplicable dans les faits.

Concernant la proposition de Règlement concernant les contrôles officiels, les négociations sont assez difficiles entre le Parlement et le Conseil. Raisonnablement, un compromis devrait pouvoir être obtenu avant la fin du semestre. C'est l'une des préoccupations de la Présidence Néerlandaise de l'Union.

G.D.S. France suit avec attention le parcours législatif de cette proposition de règlement qui est essentielle pour le dispositif de contrôle en France, car elle précise les modalités de délégation à des organismes tiers en reprenant les exigences en vigueur en matière d'accréditation.

Avec l'entrée en vigueur de ces différents textes et de leurs mesures d'application, l'Union disposera d'un cadre juridique pour la Santé Animale totalement rénové et plus offensif sans être pour autant révolutionnaire. Certes, le chantier est colossal, mais, si le calendrier prévisionnel n'est pas modifié, il aura fallu quatorze ans pour obtenir la mise en œuvre juridique des décisions politiques adoptées en 2007. L'évaluation du nouveau dispositif devrait ensuite avoir lieu en 2026, soit près de 20 ans après la prise de décision initiale !

VIE DE LA F.E.S.A.S.S. ET L'IMPLICATION DE G.D.S. FRANCE

Dans ce contexte très particulier d'accroissement des menaces sanitaires externes, de multiplica-

LISTE ET CATÉGORISATION DES MALADIES ANIMALES

Le Parlement et le Conseil des Ministres ont décidé qu'une première liste de 39 maladies animales (y compris les maladies des poissons et crustacées) doit être annexée à la L.S.A. Elle correspond à celle des maladies pour lesquelles l'Union peut actuellement intervenir financièrement. Mais elles ont aussi imposé que la révision de cette liste dans les trois années suivant la publication de la Loi. Une fois la liste révisée adoptée, la Commission européenne devra se livrer à l'exercice de catégorisation et seulement pour les maladies comprises dans cette liste. Il s'agit de décider maladie par maladie quelles mesures de la L.S.A. s'appliqueront.

La révision de cette liste devra se faire sur la base d'une évaluation maladie par maladie au regard de critères et paramètres définis par la L.S.A. La Commission a déjà saisi l'Autorité Européenne de Sécurité Alimentaire (E.F.S.A.) afin de disposer d'un avis scientifique pour sept maladies (I.B.R., B.V.D., Aujeszky, Leucose Bovine Enzootique, Paratuberculose, S.D.R.P. et l'herpès-virose de la carpe koï (K.H.V.)), ainsi que d'un avis spécifique concernant la F.C.O. Les autres maladies seront évaluées par étapes.

Cinq catégories sont prévues par la L.S.A. :

- Les maladies graves à plan d'urgence,
- Les maladies enzootiques à plan d'éradication européen obligatoire
- Les maladies enzootiques à plans d'éradication nationaux obligatoires dans les États membres concernés comme l'I.B.R.,
- Les maladies donnant lieu à des mesures de restrictions aux mouvements (en général toutes les maladies des trois catégories précédentes sont concernées plus éventuellement d'autres),
- Les maladies donnant lieu à des mesures de surveillance et de notification à la Commission européenne qui devrait concerner au moins toutes les maladies de catégories précédentes.

Juridiquement la L.S.A. permet au Parlement d'exercer un contrôle fort sur la composition de

cette liste, et au Conseil des Ministres, donc aux États Membres, d'exercer un contrôle fort sur les choix de catégorisation.

Dans une troisième étape, la Commission devra adopter une liste des espèces concernées par les maladies toujours dans le délai de trois ans.

G.D.S. France et la F.E.S.A.S.S. sont extrêmement préoccupés par ce processus :

- Il y a des risques de distorsions entre les listes et catégorisations existants déjà dans certains États Membres, car la méthodologie suivie et les préoccupations face aux maladies ne sont pas forcément identiques. Il en va de même par rapport à la liste de l'O.I.E.
- Les critères et paramètres fixés dans la L.S.A. ne sont pas tous forcément objectifs, et ne sont pas pondérés or ils n'ont pas tous la même importance.
- Il n'est pas tenu compte officiellement dans le processus des conséquences de la catégorisation en matière budgétaire ni pour les États Membres, ni pour les éleveurs.
- Le processus ne prévoit pas l'association des parties prenantes, il s'agira donc d'un choix politique d'associer nos organisations à la réflexion.

C'est pourquoi la F.E.S.A.S.S. avec l'appui de son groupe de travail « *Loi de Santé Animale* » a décidé de mener des actions en amont de ce processus, et a déjà organisé une réunion d'échanges informels avec les C.V.O. afin d'étudier les façons de répondre à ces diverses préoccupations.

Il est apparu clairement que les C.V.O. partagent ces inquiétudes et considèrent que la décision finale relèvera nécessairement d'arbitrages politiques. Il est donc essentiel que G.D.S. France et la F.E.S.A.S.S. soient en mesure de présenter pour l'automne une première contribution argumentée concernant ces futures décisions.

tion des troubles aux frontières de l'Union, d'accroissement des flux migratoires, de crise économique du secteur de l'élevage et d'évolution du cadre réglementaire, notre Fédération européenne a une mission de veille essentielle pour nous permettre d'anticiper et d'adapter nos activités en

conséquences. Elle doit aussi porter nos préoccupations, propositions et revendications auprès des Institutions européennes et internationales.

En 2015, trois événements importants ont marqué l'activité de la F.E.S.A.S.S. Il s'agit en premier

lieu de l'engagement fort pris en matière de lutte contre le développement des antibiorésistances qui a donné lieu à l'organisation d'une Conférence internationale (voir encadré). Forte de la réussite et des conclusions tirées de cette manifestation, la F.E.S.A.S.S. est désormais totalement inves-

tie dans l'élaboration du nouveau plan quinquennal 2016 – 2021 de la Commission européenne pour la lutte contre les A.M.R., notamment à l'occasion de son Assemblée Générale 2016 consacrée pour partie à ce thème. Dans le même esprit, elle participe aussi pleinement à l'activité de la Plateforme européenne pour une utilisation responsable des médicaments vétérinaires (EPRUMA) qui rassemble les acteurs de la filière santé animale à Bruxelles et dans l'Union.

Le deuxième évènement marquant pour 2015 porte sur le développement d'un partenariat informel, mais solide avec la F.V.E. (Fédération des Vétérinaires d'Europe). L'éleveur et le vétérinaire assurant au quotidien la veille sur l'ensemble du territoire de l'Union, il était essentiel que la F.E.S.A.S.S. et la F.V.E. construisent des actions communes. C'est ainsi que notre Fédération a proposé à la F.V.E. d'animer l'une des sessions de la conférence consacrée aux A.M.R. C'est aussi ensemble, avec l'appui de trois députés européens les Français Françoise Grossetête, Michel Dantin et l'Allemand Reimer Böge que les deux organisations qu'a été proposé et préparé la mise en place au sein du Parlement Européen d'un groupe de travail consacré à la Santé Animale et la Sécurité Alimentaire, dont la première réunion s'est tenue au début de 2016.. L'initiative commune de la F.E.S.A.S.S. et de la F.V.E. est de faciliter des échanges objectifs et techniques entre les décideurs politiques et les représentants des acteurs de terrain. Il s'agit d'être à l'écoute des attentes des parlementaires en répondant à leurs demandes d'informations et de réflexions sur des sujets thématiques précis.

Enfin, le troisième fait marquant est la transformation juridique de la F.E.S.A.S.S. d'Association Sans But Lucratif (A.S.B.L.) – équivalent de notre statut Associa-

tion Loi 1901 – en d'Association Internationale Sans But Lucratif (A.I.S.B.L.). Certes il s'agit d'une mutation surtout symbolique, mais elle contribue à renforcer le crédit de la F.E.S.A.S.S. auprès des Institutions internationale.

Il convient d'ajouter que la F.E.S.A.S.S. a poursuivi tout au long de l'année 2015 son appui à l'élaboration d'un projet de recherche concernant les possibilités et conditions de reconnaissance d'équivalence de garanties aux échanges pour les maladies non réglementées. Cette action s'inscrit dans la suite des travaux des *B.V.D. Days* organisés à Munich en 2012 et à Nantes en 2013.

Pour tous ces projets et actions, G.D.S. France a apporté son soutien et une contribution élaborée au sein de la Commission de Politique Sanitaire Internationale (voir encadré). Il faut saluer l'implication de ses membres dans l'analyse de questions essentielles, mais qui peuvent apparaître éloignées des préoccupations quotidiennes des éleveurs Grâce à leur travail, G.D.S. France a pu disposer d'éléments pertinents et argumentés pour porter nos propositions auprès de nos partenaires européens.

Au plan international, G.D.S. France a poursuivi, en dépit des troubles qui sévissent sur le pourtour méditerranéen, son engagement auprès des pays du Maghreb. C'est ainsi qu'une rencontre a été organisée avec le Chef des Services Vétérinaires Tunisiens, qui a permis, entre autre, de faire le point sur la lutte contre la Fièvre Aphteuse dans ce pays, et que le Docteur Bouguedour, de l'O.I.E., est intervenu à l'Assemblée Générale. G.D.S. France a aussi accueilli Madame Salma Zargouni, Vétérinaire Officielle en Santé Publique Vétérinaire de Tunisie, dans le cadre d'un stage de quatre mois au titre de l'Ecole Nationale des Services Vétérinaires, stage qui portait sur « *les risques d'antibiorésistance et les bonnes mesures à adopter pour le limiter* ». À cette

occasion, avec compétence et dynamisme, elle nous a fait bénéficier d'un regard extérieur riche et constructif. Elle nous a fait également partager l'expérience des Services Vétérinaires tunisiens. Elle a pu découvrir l'intérêt et l'engagement de notre réseau au service des éleveurs et de la Santé Animale.

Pour l'avenir, un effort important de G.D.S. France devra être fourni en direction de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (O.I.E.). Nous voulons ici saluer l'élection du Docteur Monique Eloit à la Direction générale de cette Institution. Première femme élue à la Direction Générale, elle s'inscrit pleinement dans la poursuite du travail accompli par son prédécesseur, mais elle va aussi devoir faire face aux multiples défis sanitaires auxquels notre planète est confrontée. Connaissant son expérience et sa détermination, nous savons qu'elle s'engagera totalement et lui apportons tout notre soutien.

Nous voulons aussi témoigner toute notre gratitude au Docteur Bernard Vallat pour sa longue amitié et attention envers les G.D.S., la vision prospective dont il a toujours su faire preuve. Il a énormément fait progresser l'O.I.E. et a toujours eu le souci de placer l'éleveur et ses organisations sanitaires au cœur du dispositif sanitaire.

En 2016, outre nos demandes en matière de gestion des différents sérotypes de F.C.O. et de possibilités de recours à la vaccination préventive, G.D.S. France et la F.E.S.A.S.S. devront intervenir auprès de l'O.I.E. pour la Tuberculose bovine. Il s'agit dans le cadre de la surveillance et des qualifications, de prendre en compte les possibilités offertes par le test gamma interferon qui a été inscrit au registre des kits de diagnostic certifiés par l'O.I.E. lors de sa Session Générale de mai 2015. Les modalités de son utilisation devront également être précisées.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR L'ANTIBIORÉSISTANCE



En partenariat avec la Présidence Luxembourgeoise et la Commission européenne, la F.E.S.A.S.S. a organisé à Bruxelles le vendredi 23 octobre 2015, une conférence internationale sous le titre. *Les éleveurs et les vétérinaires ensemble pour lutter contre les antibiotésistances* ». Il était nécessaire de montrer la mobilisation des éleveurs et des vétérinaires sur ces questions, alors que le Parlement et les experts du Conseil des Ministres débattaient du projet de règlement relatif aux médicaments vétérinaires et que la Commission préparait son deuxième plan quinquennal de lutte contre les A.M.R.

Le D^r. Andriukaitis, Commissaire européen en charge de la Santé, et M. Etgen, Ministre de l'Agric-

culture du Luxembourg ont participé activement à cette manifestation qui a réuni près de 200 participants venant de 27 pays (y compris les États Unis, la Norvège et la Nouvelle-Zélande). Les débats ont montré l'existence d'un large consensus partagé par les pouvoirs publics et les parties prenantes quant à la nécessité de garantir sur la durée l'efficacité des antibiotiques. Ils ont aussi mis en évidence que des solutions simples et pragmatiques peuvent être mises en œuvre pour réduire l'utilisation des antibiotiques en élevage en se fondant sur des démarches préventives.

Fort de son expérience nationale dans le Plan *EcoAntibio* et des actions de terrain menées par les G.D.S., G.D.S. France s'est largement impliqué dans la préparation et la réalisation de cette conférence. Isabelle Tourette, Vétérinaire Conseil au sein de G.D.S. France et Vincent Bochart, éleveur laitier et membre du Bureau du G.D.S. du Rhône, ont présenté dans une intervention très dynamique, les actions de formation des éleveurs et montré leur impact sur la conduite d'élevage et la consommation d'antibiotiques à l'aide d'exemples concrets sur l'exploitation. Cette contribution a marqué les esprits et est consultable sur le site web de la F.E.S.A.S.S.

www.FESASS.eu.

LA COMMISSION DE POLITIQUE SANITAIRE INTERNATIONALE

Outre sa contribution à la définition des orientations de G.D.S. France – rôle commun à toutes les Commissions – la Commission de Politique Sanitaire Internationale (C.P.S.I.), présidée par Gilles Lavollée, remplit aussi un rôle d'analyse et de soutien aux activités de notre Fédération Européenne. En effet, G.D.S. France est le seul membre de la F.E.S.A.S.S. disposant d'une telle structure permettant de mener un travail essentiel en amont des réflexions avec nos partenaires.

Aussi, a-t-elle reçu, ces derniers mois, des interlocuteurs de très haut niveau.

Loïc Evain, Directeur Général Adjoint de l'Alimentation, Chef des Services Vétérinaires français, et Boris Olliver, Adjoint au Chef du

Bureau de la Santé Animale, ont fait le point avec les membres de la C.P.S.I. sur les différentes propositions de règlements en discussion à Bruxelles. Ils ont eu des échanges très riches sur les perspectives de mise en œuvre de la L.S.A. et sur la stratégie à mettre en place pour défendre et promouvoir les acquis du dispositif français de Santé Animale.

Elle a également reçu dans le cadre de ses travaux sur la liste et la catégorisation des maladies répertoriées au plan européen, Jaqueline Vialard, Directrice du laboratoire de l'A.N.S.E.S. de Niort, et Bernard Vallat, Directeur Général Honoraire de l'O.I.E.

Il était important de pouvoir disposer de leur analyse scientifique et de leur expérience pratique sur ces questions complexes et sen-

sibles. A cette occasion la discussion a porté plus particulièrement sur la problématique de la F.C.O. et de ses multiples sérotypes.

De nombreux points ont été soulevés concernant la gestion future de cette maladie comme par exemple les possibilités et modalités de recours aux vaccinations d'urgence et préventive. Différentes pistes de travail ont été identifiées. A la lumière de ces échanges, la C.P.S.I. a notamment confirmé qu'une réflexion prioritaire s'imposait quant aux possibilités d'évolution des dispositions concernant les mesures aux échanges en fonction des différents sérotypes de cette maladie.

La prochaine réunion de la C.P.S.I. devra principalement porter sur les modalités de mise en œuvre de la surveillance prévue par la L.S.A.

GOVERNANCE SANITAIRE

2015 aura vu la poursuite des dossiers dits de la Gouvernance Sanitaire, issus des États Généraux du Sanitaire, qui continuent de mobiliser le réseau des G.D.S. et G.D.S. France. Le premier en s'investissant dans la mise en œuvre des conséquences du statut O.V.S. (accréditation, délégations,...), le second en travaillant sur les autres chantiers de la Gouvernance Sanitaire.

En ce qui concerne le dispositif même de Gouvernance Sanitaire et ses éléments constitutifs, trois points sont à noter pour 2015 :

- La consolidation des Organismes à Vocation Sanitaire,
- La préparation de la reconnaissance des Pôles Sanitaires Régionaux comme Associations Sanitaires Régionales.
- Les travaux sur l'épidémiologie, principalement sur la pérennisation juridique de la Plateforme d'Epidémiologie en Santé Animale (Plateforme E.S.A.) et sur les projets de Réseaux Sanitaires.

LA CONSOLIDATION DES O.V.S.

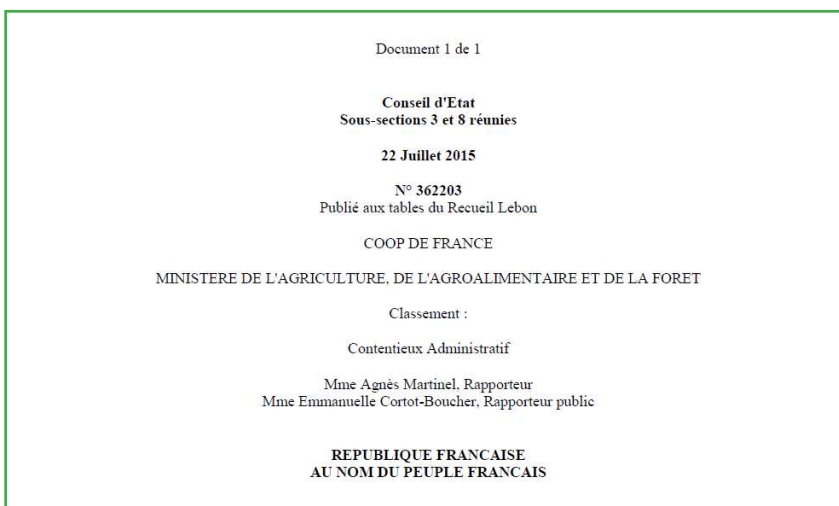
En premier lieu, il faut noter qu'une hypothèque juridique a été levée en 2015 avec les décisions du conseil d'État sur les recours déposés par Coop de France visant à l'annulation pour excès de pouvoir du décret n° 2012-842 du 30 juin 2012 relatif à la reconnaissance des organismes à vocation sanitaire. Par sa décision en date

du 22 juillet, le conseil a rejeté cette requête, entraînant de fait le rejet des requêtes déposées par divers organismes tendant à faire annuler l'arrêté de reconnaissance des F.R.G.D.S. et des F.Re.D.O.N. comme O.V.S. pour les domaines animal et végétal.

Même si, comme il est naturel, cette décision de la plus haute autorité administrative de notre pays a suscité des réactions, le pragmatisme et la nécessité de prendre en compte l'intérêt des éleveurs conduit progressivement à une reprise du dialogue dans un certain

nombre de régions, mais aussi au niveau national, avec notamment une rencontre de toutes les parties concernées organisées par le Directeur Général de l'Alimentation. À cette occasion, les deux schémas possibles d'implication des filières dans la Gouvernance Sanitaire ont été présentés avec, soit les sections par espèce au sein de l'O.V.S., soit les sections spécialisées prévues dans le code rural au sein des organismes reconnus comme Associations Sanitaires Régionales.

Cette question des sections au



■ La décision du conseil d'État - 22 juillet 2015

sein de l'O.V.S. – qui va au-delà de la seule thématique des « viandes blanches » - aura également constitué un axe significatif de l'année 2015 avec des initiatives diverses selon les Fédérations Régionales/O.V.S.

Un problème spécifique aura été posé avec l'apiculture. Si une majorité des régions a progressivement mis sur pied une section apicole, six d'entre elles l'ont fait suffisamment tôt pour s'inscrire dans le programme *varroa* co-piloté par la D.G.A.L. et FranceAgrimer. L'esprit qui présidait à la création de ces sections visait, en général, à rassembler les apiculteurs, moins individuellement qu'au travers d'adhésions intermédiées. Le problème, tant pour constituer les sections que pour les faire vivre, a résidé – et réside encore – dans le fait que le monde de l'apiculture est morcelé entre des organisations qui se chamaillent et prétendent chacune représenter à elle seule les apiculteurs ou vouloir exercer une compétence sanitaire parfois plus que récente. Ces querelles n'auraient probablement pas représenté une véritable difficulté, si elles n'avaient trouvé écho et relais à l'intérieur même de l'Administration semblant préférer le vieux principe du « *diviser pour mieux régner* » à l'intérêt général et au respect de la loi. Oublieux ou négligeant non seulement le code rural, mais aussi le droit social, ces propos et comportements conduisirent dans plusieurs régions à de véritables conflits sur fond de volonté de pouvoir et de subventions publiques. Cette situation devait conduire G.D.S. France à retarder, dans un premier temps, la constitution officielle de sa commission apicole nationale, tout en faisant travailler un groupe de responsables apicoles, puis à fonder officiellement celle-ci en refusant d'y inclure des structures jouant « *cavalier seul* ».

En revanche, les discussions engagées avec les responsables de la filière aquacole en 2015 laissent

Le Programme National d'Éradication et de Qualification (P.N.E.Q.) en filière aquacole

La situation sanitaire aquacole est hétérogène sur le territoire français. Les bassins versants ne coïncident pas forcément avec les zones qualifiées et la préoccupation sanitaire est variable selon les types d'acteurs. La mise en place de la nouvelle gouvernance sanitaire est également variable d'une région à l'autre : des sections aquacoles d'O.V.S. sont finalisées, tandis que d'autres se mettent en place.

Face à ce constat, la D.G.A.L. a proposé des orientations pour mettre en place un programme d'éradication des deux principaux dangers sanitaires aquacoles de catégorie 1 : la Nécrose Hématopoïétique Infectieuse (N.H.I.) et la Septicémie Hémostatique Virale (S.H.V.). Ces orientations sont discutées avec les professionnels. L'objectif est d'avoir élaboré un programme en mars 2016 en vue de le déposer en mai 2016 afin de bénéficier d'un co-financement par le Fond Européen des Affaires Maritimes et de la Pêche (F.E.A.M.P.).

augurer raisonnablement d'une structuration des sections régionales et d'une Commission nationale à une échéance assez rapprochée.

Ainsi, une Journée Nationale organisée à l'initiative du C.I.P.A. et de G.D.S. France a-t-elle permis de réunir le 21 octobre 2015 les représentants et les acteurs sanitaires d'une dizaine de régions : sections aquacoles de G.D.S., G.D.S. aquacoles, ainsi que les services de l'État (D.G.A.L., D.P.M.A., D.D.C.S.P.P.).

Avec le « *plan santé des poissons 2020* », les pisciculteurs ont l'objectif de faire progresser le statut sanitaire de la France. Pour la profession, il est important que les Services de l'État prennent en compte les avis des acteurs de terrain que sont les sections aquacoles de G.D.S. / G.D.S.A. La mise en œuvre de la gouvernance sanitaire dans la filière aquacole est un des leviers qui permettraient aux acteurs professionnels de se fédérer et de mener des actions coordonnées entre les régions.

En région, la gestion opérationnelle et professionnelle de cette

gouvernance se fera donc en autonomie au sein des Sections aquacoles de F.R.G.D.S., un lieu de concertation et d'élaboration des actions sanitaires en aquaculture.

Concernant les moyens de mise en œuvre de ce plan et des programmes qui en découlent, la mobilisation du Fond Européen des Affaires Maritimes et de la Pêche (F.E.A.M.P.) constitue une étape importante. Le délai prévu pour la définition de ces programmes impose un calendrier de travail contraint, avec le dépôt du programme à la Commission Européenne avant mai 2016.

Cette journée nationale a montré l'intérêt d'échanger entre les acteurs du sanitaire en aquaculture. Cette dynamique doit se poursuivre. D'autres acteurs sont aussi à associer à ces travaux, notamment la Fédération nationale de la Pêche en France et les négociants.

Trois groupes de travail sont d'ores et déjà mis en place, et ils portent sur :

- Le Programme National d'Éradication et de Qualification (P.N.E.Q.).

- Les indemnités et une grille tarifaire
- La mise en place des sections aquacoles de F.R.G.D.S.

Plus largement, et pour répondre aux demandes émanant des régions, G.D.S. France a élaboré une note faisant le point sur les modalités de constitutions des sections par espèce au sein des O.V.S. et des A.S.R. Elle a fait l'objet d'une diffusion à tout le réseau au début de 2016.

LA CONSOLIDATION DU RÉFÉRENTIEL TECHNIQUE DES MISSIONS DÉLÉGUÉES

En janvier 2015, les G.D.S., après avoir largement contribué à sa rédaction, s'efforçaient de mettre en application le cahier des charges *prophylaxies bovines* dans sa version 1 et attendaient la mise à disposition par la D.G.AL. de l'onglet de suivi des prophylaxies dans S.I.G.AL. annoncé pour janvier, puis mars. Il était en effet important que les G.D.S. puissent tester ce module informatique avant la fin de la campagne de prophylaxie 2014-2015 pour se préparer aux audits du Co.Fr.Ac.

C'est dans ce contexte que le groupe *Méthode* du réseau des G.D.S., réunissant les Responsables et Auditeurs Techniques des O.V.S., a poursuivi ses travaux, dans le double objectif d'améliorer le cahier des charges et d'aider à son adaptation aux évolutions de S.I.G.AL. Un groupe de travail a été constitué pour analyser les points bloquants du cahier des charges v.1 ou posant problème dans leur application.

Les points les plus saillants concernaient la prophylaxie de la tuberculose. Il s'agissait notamment de participer à l'amélioration de la gestion de la prophylaxie tout en prenant en compte la nécessité que les G.D.S. ne puissent pas, en tant que délégués, être en po-

sition d'assumer une responsabilité quelconque vis-à-vis des vétérinaires sanitaires, dont la gestion ressort clairement de l'Administration.

Les solutions retenues ont été proposées à la D.G.AL. qui en a intégré un nombre significatif dans une nouvelle version du cahier des charges après échanges et rencontres entre l'Administration et G.D.S. France entre janvier et février.

De son côté, le Conseil d'Administration de G.D.S. France avait adopté une résolution sur le contenu du cahier des charges rappelant :

- La nécessité de déterminer précisément le contenu du cahier des charges et de le faire évoluer en tant que de besoin dans le cadre d'un travail en commun entre le Réseau des G.D.S. et les services de la D.G.AL
- L'impossibilité d'accepter de nouvelles tâches sans une augmentation correspondante des moyens alloués à cette délégation.

Parmi les propositions reprises dans la version 2 du cahier des charges, il faut noter la création dans S.I.G.AL. d'un *D.A.P. tuberculose* spécifique, afin d'améliorer et de faciliter la gestion des tuberculoses par les vétérinaires sanitaires et les G.D.S. Il est regrettable que les retards des adaptations de S.I.G.AL. n'aient pas permis son amélioration.

Contrairement à la version 1, la version 2, comme G.D.S. France l'avait demandé, a été diffusé par Note de Service en mars, mais il a fallu attendre la mi-octobre pour disposer de la nouvelle version de S.I.G.AL. permettant sa mise en œuvre opérationnelle dans la base de données de l'État. Si le réseau des G.D.S. s'est mobilisé pour tester cette nouvelle version, il n'en a pas été de même de la D.G.AL. ;

aussi, si des erreurs ont été découvertes, il n'a pas été possible d'obtenir leur correction, ce qui est regrettable dans la perspective de l'évaluation initiale des O.V.S.

En 2015, le groupe interne *Méthode* s'est réuni six fois, rassemblant à chaque fois une trentaine de personnes, avec la participation au premier semestre de représentants de la D.G.AL.

Ces réunions, initialement consacrées à la rédaction puis l'amélioration du cahier des charges, ont évolué vers des échanges de pratiques et des séquences de questions/réponses, conduisant à des arbitrages et à des modes opératoires harmonisés validés collégialement.

Au terme de deux ans de fonctionnement, lorsqu'on fait le bilan des travaux du groupe *Méthode* et des différents groupes restreints qui en ont découlé, il faut saluer les résultats obtenus et remercier le Réseau pour son implication constante, même en période de crise sanitaire. Parmi les résultats obtenus, peuvent être cités :

- La réception dans S.I.G.AL. des résultats des analyses lait réalisées par les L.I.A.L.;
- La détection d'anomalies dans les Résultats d'Analyses Informatisées (R.A.I.) transmis par les L.D.A., et notamment des interprétations « Ininterprétables » transmises pour des résultats « douteux » ou des analyses non effectuées.

Cependant, les difficultés de la D.G.AL. à traiter les anomalies remontées, à adapter S.I.G.AL. et à coordonner les différents acteurs de la prophylaxie, ainsi que celles des Services déconcentrés à assurer leur rôle de délégué dans la nouvelle gouvernance sanitaire, sont autant de motifs d'inquiétude pour les O.V.S. qui seront les seuls à être évalués sur leur capacité à utiliser tous les nouveaux outils mis en place.

LE GROUPE DE TRAVAIL PLÉNIER

Après un an d'interruption (dernière réunion le 25/06/14), le groupe de travail plénier déléguations piloté par la D.G.AL. s'est réuni le 29 juin 2015, en la présence de représentants des S.R.AL. et des D.D.P.P.

Au cours de cette réunion, les points suivants ont été abordés :

- La note de service relative à la campagne 2015-2016 ; elle est parue en août.
- Le cahier des charges v.3 et S.I.G.AL. ; cette version 3 a été présentée comme le résultat d'une première année de fonctionnement « *en test* », et la D.G.AL. a salué l'énorme travail réalisé par notre réseau.
- Le suivi et le contrôle des déléguations par les S.R.AL. et les D.D.(C.S.).P.P. (autrement nommé « supervision »), qui restent encore à préciser, mais pour lesquels G.D.S. France a très clairement indiqué que les G.D.S. ne sauraient accepter un « doublonnage » des contrôles déjà réalisés par le Co.Fr.Ac.
- Le financement des déléguations ; l'enveloppe financière pour la campagne 2015-2016 est identique à la précédente, et le mode de calcul reste inchangé. G.D.S. France a indiqué que, dans ces conditions, il était peu probable que les G.D.S. augmentent le périmètre de leurs déléguations (notamment tuberculose).
- Le signalement, par G.D.S. France, des points devant être absolument résolus par l'Administration, car pouvant remettre en question, pour les O.V.S., la possibilité d'être accrédités. Les plus emblématiques sont les suivants :
 - L'assurance de la fiabilité et de la pertinence des données

d'entrée support du contrôle d'évaluation ;

- Des conventions non signées avant le démarrage des missions déléguées ;
- Des conventions signées, mais qui ne précisent pas le périmètre de la délégation et les tâches effectivement déléguées, point d'autant plus important pour les tâches théoriquement non déléguables ;
- L'absence de convention tri ou quadripartite ;
- La justesse du rapport d'analyse informatisé (R.A.I.) transmis à Sigal par rapport à ce qu'a effectivement réalisé le laboratoire (sangs hémolysés non analysés avec une interprétation négative dans S.I.G.AL.)

Ces éléments, et d'autres relatifs au système d'information, ont fait l'objet d'un courrier adressé à la D.G.AL. début 2016.

Si la note de service éclaire les Services déconcentrés sur leur rôle dans la mise en œuvre des déléguations, G.D.S. France a alerté la D.G.AL. sur le décalage perçu entre la compréhension - voire la maîtrise - qu'ont les G.D.S. du cahier des charges, et la méconnaissance fréquente de ce document de la part des D.D.P.P. Les témoignages des G.D.S. sur les difficultés ren-

contrées pour établir les conventions techniques et financières, et disposer d'un « contrat » détaillé et explicite avant le début de la campagne de prophylaxie ont montré que ce décalage persiste, voire s'est aggravé. Ainsi, fin novembre, cette convention n'était signée que dans huit régions et, pour certains G.D.S., sans contrat suffisamment explicite.

Par ailleurs, la convention quadripartite, créée pour documenter les règles de fonctionnement entre les quatre acteurs de la prophylaxie que sont les D.D.P.P., les vétérinaires sanitaires, les L.D.A. et les G.D.S. a fait l'objet de vives critiques des vétérinaires sanitaires, qui ont refusé de la signer au motif qu'ils n'avaient pas été associés à sa rédaction. Cette convention a été modifiée par la D.G.AL., en concertation avec la S.N.G.T.V. et G.D.S. France, puis diffusée à nouveau. Même avec ces adaptations, sa signature continue à poser problème dans certaines régions.

Pour ce qui concerne la convention tripartite, un travail important a été conduit avec les laboratoires laitiers, à l'initiative des F.R.G.D.S. Preuve que lorsque les acteurs de la prophylaxie agissent en concertation et en synergie les résultats

Un outil participatif

Les travaux du groupe *Méthode* ont généré de nombreux documents : compte rendu de réunion, modes opératoires harmonisés, tableaux partagés pour effectuer des bilans d'étape de l'avancée des travaux dans les régions, ... Le besoin d'organiser le rangement de ces documents, tout en permettant la consultation par le réseau de documents validés faisant « *référence* », a conduit G.D.S. France à proposer la création sur Office 365 d'un site dédié *Déléguations*, comprenant deux bibliothèques :

- L'une nommée *Management de la qualité* qui remplacera, à terme, l'actuel site *Accréditation*.
- L'autre nommée *Management technique*, pour laquelle une architecture a été proposée par un groupe de travail, et qui sera déployé début 2016 avec l'objectif de disposer du site *Déléguations* pour les audits Co.Fr.Ac. d'avril 2016.

sont au rendez-vous, au bénéfice de chacun? de l'État et des éleveurs, qui sont les premiers bénéficiaires de cette gestion améliorée de la prophylaxie de leur cheptel.

PREPARATION DE LA RECONNAISSANCE DES P.S.R. COMME A.S.R.

L'important chantier de l'accréditation, tant pour les F.Re.D.O.N. que pour les F.R.G.D.S., a naturellement constitué la priorité du travail collectif, renforcé pour notre réseau par tout le travail réalisé sur les délégations, nationalement comme localement.

C'est la raison pour laquelle le calendrier initialement prévu pour la reconnaissance des Associations Sanitaires Régionales n'a pas été respecté, sachant qu'en outre, la D.G.A.I. a été fortement mobilisée par les diverses crises sanitaires qu'a connu 2015.

Il faut rappeler que, dès avant la parution des textes d'application de l'Ordonnance sur la Gouvernance Sanitaire, les deux réseaux des O.V.S. animaux et végétaux avaient, en prévision de l'application de l'article L 201-11 du code rural, constitué, dans chaque région, un Pôle Sanitaire Régional les fédérant, et qui seul peut prétendre à la reconnaissance comme A.S.R.

Les instances dirigeantes de l'Association Française Sanitaire et Environnementale, créée en 2014 en vue de constituer la tête de réseau des P.S.R./A.S.R. se sont réunies à plusieurs reprises en 2015, notamment pour préparer les évolutions nécessaires des statuts des P.S.R., afin que ces Pôles remplissent l'ensemble des conditions prévues pour leur reconnaissance.

La proposition de statuts-types qui a résulté de ces travaux a été soumise à la Direction Générale de l'Alimentation, et a fait l'objet d'une communication au sein du Réseau au début de 2016, un

nombre important de régions ayant fait part de leur volonté d'aller vers la reconnaissance.

LES CONSÉQUENCES DE LA LOI NOTRE

L'une des dimensions qui durent être prises en compte dans l'élaboration de ces statuts et des recommandations qui les accompagnent tient aux évolutions qu'a connues en 2015 l'organisation territoriale française avec la promulgation de la Loi NOTRE.

Le premier élément impactant la Gouvernance Sanitaire porte sur la recomposition géographique des régions : aux vingt-deux régions métropolitaines, la loi substitue désormais treize, six survivantes de l'ancien découpage (Bretagne, Centre, Corse, Ile-de-France, Pays-de-la-Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur), cinq regroupant deux anciennes régions (deux Normandie, Nord-Pas de Calais et Picardie, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, Bourgogne et Franche-Comté, Auvergne et Rhône-Alpes), et deux enfin en regroupant trois (Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, Alsace, Champagne Ardenne et Lorraine).

Or, la loi stipule l'unicité régionale des deux O.V.S. (animal et végétal) et de l'A.S.R., ce qui aurait signifié, dans le cadre de sa stricte application, la nécessité de redéposer des dossiers de reconnaissance O.V.S. dans sept des treize régions, ainsi naturellement qu'un nouveau dossier d'accréditation.

Heureusement, le bon sens l'a emporté, et les Pouvoirs Publics ont accepté de donner du temps pour ces évolutions qui devront pourtant intervenir inéluctablement ; comme le précise la Note de Service/Ordre de Service du 3 août 2015 :

La réforme territoriale qui se met en place dans la fonction publique et les collectivités va intervenir pendant la période 2014-2019. Les O.V.S. auront le

choix de maintenir transitoirement jusqu'en 2019 leur organisation actuelle ou de fusionner (les O.V.S. résultant d'une fusion conserveront le statut d'O.V.S. reconnu pour la nouvelle région qu'il représente jusqu'en 2019). Étant donné le processus d'accréditation en cours, ces fusions ne devraient pas intervenir avant le 1er janvier 2017.

Il faut cependant noter que, dans trois des sept régions concernées, une association des F.R.G.D.S. est déjà intervenue, afin que l'Administration ait un interlocuteur régional unique. La Commission *Organisation* a recommandé cette solution temporaire, en encourageant les F.R.G.D.S. concernées par la réforme régionale de ne pas attendre 2019 pour faire évoluer leurs structures.

Le second point impactant le fonctionnement et le devenir des G.D.S. concerne la suppression de la clause générale de compétence des collectivités locales, et le transfert de par la loi de la compétence économique des départements aux régions. En effet, dans de nombreux départements, les conseils généraux (devenus conseils départementaux) intervenaient en soutien des actions des G.D.S. en faveur de la qualité et de la sécurité sanitaire des animaux de rente. Même si le Ministre de l'Agriculture pouvait quelque peu rassurer les G.D.S. sur la pérennité de ce soutien, à l'occasion d'une réponse à une question parlementaire, le dossier apparaît comme particulièrement compliqué.

Alerté par le Syndicat des Directeurs de G.D.S., G.D.S. France a immédiatement saisi par courrier le Ministre de l'Agriculture et noué des contacts avec l'Association des Départements de France. Une journée de travail a été organisée en lien avec cette dernière association (l'A.R.F. étant tenue à un devoir de réserve durant la période des élections régionales).

Dans la situation actuelle de l'éle-

vage, mais aussi compte tenu du coût de la politique sanitaire animale déjà assumé par les éleveurs, il est à craindre qu'une lecture stricte de la loi bouleverse en profondeur, et le financement du sanitaire en France, et l'action sanitaire proprement dite.

G.D.S. France continuera d'être particulièrement vigilant et actif sur ce dossier dans l'avenir.

L'ORDONNANCE SUR L'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE

Enfin, 2015 aura vu, en conséquence de la promulgation de la Loi d'Avenir, une nouvelle « brique » législative compléter le dispositif de la Gouvernance Sanitaire : l'ordonnance n° 2015-1242 du 7 octobre 2015 relative à l'organisation de la surveillance en matière de santé animale, de santé végétale et d'alimentation.

Les deux principales dispositions de ce texte portent sur :

- Une nouvelle modification de l'article L 201-10 du code rural sur les réseaux sanitaires
- La définition et l'organisation de la surveillance sanitaire et biologique du territoire.

Ce dernier point sera traité plus bas dans la partie consacrée à la Plateforme d'Epidémiosurveillance en Santé Animale.

En ce qui concerne l'article L 201-10 modifié, il faut rappeler que le principe de l'organisation de réseaux a été introduit dans la loi en 2000 avec le projet (avorté) de réseau sanitaire bovin ; il a été revu en 2005, mais à aucun moment la loi n'avait été mise en application. Le sera-t-elle demain ? Il faut l'espérer.

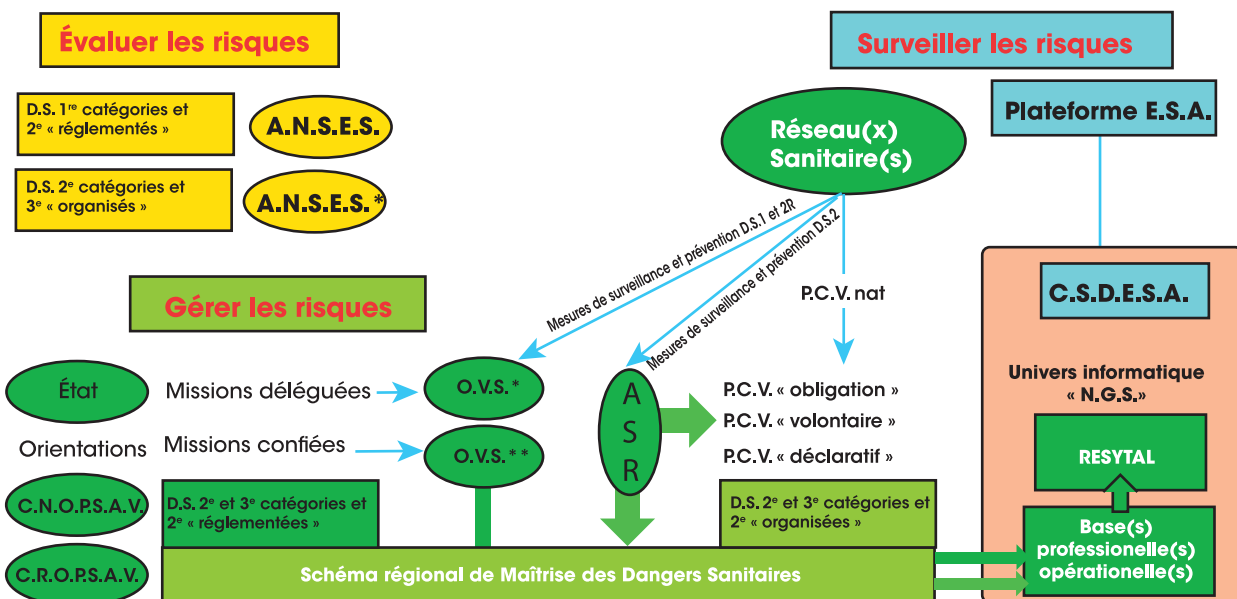
Désormais, les réseaux sanitaires – qui sont des réseaux d'acteurs, et non des réseaux d'épidémiosurveillance – prendront la forme de personnes morales bénéficiant d'une reconnaissance publique (comme pour les O.V.S. et les A.S.R.), et ils seront chargés

de coordonner, en liaison avec les organismes à vocation sanitaire, la mise en œuvre des mesures de surveillance et de prévention contre les dangers sanitaires.

Si d'importantes questions restent en suspens, notamment leurs relations avec les A.S.R. et les schémas régionaux de maîtrise des dangers sanitaires, avec la Plateforme E.S.A., avec les réseaux d'épidémiosurveillance proprement dit, la loi leur confère, sous conditions de reconnaissance, des responsabilités importantes, tant en matière de collecte et de traitement de données épidémiologiques, de programmes collectifs volontaires, d'édiction de clauses types contractuelles pour la réalisation de leurs missions.

G.D.S. France qui a commencé de travailler en interne sur les réseaux a indiqué à la D.G.AL. que, compte tenu de leur participation de droit aux Plateformes d'Epidémiosurveillance, le dossier des réseaux sanitaires devra être traité concomitamment avec celui de la Plateforme E.S.A. 2016 devrait être l'année des réseaux sanitaires.

Le dispositif de la N.G.S.



PLATEFORME E.S.A. :

VERS LA STRUCTURATION

G.D.S. France a continué de fortement s'impliquer en 2015 dans les activités de la Plateforme nationale d'épidémiologie en santé animale (Plateforme E.S.A.). Cette Plateforme a, il convient de le souligner, un caractère opérationnel dans le domaine de la surveillance.

Les thématiques qui ont plus particulièrement mobilisés G.D.S. France et le réseau des G.D.S. sont les suivantes : tuberculose bovine, Sylvatub, F.C.O., *influenza* aviaire, fièvre Q, diagnostic différentiel des avortements, O.M.A.R., gripes porcines, Schmallenberg. Pour la plupart de ces dispositifs, ce sont l'ensemble des échelons du Réseau qui ont participé à l'élaboration et/ou la mise en œuvre de la surveillance.

Par ailleurs, G.D.S. France s'est fortement investi en 2015 dans les travaux menés sur l'avenir de la Plateforme E.S.A.

Dès 2013, la Plateforme avait mené des réflexions sur son évolution au-delà de la durée initiale de la convention cadre signée fin 2011 pour une durée de trois ans. Un C.N.O.P.S.A.V. tenu fin 2013 avait validé le scénario d'une structuration de la Plateforme afin de la consolider tout en gardant le mode de gouvernance équilibrée qui explique en grande partie son succès. 2015 a connu une accélération de ces réflexions en lien avec les discussions sur le projet d'ordonnance relative à l'organisation de la surveillance prévue par la Loi d'avenir pour l'agriculture publiée en octobre 2014. Une mission du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (C.G.A.A.E.R.) sur l'avenir de la Plateforme a débuté fin 2014

pour s'achever au printemps 2015.

En lien étroit avec Coop de France, nous avons porté les axes forts qui nous apparaissent essentiels pour conforter l'avenir de la Plateforme E.S.A. :

- Une gouvernance partagée avec un nombre limité de membres ;
- Une structure souple à caractère opérationnel ;
- La définition de priorités ;
- Le développement de méthodes permettant d'améliorer la qualité de la surveillance ;
- Une structure ouverte qui implique de façon cohérente l'ensemble des acteurs concernés sur les priorités fixées ;
- La mise en œuvre de moyens proportionnés en fonction des priorités fixées, dans un contexte financier contraint pour l'ensemble des parties prenantes.

G.D.S. France et Coop de France ont fait des propositions conjointes sur la nécessité de donner à cette Plateforme une personnalité morale afin de la sécuriser et de la renforcer tout en maintenant les principes de fonctionnement énoncés ci-dessus.

L'Ordonnance relative à l'organisation de la surveillance en matière de santé animale, de santé végétale et d'alimentation, du

7 octobre 2015, a officialisé l'existence de Plateformes d'épidémiologie de surveillance dotées ou non d'une personnalité morale (article L 201-14 II). En ce qui concerne la santé animale, G.D.S. France et Coop de France ont défendu et obtenu, en accord et avec le soutien fort du Directeur Général de l'Alimentation, la confirmation de l'option retenue fin 2013 : structurer la Plateforme E.S.A. en lui donnant la personnalité morale.

L'État a ainsi acté le principe de la structuration de la Plateforme E.S.A. a priori dans le cadre d'un groupement d'intérêt public (G.I.P.) qui apparaît être une formule adéquate dans le cadre d'un partenariat public-privé. Les travaux ont commencé en octobre 2015.

G.D.S. France participe très activement aux travaux qui ont été divisés en quatre grands thèmes :

- Principes, objectif et rôles de la future Plateforme E.S.A. ;
- Membres et instances du G.I.P. ;
- Rôles détaillés de chaque instance, de l'équipe de Direction et des membres, et processus de décision ;
- Moyens humains et financiers.

L'animation des travaux est conduite au sein de la Plateforme

E.S.A. par l'équipe de coordination composée de Didier Calavas (A.N.S.E.S.) et Anne Bronner (D.G.AL.). Un groupe de travail fait des propositions au Comité national d'épidémiosurveillance en santé animale (C.N.E.S.A.) qui est l'instance de gouvernance de la Plateforme au sein duquel G.D.S. France est représenté par Gilles Lavollée. Ces travaux importants continueront d'être suivis par le Bureau et le Conseil d'Administration de G.D.S. France.

L'objectif est de soumettre la convention constitutive du G.I.P. à signature de l'ensemble des membres fin juin 2016 ce qui devrait permettre à la structure d'être opérationnelle début 2017. A cet égard, la convention cadre établissant la Plateforme E.S.A., qui a déjà été prolongée courant 2014 jusqu'en mai 2016, sera prolongée jusqu'à fin 2016.

Enfin, il convient de noter que l'action des Réseaux sanitaires reconnus au titre de l'article L 201-10 (modifié par l'ordonnance du 7 octobre 2015) et celle de la nouvelle Plateforme E.S.A. seront étroitement liées pour les activités de surveillance, notamment celles faisant partie du programme d'activité de la Plateforme E.S.A.

C'est pourquoi G.D.S. France a indiqué lors des travaux sur la Plateforme E.S.A. qu'il sera nécessaire d'avoir une visibilité suffisante sur les Réseaux sanitaires pour pouvoir signer la convention constitutive du G.I.P.

PLATEFORME E.S.A. : LES THÉMATIQUES PHARES EN 2015....

En 2015, le programme de travail de la Plateforme E.S.A. a porté sur seize thématiques sanitaires, dont les travaux et résultats sont disponibles sur le site Internet de la Plateforme ESA : www.plateforme-esa.fr

Pour ce programme d'activité, le choix d'une liste retréinte de prio-

rités thématiques a été assumé, avec la volonté de prioriser des dangers sanitaires majeurs ou pour lesquels des problèmes de mise en œuvre de la surveillance étaient pressentis, de couvrir les différentes filières de production, et enfin d'assurer l'adéquation entre le volume d'activité et les moyens humains mis à disposition.

Certaines des thématiques retenues ont particulièrement fait l'actualité en 2015 : il s'agit des thématiques : Fièvre Catarrhale Ovine, *Influenza* aviaire, Fièvre Q, Diagnostic Différentiel des avortements, Resavip (Réseau national de surveillance des virus influenza chez le porc) et la thématique Abeilles via la surveillance d'*Aethina tumida*.

AETHINA TUMIDA

Pour la deuxième année consécutive le petit coléoptère de la ruche, *Aethina Tumida*, est présent sur le territoire européen ; vingt-neuf foyers ont été découverts en Italie entre le 16 septembre 2015 et le 1^{er} décembre 2015. Un point de situation est régulièrement proposé sur le site de la plateforme E.S.A.

La proximité géographique de la France et des foyers identifiés en Italie a engendré une réflexion sur les mesures de surveillance au sein d'un groupe de travail. Un premier travail a permis d'enrichir la Note de Service d'avril 2015. De plus, un document de sensibilisation sur les risques liés aux importations de matériel apicole des zones à risques a été rédigé et co-signé par G.D.S. France, la F.N.O.S.A.D. et A.D.A. France.

Pour finir, le groupe de la plateforme E.S.A. a identifié la nécessité d'informer et de former des agents sur ce danger sanitaire, ainsi le Laboratoire National de Référence sur la Santé des abeilles de Sophia-Antipolis a organisé quatre formations regroupant soixante-cinq participants (vétérinaires, techniciens, ...), dont neuf issus du réseau des G.D.S.



O.M.A.R. : UNE IMPLICATION FORTE DE NOTRE RÉSEAU POUR VALORISER LES DONNÉES DE MORTALITÉ BOVINE

L'Observatoire de la mortalité des animaux de rente (O.M.A.R.), qui fait partie des actions prioritaires de la Plateforme E.S.A., concerne pour le moment l'espèce bovine. Il s'agit de valoriser les données de mortalité à des fins de surveillance, de prévention et de contrôle ; ce dernier volet étant conduit, à part, exclusivement par les Services de l'État.

Co-animé depuis la fin 2015 par G.D.S. France et l'A.N.S.E.S. Lyon qui assure les développements méthodologiques, le groupe de suivi de la Plateforme E.S.A. comprend l'ensemble des structures concernées (D.G.AL., A.N.S.E.S., G.D.S. France, S.N.G.T.V., équarrisseurs, A.P.C.A.) et des acteurs de terrain. Il valide les outils et continue de suivre leur mise en œuvre dans cinq départements pilotes (la Corrèze, les Côtes d'Armor, le Puy de Dôme, l'Yonne et les Vosges) dans lesquels un coordinateur anime un groupe local composé de la D.D.P.P., du G.D.S et du G.T.V., ainsi que d'autres partenaires volontaires (E.D.E., équarrisateurs). Ce groupe est chargé d'évaluer la pertinence et l'intérêt des outils produits par le dispositif et de définir la nature des actions collectives à mettre en place. Dans trois des cinq départements pilote, le G.D.S. est coordinateur local.

Les indicateurs élaborés, produits et utilisés dans les départements pilotes ont pour énorme avantage de permettre des comparaisons entre élevages de même orientation zootechnique.

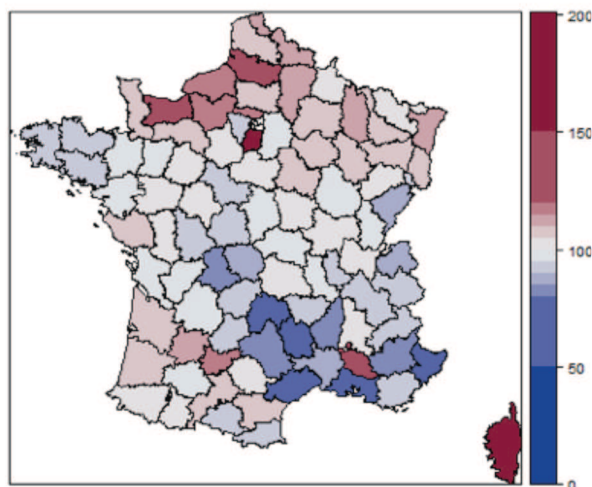
Certains indicateurs permettent également de comparer plus globalement la mortalité dans des populations différentes, notamment de structure d'âge et d'orientation zootechnique différents. A titre d'exemple ci-dessous la Carte nationale des ratios de mortalité standardisés pour la campagne 2014/2015.

Les résultats permettent un suivi dans le temps de la mortalité à l'échelle d'un élevage ou d'un territoire (France, région, département) et une décomposition des résultats par classe d'âge (0-7 jours, 8-20 jours, 21 jours-6 mois, 6-24 mois et 24 mois et plus).

Plusieurs outils sont d'ores et déjà opérationnels et ont été testés au cours de la campagne 2014/2015 et continuent d'être utilisés dans les départements pilotes au cours de la campagne 2015/2016. Il s'agit en premier lieu du bilan de la mortalité départementale.

Un bilan (feuille recto/verso) de la mortalité dans chaque élevage est également produit. Ce bilan

indique la structure démographique du cheptel,



Carte nationale des ratios de mortalité standardisés pour la campagne 2014/2015

Un score supérieur/inférieur à 100 indique une mortalité supérieure/inférieure du département par rapport à son groupe de référence.

l'évolution de la mortalité de l'élevage au cours des 4 dernières campagnes avec comparaison aux élevages de même catégorie globalement et par classe d'âge, le nombre de morts détaillé au cours de la dernière campagne par sexe, type d'animaux et classe d'âge et un bilan global synthétique.

Par ailleurs un tableur excel dénommé *classement départemental* permet de situer la mortalité de chaque élevage par rapport à celle des autres élevages du département et au niveau national. Outre son utilisation par les D.D.P.P pour la programmation de leurs inspections, il permet, par des systèmes de filtres, de cibler selon différents critères des élevages qui pourraient nécessiter une action (sensibilisation, proposition d'audit).

Détail de la mortalité observée dans votre élevage au cours des quatre dernières campagnes

Le tableau ci-dessous présente de manière schématique, par classe d'âge et campagne, le niveau de mortalité observé dans votre élevage comparativement à celui observé dans les élevages mixtes naisseurs-engraisseurs de votre département.

Pour la classe d'âge et la campagne, la mortalité observée dans votre élevage a été...

● faible... ● dans la moyenne... ● plutôt élevée... ● élevée...
...par rapport à celle observée dans la catégorie des élevages mixtes naisseurs-engraisseurs de votre département.

Classes d'âge	Campagnes			
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Moins de 8 jours	●	●	●	●
8 à 20 jours	●	●	●	●
21 jours à 6 mois	●	●	●	●
6 mois à 2 ans	●	●	●	●
2 ans et plus	●	●	●	●

Exemple de bilan d'un élevage mixte naisseur-engraisseur

O.M.A.R. : UNE IMPLICATION FORTE DE NOTRE RÉSEAU POUR VALORISER LES DONNÉES DE MORTALITÉ BOVINE (SUITE)

Enfin, suite à des contacts avec les G.D.S. de l'Indre et de Meurthe-et-Moselle, un outil d'alerte mortalité des veaux en cours de campagne a été élaboré.

Un premier bilan sur la pertinence, l'ergonomie et l'utilisation des outils dans les départements pilotes a été mené fin 2015.

L'organisation des acteurs et la valorisation des outils a été souvent difficile, en raison de l'investissement nécessaire dans un contexte contraint par les charges de travail déjà très importantes et des événements sanitaires imprévus (F.C.O. en 2015 notamment). La nécessité de renforcer l'animation nationale du dispositif a ainsi été soulignée afin d'aider les groupes locaux d'animation, mais également de favoriser la remontée d'informations auprès de la cellule d'animation nationale. Ont ainsi été identifiés des besoins en supports de communication génériques adaptables aux données des départements, de supports de formations aux outils pour les vétérinaires, les G.D.S. et les D.D.P.P.

À ce stade, les classements départementaux, les bilans individuels de mortalité bovine et les bilans départementaux ont été testés, et leur format ainsi que leur contenu ont été perçus comme satisfaisants. Concernant le classement, dans la majorité des cas, les élevages ayant les scores de mortalité les plus élevés étaient des élevages déjà connus des D.D.P.P. (déshérences, problème de bien-être animal), des vétérinaires et des G.D.S., ce qui a confirmé la validité des données et des outils d'analyse.

Dans un certain nombre de cas, le classement a permis d'identifier des élevages qui n'étaient pas connus pour avoir une forte mortalité et chez lesquels des audits ont pu être proposés, notamment en termes de mortalité des veaux.

Les bilans individuels de mortalité ont été essentiellement utilisés par les G.D.S. et les vétérinaires,

et se sont révélés des outils intéressants pour des actions de sensibilisation (mortalité de veaux surtout), la préparation des bilans sanitaires d'élevage et des audits, en compléments d'autres indicateurs de performance (reproduction, bilan brut d'exploitation...).

Selon les utilisateurs, l'intérêt principal de ces outils par rapport à ceux existant est la fourniture d'un référentiel. En effet, que ce soit dans un but de sensibilisation ou de détection de problème sanitaire, il est nécessaire de pouvoir comparer le niveau de mortalité observé à un standard jugé acceptable. Néanmoins, dans la majorité des départements, l'utilité de ces outils dans le suivi de l'évolution de la mortalité dans les élevages n'a pas pu, pour le moment, être évaluée en raison d'un manque de recul.

Un outil d'alerte collective est en cours de développement. Il a pour objectifs :

- d'identifier en temps quasi réel toute surmortalité inattendue dans une zone géographique ;
- de suivre la mortalité, notamment en cas d'apparition d'un événement sanitaire dont l'impact sur la mortalité est inconnu.

Toute augmentation de la mortalité bovine correspond à un signal non spécifique qui peut être due à différents événements au niveau d'un élevage (défaut de soin, accident, maladie) ou à un niveau collectif (vague d'une maladie endémique, émergence d'un nouvel agent pathogène...). Afin de déterminer l'étiologie de l'alerte, il sera nécessaire de réaliser des investigations de terrain coordonnées.

Un schéma d'intervention sera discuté au sein du groupe de suivi de la Plateforme E.S.A.. Cet outil devrait commencer à être testé au cours de l'année 2016.



AVORTEMENTS CHEZ LES RUMINANTS : RENFORCER LA COHÉRENCE DES ACTIONS AVEC UN TRAVAIL EN PROFONDEUR ET DANS LA DURÉE

Les travaux sur le diagnostic différentiel des avortements sont animés au sein de la Plateforme E.S.A. par G.D.S. France. Ils visent à améliorer le service aux éleveurs et les connaissances sur l'origine des avortements tout en permettant de renforcer la surveillance de la brucellose. Il s'agit de rassembler les résultats de diagnostic différentiel entrepris par les départements/régions prêts à appliquer un protocole suffisamment harmonisé pour une valorisation en termes de surveillance. L'objectif est notamment d'évaluer la proportion de séries d'avortements dues à un certain nombre d'agents pathogènes.

De nombreux G.D.S. et F.R.G.D.S. ont été fortement impliqués dans les différents groupes de travail qui ont élaboré le dispositif : G.D.S. Bretagne, Alpes-de-Haute-Provence, Aveyron, Loir-et-Cher, Pyrénées Atlantiques, Haute-Saône, Deux-Sèvres, Savoies, F.R.G.D.S. Corse, Limousin et Midi-Pyrénées.

Ces travaux ont permis de définir à la fin de l'année les différentes briques nécessaires au déploiement du dispositif dans les départements/régions volontaires, notamment :

- Fixation des protocoles et grilles d'interprétation pour des maladies diagnostiquées chez les bovins et les petits ruminants en première intention et, le cas échéant, en seconde intention ;
- Aide logistique à la mise en place sur le terrain (notamment au travers de la mise à disposition de boîtes de prélèvement) ;
- Nature des données à traiter et choix du système d'information ;
- Actions de communication/information/formation qui seront une des clés pour le développement du dispositif.

L'année 2016 sera consacrée à la préparation du lancement du dispositif, notamment :

- Préparation de l'information de l'ensemble des acteurs ;
- Recrutement des départements/régions volontaires ;
- Préparation du lancement opérationnel du dispositif (outils de communication, appui à la logistique, système d'information,..)

L'objectif est de déployer le dispositif début 2017.

La thématique **surveillance des avortements** est animée au sein de la Plateforme E.S.A. par la S.N.G.T.V. G.D.S. France et les G.D.S. des Alpes-de-Haute-Provence et de l'Orne participent à ces travaux. Au cours de l'année 2015, les tableaux

de bord pour les avortements chez les petits ruminants ont été élaborés ;

- Les résultats de la Visite Sanitaire Bovine 2014 dédiée aux avortements ont été analysés, ce qui a donné lieu à la publication des deux articles dans le Bulletin épidémiologique ;
- Des réflexions ont eu lieu sur une définition de l'avortement chez les bovins, et une évolution du seuil de déclaration des avortements ;
- Les travaux de recherche menée à l'A.N.S.E.S. Lyon sur l'utilisation de données démographiques et de reproduction à des fins de surveillance syndromique des avortements chez les bovins ont été présentés. Une réflexion a été initiée sur l'utilisation de tels outils comme complément au dispositif actuel de déclaration des avortements dont la sensibilité est faible.

Le début de l'année 2016 sera consacré à tester l'édition et le contenu des tableaux de bord de suivi des avortements à destination des acteurs locaux, dans le cadre du C.S.D. E.S.A.. Ces tableaux de bords permettront aux acteurs locaux et nationaux de disposer en temps réel d'indicateurs :

- sanitaires (par exemple évolution dans le temps du nombre de D.A., répartition et évolution dans le temps du nombre de D.A. par département et par vétérinaire sanitaire, ...)
- de fonctionnement destinés à voir quels sont les points d'amélioration du dispositif de surveillance (par exemple délai entre la visite et l'envoi du résultat dans SIGAL, disponibilité des commémoratifs prévus, disponibilité d'un identifiant complet, ...).

Une fois le test réalisé et ses résultats pris en compte ces tableaux de bord seront mis à disposition des acteurs concernés (D.D.P.P., G.D.S. et G.T.V. via les F.R.G.D.S. et F.R.G.T.V.).

Les travaux entamés en 2015 seront poursuivis en 2016 :

- Définition de l'avortement chez les bovins et évolution du seuil de déclaration des avortements ;
- Utilisation de données démographiques à des fins de surveillance syndromique des avortements.



FIÈVRE Q : RÉSULTATS D'UN PROGRAMME DE TROIS ANS DANS DIX DÉPARTEMENTS

Un programme de surveillance chez les ruminants a été mis en place en septembre 2012, pour une durée de trois ans dans dix départements pilotes.

Ce dispositif devait permettre de mieux connaître la situation sanitaire en élevage de ruminants et de produire des données utilisables pour une évaluation des facteurs de risque en cas de flambée épi-zootique ou l'émergence de cas humains groupés. Il comportait deux volets avec d'une part un protocole d'investigation lors d'avortements répétés, et d'autre part une enquête sérologique dans des élevages tirés au sort.

Le groupe de suivi de ce projet, piloté par G.D.S.

France avec l'appui scientifique et technique de l'A.N.S.E.S., a réuni des représentants de la D.G.AL., l'A.DI.L.V.A., la S.N.G.T.V., Races de France, l'Institut de l'Elevage, l'I.N.R.A. et Oniris.

Ce programme de surveillance a pris fin en août 2015. La réunion de clôture du dispositif s'est tenue le 1er décembre 2015 à l'A.N.S.E.S. Maisons Alfort, et a réuni des acteurs locaux (G.D.S., Laboratoires départementaux, G.T.V., D.D.P.P.) et des représentants du groupe de suivi.

Cette réunion de clôture a permis de présenter les résultats de cette étude et a permis d'échanger sur les difficultés rencontrées au cours de ces trois années. Six G.D.S. avaient fait le déplacement.

INFLUENZA AVIAIRE

Suite aux résultats de l'évaluation du dispositif de surveillance des pestes aviaires selon la méthode OASIS, réalisé en 2013, le groupe de suivi a travaillé pour répondre aux recommandations formulées.

Le rapport soulignait notamment :

- les limites de l'acceptabilité de la surveillance, et la réticence des détenteurs à déclarer la suspicion en raison des conséquences d'une suspicion se traduisant par un arrêté préfectoral de mise sous surveillance ;
- les limites de la surveillance réalisée dans l'avi-faune.

Le groupe de suivi a donc travaillé, entre autres, à l'amélioration de ces deux points.

Afin d'encourager la déclaration des suspicions, le protocole de surveillance événementielle proposé introduit la notion de « *suspensions faibles* » pour lesquelles les mesures de police sanitaire sont allégées (cf. DGAL/SDSPA/2015-127).

Un travail avait également été engagé pour lever plus rapidement les blocages lorsque l'I.A.H.P est exclu, notamment en réduisant les délais pour le diagnostic de la maladie de Newcastle.

F.C.O.

Le groupe de suivi a travaillé, en 2015, sur plusieurs aspects de la surveillance de la F.C.O.. En Corse, après deux campagnes de vaccination obligatoire, il s'agissait de proposer un système de surveillance permettant de démontrer l'absence de circulation virale dans l'île en vue du recouvrement de son statut officiellement indemne.

En France continentale, le dispositif de surveillance discutée était similaire à celui de l'année précédente avec :

- une surveillance programmée analysant 15 prélèvements par an dans chaque départe-

ment, dans le respect la réglementation européenne ;

- une surveillance événementielle basée sur la déclaration et l'investigation des suspicions cliniques. La surveillance événementielle apparaissait comme ayant le meilleur ratio coût / bénéfique pour la surveillance d'une telle maladie et répondait aux recommandations de 2008 de l'A.F.S.S.A.

Des programmes ponctuels de surveillance renforcée ont été mis en place autour d'introductions de cas de F.C.O. depuis l'Espagne (cas avérés ou non).

TUBERCULOSE BOVINE : UNE SITUATION STABILISÉE

La volonté d'éradiquer la tuberculose bovine a conduit l'Administration à réviser le plan national de lutte contre cette maladie. S'il est judicieux d'envisager la lutte sur un pas de temps long, les avancées techniques et réglementaires se font attendre.

SITUATION SANITAIRE

105 foyers ont été détectés en 2014, soit une incidence de 0,05 %, relativement stable depuis 2010, qui permet à la France de maintenir son statut officiellement indemne.

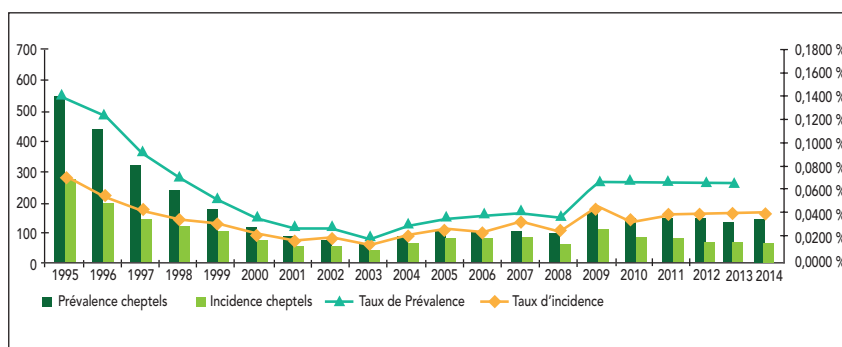
La maladie persiste toujours dans certaines zones où elle semble ancrée dans les élevages et au sein de la faune sauvage.

Des résurgences se sont manifestées dans plusieurs départements. 6,5 % des exploitations ont fait l'objet d'un dépistage par intradermotuberculation en 2014, et le Calvados, la Marne et la Sarthe ont dû mettre en place une surveillance zonale renforcée suite à des foyers. 25 bovins, issus de cheptels officiellement indemnes, ont présenté des lésions tuberculeuses confirmées à l'abattoir. 44 cheptels ont été assainis en abattage partiel et 61 en abattage total.

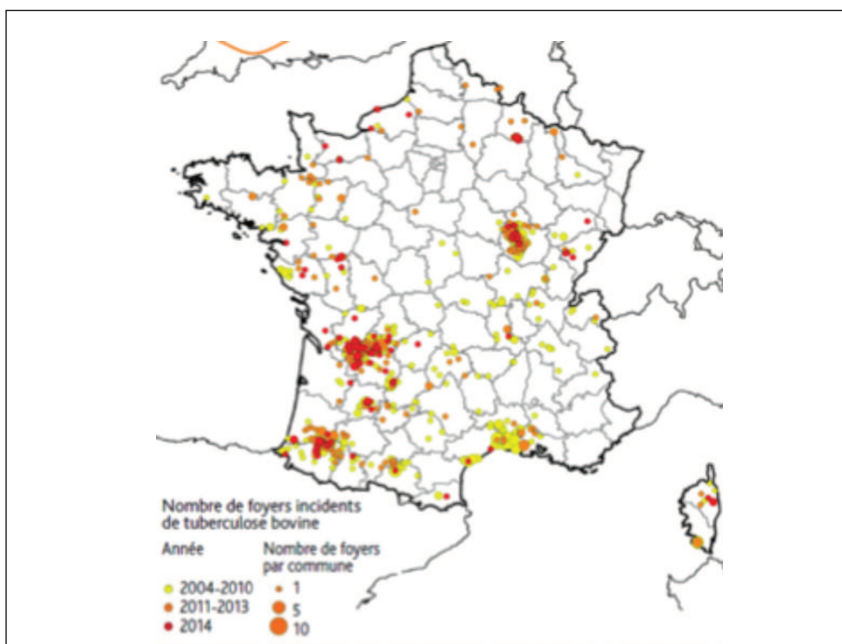
Les foyers sont caractérisés par un faible nombre d'animaux positifs; la prévalence intra-cheptel est faible dans la plupart des foyers. Les modalités de découverte des foyers sont: la prophylaxie (60% des foyers), l'inspection à l'abattoir (20%), les enquêtes épidémiologiques suite à un foyer (18%), les contrôles aux mouvements (1%) et une suspicion clinique sur un

foyer caprin (1%). Le dépistage par le biais des enquêtes épidémiologiques devrait prendre toute son ampleur dans les années à venir,

il permet de cibler au mieux les troupeaux susceptibles d'être infectés.



■ Fig. Évolution des incidence et prévalence de la tuberculose bovine entre 1995 et 2014. Source : D.G.A.I.



■ Fig. Carte des foyers incidents de 2000 à 2014. Source : ADNS/D.G.A.I.

SITUATION SANITAIRE DANS LA FAUNE SAUVAGE

Le dispositif Sylvatub fonctionne maintenant depuis quatre années; si le nombre de têtes de gibier analysées est relativement stable d'une année sur l'autre, le nombre de blaireaux analysés a, lui, fortement augmenté, notamment grâce à l'intensification de la collecte des blaireaux trouvés morts sur les bords de route. Les résultats présentés ici sont issus du *bilan fonctionnel et sanitaire 2014-2015* de Sylvatub concernant les blaireaux. Pour 2014.

La surveillance programmée des sangliers a été réalisée à hauteur de 76% pour la campagne 2014-2015 (86% sur la campagne précédente).

Les objectifs de surveillance programmée des blaireaux ont été atteints dans les départements de niveau 3, mais sous-réalisés dans les départements de niveau 2, ce qui nécessite de prolonger le piégeage une année supplémentaire, et de s'assurer que la tuberculose n'est pas présente dans les populations de blaireaux voisines des foyers bovins.

Sur 12 cerfs et 23 chevreuils signalés par des chasseurs et analysés, 1 chevreuil infecté a été détecté en 2014 en Dordogne. Les 226 cerfs analysés dans le cadre de la

surveillance programmée se sont tous révélés négatifs.

Sur 39 sangliers signalés par des chasseurs et analysés, 7 étaient infectés; Parmi les 1 224 analysés dans le cadre de la surveillance programmée de la campagne 2014/2015, 33 étaient infectés.

Sur 358 blaireaux collectés sur les bords de route, 348 ont un résultat d'analyse interprétable (ils peuvent parfois être dans des états de décomposition qui ne permettent pas d'obtenir des résultats). Parmi ces 348 blaireaux, 10 étaient infectés. Parmi les 2 255 analysés dans le cadre de la surveillance programmée en 2014, 79 étaient infectés.

Au vu de ces résultats, le dernier comité de pilotage Sylvatub de 2015, auquel participe G.D.S. France, a proposé de renforcer la sensibilisation des chasseurs à l'examen des carcasses de gibier tué à la chasse, notamment dans les départements de niveau 1. Cette surveillance est en effet primordiale. De même, la collecte des blaireaux trouvés morts sur les bords de route devrait s'intensifier pour atteindre un minimum de 20 par an dans tous les départements de niveau 1.

Par ailleurs, G.D.S. France milite activement pour que des solutions soient testées et proposées pour assainir les terriers de blaireaux contaminés. Il s'agit d'être en me-

sure d'éliminer tous les individus vivant dans le terrier et de le reboucher afin d'empêcher qu'il soit investi par une autre famille de blaireaux. Nous nous heurtons, sur cette question, à des contraintes techniques et réglementaires.

LES CHANTIERS EN COURS

1. Révision du plan national de lutte

En vue de l'éradication de la maladie à long terme, le plan d'action national de lutte contre la tuberculose bovine est en cours de révision. Six groupes de travail ont été constitués, auxquels plusieurs G.D.S. ont activement participé :

- gestion des suspicions ;
- Biosécurité ;
- Faune sauvage ;
- Assainissement ;
- Dépistage ;
- Contrôle des mouvements.

G.D.S. France a animé celui traitant de la biosécurité.

Un projet de plan d'action a été élaboré suite aux travaux et soumis aux régions via les D.R.A.A.F., pour avis et commentaires. Il s'envisage sur la période 2016-2020, mais s'inscrit sur un pas de temps beaucoup plus long devant mener à l'éradication. Les résultats suivants sont attendus pour cette première phase, ils tendent surtout à limiter la diffusion de la maladie :

Nombre d'animaux soumis à analyse	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
sangliers	1 124	1 328	1 372	1 261
Cerfs	281	299	347	240
Chevreuils	56	35	33	22

Nombre d'animaux soumis à analyse	2012	2014	2014
Blaireaux	1 829	1 788	2 752

■ Fig. Evolution du nombre d'animaux de la faune sauvage soumis à analyse dans le cadre du dispositif Sylvatub de 2011 à 2015. Source : dispositif sylvatub - bilan fonctionnel et sanitaire 2014-2015 - http://plateforme-esa.fr/filedepot_download/35354/808

1. Un taux de 100 % d'élevages de ruminants ayant un niveau de biosécurité acceptable dans les zones contaminées et 75% dans le reste du territoire ;
2. Un ré-examen de 100 % des conditions de dérogation à la prophylaxie des troupeaux d'engraissement ;
3. Un taux de 75 % de foyers découverts en élevage et non à l'abattoir ;
4. La définition de plan de maîtrise des conditions sanitaires des mouvements de gibier dans 90% des départements de la France continentale ;
5. La mise en place de gestion des déchets de chasse dans 100 % des zones où du gibier a été trouvé contaminé et 50% des autres territoires de chasse. (*Plan national d'action contre la tuberculose bovine*, version 3 du plan d'action, décembre 2015).

Après cette première étape, il s'agira d'améliorer l'efficacité du dépistage. Enfin, une gestion intensive des zones contaminées devrait permettre de finaliser l'éradication de la maladie.

G.D.S. France porte une demande d'allègement des contraintes afin d'améliorer l'acceptabilité de la surveillance, et de renforcer sa sensibilité. Les difficultés générées par le délai de 42 jours avant le recontrôle des cheptels en A.P.M.S. doivent être résolues. En cela, la possibilité d'utiliser l'interféron gamma trois jours après les tuberculinations serait d'un grand intérêt.

2. Protocole expérimental interféron gamma

Le protocole expérimental, qui a couvert deux campagnes, a été mis en œuvre dans l'objectif d'une reconnaissance européenne. Bruxelles s'est dite favorable à une évolution de la réglementation permettant d'intégrer ce test de dépistage. Cette modification ne pourra cependant se faire que trois ans après l'adoption de la Loi de Santé Animale. Ceci, bien sûr, sous réserve de données scienti-

fiques démontrant que l'utilisation du test, tel que proposé par la France, permet d'être au moins aussi sensible que le recontrôle en intradermotuberculination après 6 semaines, en vigueur dans les textes européens.

Le traitement complet des données issues des deux années d'expérimentation est attendu pour mi-2016. Les résultats préliminaires sont encourageants.

3. Subventions au dépistage

Une convention signée avec la D.G.A.L. a permis d'étendre à l'ensemble du territoire national la subvention des I.D.C. lorsqu'elles sont rendues obligatoires par arrêté préfectoral.

Ce dispositif permet notamment de subventionner les I.D.C. pour le dépistage des cheptels pour lesquels se pratique la vente directe de lait cru, sous réserve que cette modalité soit imposée par un arrêté préfectoral. Les dépenses engagées s'élève à près de 380 000 euros.

La Convention a pris fin en décembre 2015, les subventions seront désormais versées par les D.D.P.P.

4. Révision de l'arrêté financier

Après deux longues années de

travaux sur la révision de l'arrêté fixant les modalités de l'estimation des animaux abattus sur ordre de l'Administration, pendant lesquelles celle-ci a persisté à vouloir dénaturer la méthode d'estimation de la valeur des cheptels abattus, et proposée par les professionnels pour estimer la valeur des cheptels abattus, un projet de texte a été soumis au C.N.O.P.S.A.V. le 24 juin 2015. L'ensemble des représentants des éleveurs a voté contre ce projet, et les organisations vétérinaires se sont abstenues. Les travaux ainsi brutalement interrompus, devraient reprendre, mais aucun calendrier n'est pour le moment fixé.

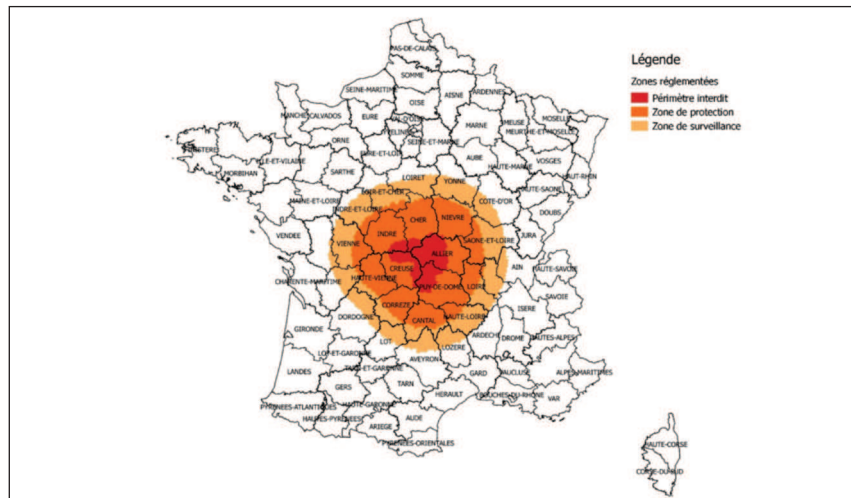
5. Parution attendu d'un arrêté relatif à certaines mesures de lutte contre la tuberculose dans la faune sauvage

Le projet d'arrêté visant à rendre obligatoires des mesures de surveillance, de prévention et de lutte contre les dangers sanitaires dans la faune sauvage, bien qu'ayant désormais les bases législatives nécessaires, n'a toujours pas été publié. Il permettrait pourtant une meilleure gestion sanitaire de la faune sauvage, en responsabilisant les détenteurs de droits de chasse et les gestionnaires de parcs de chasse.



F.C.O. : LE RETOUR

Le 3 mars 2015, l'A.N.S.E.S. a publié le résultat d'une saisine *relative au risque d'introduction de la fièvre catarrhale ovine en France continentale par l'introduction de ruminants vivants depuis des zones réglementées*. Le risque lié à l'introduction de ruminants vivants depuis des zones réglementées était considéré comme élevé, G.D.S. France a formellement fait part à l'administration de son inquiétude devant ce risque. Tout d'abord une instruction de juillet 2015 prévoit un *contrôle renforcé sur les mouvements d'animaux en provenance de zones réglementées vis-à-vis de la maladie*.



■ Fig. Carte du zonage B.T.V.-8 au 17 septembre 2015 (Source : D.G.A.I.).

Dans l'objectif d'élaborer une stratégie vaccinale d'urgence, un groupe de travail s'est réuni, et l'État a pris la décision de constituer une banque de trois millions d'antigènes B.T.V.-1 et trois millions d'antigènes B.T.V.-4, sachant que trois semaines sont nécessaires pour fabriquer des doses de vaccin à partir des antigènes disponibles. Ils ont été livrés par Merial en septembre 2015.

RÉSURGENCE DE LA FCO

Le 11 septembre 2015, un foyer de B.T.V.-8 a été confirmé dans l'Allier, et l'Administration a déclenché le plan d'urgence, ainsi qu'une surveillance épidémiologique renforcée. L'ensemble des acteurs de l'élevage a été impliqué dans la gestion de cette crise sanitaire.

Depuis le début de l'épizootie, les décisions stratégiques sont de court terme et visent à pallier aux urgences du moment. Très rapidement, les éleveurs et leurs représentants ont exprimé leur refus de toute vaccination obligatoire, et ont porté la demande de déréglementer le sérotype 8 de la F.C.O..

Cependant, afin de permettre au

plus vite la sortie des animaux du bassin allaitant, une stratégie vaccinale a été mise en œuvre, suite à l'exigence de l'Italie de n'accepter l'introduction que de brouillards vaccinés.

Le stock mondial de vaccin pour le sérotype 8 qui s'élevait alors à 1,3 millions de doses, a été acheté par la France et utilisé pour vacciner les animaux de la zone réglementée destinés aux échanges. Très rapidement, G.D.S. France a porté la demande des G.D.S. de simplification du zonage, a construit et porté des propositions d'attributions des vaccins et de stratégies de zonage.

Les estimations des besoins en vaccins ont été longues et difficiles, incitant la F.N.O. et G.D.S. France à enquêter directement auprès des éleveurs ovins, malgré un nombre important d'inconnues sur les conditions de vaccination à venir (modalités, tarifs, évolution de la situation sanitaire, exigences commerciales).

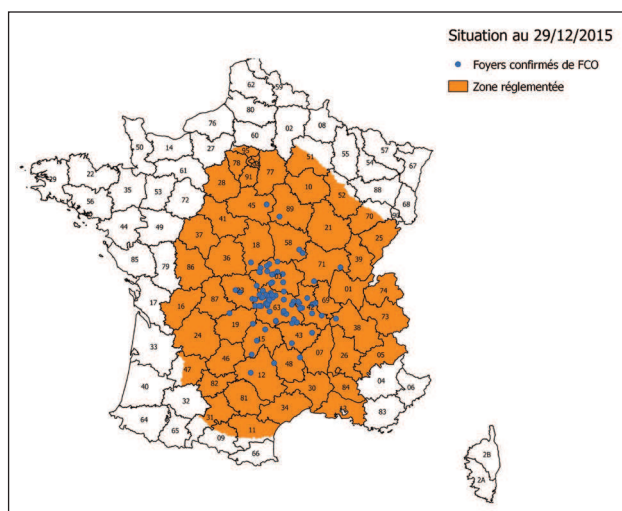
Les éléments de stratégie de lutte et de prévention ont été modifiés très fréquemment, rendant complexes les prises de décisions et difficile la communication vers le réseau et les éleveurs. Il a toute-

fois fallu émettre des recommandations sur la base d'hypothèses fortes, portées politiquement lors des C.N.O.P.S.A.V. dédiés, mais pas toujours retenues tant les avis ont pu diverger entre les différentes organisations d'éleveurs. A ces incertitudes, il faut ajouter l'inconnue de l'évolution de la situation sanitaire, en partie levée par les dispositifs de surveillance mis en place, conçus et discutés dans le groupe de suivi de la Plateforme.

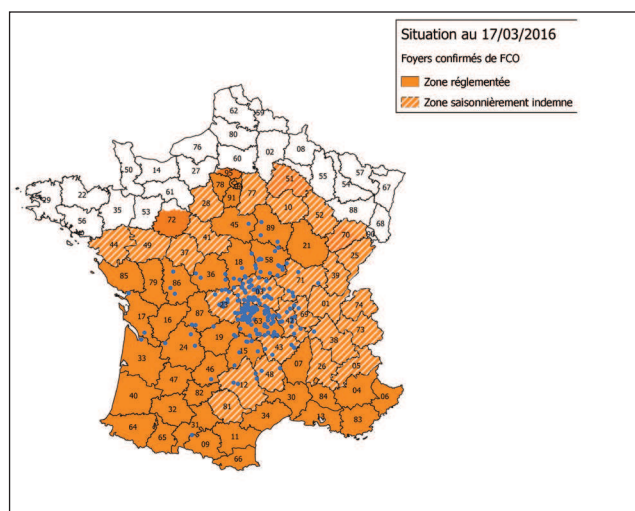
La gestion de la pénurie de vaccins a constitué un chantier important et de long cours. Le véritable jeu d'équilibriste a alors consisté en l'élaboration de modalités d'accès au vaccin pour orienter au mieux les stocks disponibles et en proposer une répartition pratique, rapide et juste. Les intérêts divergents et les nombreux facteurs variables à prendre en compte ont fortement compliqué la tâche.

Si la vaccination par l'éleveur a très rapidement été portée par G.D.S. France et acceptée par l'Administration, elle n'a pas pu se mettre en place dans ce contexte de pénurie.

HISTORIQUE DE L'ÉPIZOOTIE



■ Fig. Carte du zonage B.T.V.-8 au 29 décembre 2015 (Source : D.G.A.I.).



■ Fig. Carte du zonage B.T.V.-8 au 17 mars 2016 (Source : D.G.A.I.).

Après la découverte du premier foyer, 11 sont rapidement détectés par une surveillance active dans un périmètre de 2 km.

Une enquête virologique d'ampleur nationale est programmée pour estimer l'étendue de l'épizootie : dans chaque région, 60 cheptels voient prélever 30 bovins pour une recherche virale par P.C.R. La surveillance événementielle est renforcée. Le site www.FCO.info.fr est réactivé et mis à jour par l'Institut de l'Élevage, Races de France et G.D.S. France.

Au 24 septembre, 33 foyers sont recensés dans l'Allier, le Puy de Dôme et la Creuse.

Les doses disponibles de vaccins sont attribuées aux foyers (pour une vaccination dans le cadre de la police sanitaire), aux animaux destinés aux échanges / exports et aux outils génétiques collectifs. Elles sont de 2 245 millions de doses Merial et 55 000 doses Calier. Les modalités d'attribution de droits à tirer de vaccins ont fait l'objet de discussions intenses entre les organisations d'éleveurs.

Au 19 octobre, 57 foyers sont recensés dans un périmètre de 300 km, parmi lesquels 27 ont été

détectés par la surveillance programmée, 10 par la surveillance événementielle (suspensions cliniques), et 8 lors de tests réalisés à l'exportation ou lors de rassemblements d'animaux (en plus des 11 premiers).

Le C.N.O.P.S.A.V. du 13 octobre propose une fusion des « zones de protection » et « des zones de surveillance » en une unique « zone réglementée » afin de faciliter les mouvements des animaux à l'intérieur de la zone.

Le dispositif de surveillance déployé du 16 septembre au 20 octobre a démontré une faible circulation virale avec un épicode à la limite entre l'Allier et le Puy-de-Dôme. Les cas cliniques ont été peu nombreux en 2015.

Les négociations d'accords bilatéraux avec l'Italie et l'Espagne permettent des allègements des conditions réglementaires européennes pour les échanges d'animaux (délai post-vaccinal réduit à 10 jours pour le vaccin Merial, protocole de désinsectisation et PCR des animaux).

Les conditions de sortie des animaux de la zone réglementée évoluent avec la situation sanitaire,

avec diverses conditions dérogatoires.

Le 16 novembre, la surveillance entomologique est réactivée, afin de pouvoir envisager de déclarer des périodes d'inactivité vectorielle et des zones saisonnièrement indemnes.

À la fin décembre, alors que les culicoïdes sont toujours actifs, 143 foyers sont désormais recensés. L'accord avec l'Espagne prend fin en même temps que l'année, fermant ses frontières aux veaux, trop jeunes pour être vaccinés.

Un nouveau dispositif de surveillance est proposé par le groupe plateforme et mis en œuvre dans le triple objectif de déclarer des zones saisonnièrement indemnes, de refaire un état des lieux de la situation sanitaire et de mesurer le niveau de protection immunitaire de la population bovine.

Ce dispositif étant complexe, G.D.S. France a proposé un courrier explicatif à destination des éleveurs concernés par cette surveillance. Couplée à la surveillance entomologique, ce dispositif a permis de déclarer plusieurs départements en zone saisonnièrement indemne, leur permettant ainsi de reprendre les échanges avec les autres États Membres.

Mi-mars 2016, on recense 220 foyers depuis le début de l'épizootie, dont 148 détectés par des tests aux mouvements, 40 détectés par les dispositifs de surveillance programmée et 14 détectés suite à des suspicions cliniques. 20 départements sont en zone saisonnièrement indemnes, dont 14 au sein desquels aucun foyer n'a été déclaré. Les négociations avec l'Espagne ont repris. Les doses de vaccins sont toujours disponibles en quantité insuffisante pour satisfaire aux besoins.



© Alexey Stopp

A LA RÉUNION, LA LEUCOSE N'EST PLUS UN DANGER SANITAIRE DE DEUXIÈME CATÉGORIE

La prévalence de la Leucose Bovine Enzootique atteint environ 70% des bovins laitiers et 20% des bovins allaitants de l'île de la Réunion. Un arrêté préfectoral exemptait l'élevage réunionnais du plan de lutte national. En effet, l'application de la réglementation nationale aurait exigé l'abattage du tiers du cheptel réunionnais, avec les répercussions socio-économiques catastrophiques qu'on peut imaginer. Or en 2015, le tribunal administratif a cassé cet arrêté préfectoral, sommant les services de l'État de mettre en œuvre la réglementation nationale. La campagne de prophylaxie ayant démarré, les premiers abattages devaient avoir lieu en mars 2015. Alerté par le G.D.S. de la Réunion, G.D.S. France a demandé en urgence l'inscription à l'ordre du jour du C.N.O.P.S.A.V. du 24 juin 2015 la demande de

déclassification de cette maladie pour la Réunion. Le vote du C.N.O.P.S.A.V. a été favorable à cette demande.

L'arrêté du 4 septembre 2015 modifiant l'arrêté ministériel du 29 juillet 2013 relatif à la définition des dangers sanitaires de première et deuxième catégorie pour les espèces animales a exclu la Réunion des régions visées pour lesquelles la Leucose enzootique bovine est classé dans les dangers sanitaires de deuxième catégorie.

Le reste du territoire français bénéficie du statut officiellement indemne de leucose bovine depuis 1999. En 2014, 2 animaux se sont révélés infectés et ont été abattus. L'incidence cheptel est estimée à 0,001 % (source : Bulletin épidémiologique N°71, M.A.A.F./A.N.S.E.S.).

ANTIBIORÉSISTANCES ET ANTIBIOTIQUES, DES CHIFFRES MITIGÉS

Pour l'année 2014, les données de vente d'antibiotiques sont tronquées par l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2015, de l'interdiction des marges-arrières. Un phénomène de stockage explique très vraisemblablement la hausse constatée des tonnages vendus (hausse de 11% par rapport à l'année 2013). La baisse reste toutefois de 26% lorsqu'on considère les cinq dernières années d'enregistrement des ventes. En revanche, les ventes de céphalosporines de dernières générations et de fluoroquinolones (antibiotiques d'importance critique) ont diminué respectivement de 12 et 3,5% (Source : A.N.M.V., Suivi des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques en France en 2014).

Concernant les résistances bactériennes, la tendance est globalement à la baisse. Les résistances d'E. Coli aux céphalosporines passent sous le seuil des 5%, sauf pour les veaux chez qui ce taux augmente de 9%, probablement à cause de la distribution aux veaux du lait des vaches sous traitement antibiotique (Source : Résapath, Bilan 2014).

Dans le cadre du plan *Ecoantibio*, les outils de formation sont en cours de finalisation. Un gros travail a été mené en 2015 avec une vétérinaire des Services Vétérinaires tunisiens en formation à l'École Nationale des Services Vétérinaires de Lyon. Salma Zargouni a travaillé six mois dans les locaux de G.D.S. France sur le thème des antibiorésistances.

DANGERS SANITAIRES DE DEUXIÈME ET TROISIÈME CATÉGORIE

Améliorer l'attractivité commerciale des animaux et de leurs produits, ainsi que leur compétitivité, maîtriser le coût global du sanitaire dans les charges de l'exploitation, notamment en réduisant les pertes causées par les maladies : l'excellence sanitaire est l'un des enjeux majeurs de l'avenir et l'une des conditions essentielles de la réussite de la ferme France. L'implication des G.D.S. dans la lutte contre les dangers sanitaires de 2^e et 3^e catégories y contribue fortement.

Aussi, dans la continuité des années précédentes, G.D.S. France s'est-il fortement impliqué et mobilisé durant l'année 2015 au travers de la Commission de Politique Sanitaire Collective présidée par Jean-Pierre Jacquemin, de groupes de travail, par son animation, son pilotage ou ses contributions financières dans l'amélioration de la qualité et de la gestion de ces dangers.

Tout en travaillant avec l'appui de son réseau sur les projets à venir, à savoir, la déclinaison des objectifs d'éradication de l'I.B.R. et de la B.V.D., ainsi que sur la maîtrise de la Besnoitiose et de la Paratuberculose, une simplification des outils pour les éleveurs et pour les gestionnaires a pu être menée.

Ainsi, sans niveler la qualité sanitaire des troupeaux, les nouvelles procédures en matière de gestion de l'I.B.R. permettent-elles une plus grande fluidité du commerce d'animaux et une efficacité accrue au sein des G.D.S. dans l'attribution des qualifications sanitaires.

Plus largement l'ensemble des travaux qui s'appuient sur la mobilisation par G.D.S. France de moyens significatifs à destination

du réseau des G.D.S. et de partenaires scientifiques et techniques, permettent d'ores et déjà d'adapter et d'améliorer les stratégies, ainsi que les outils de surveillance, de prévention ou de lutte contre ces dangers. Ces moyens humains ou financiers s'inscrivent dans le cadre de partenariats avec l'A.N.S.E.S., ONIRIS, l'U.N.C.E.I.A., APIGENES et l'E.N.V.T. pour ne citer que les plus emblématiques.

Enfin les réflexions sur l'organisation sanitaire du cheptel français et le rôle de l'Association Française Sanitaire et Environnementale (A.F.S.E.) se sont poursuivis.

DE L'A.CER.S.A. VERS L'A.F.S.E.

L'A.F.S.E. portera les missions actuellement dévolues à l'A.CER.S.A., notamment sur l'élaboration, l'évaluation ou le suivi des programmes collectifs volontaires. G.D.S. France continue et continuera d'assurer, au bénéfice de ses adhérents, et pour sa part, le fonctionnement de cet outil sur l'année 2016.

Les modalités d'intervention de G.D.S. France au sein de l'A.CER.S.A. sont identiques à celles

de l'exercice précédent. Sophie Memeteau est restée très active dans le suivi des dossiers. G.D.S. France qui a mis à disposition 0,5 E.T.P. pour compléter l'animation de la structure, s'est particulièrement impliqué dans la modification des procédures de gestion de la qualification I.B.R. Elle a permis de simplifier considérablement la gestion pour les éleveurs et les G.D.S.

Le nouveau cadre organisationnel de la politique sanitaire et de sa gouvernance issu des États Généraux n'avait pas prévu de rôle, ni de place pour l'A.CER.S.A. ; or, les « métiers » développés au fil des ans par l'association apparaissent aux yeux de tous comme nécessaires, voire indispensables dans le pilotage des actions contre les dangers sanitaires de 2^e et 3^e catégories, même si la nécessité d'une simplification structurelle s'imposait. Dans la suite des conclusions du rapport demandé à Dominique Repiquet, G.D.S. France a considéré qu'une insertion des « métiers » de l'A.CER.S.A. au sein de l'Association Française Sanitaire et Environnementale constituait la bonne solution, pour pérenniser l'acquis, mais aussi faire le lien avec les futures Associations Sanitaires Régionales dont l'A.F.S.E. a vocation

à être la tête de réseau : mettre à leur disposition un véritable « bureau d'étude » pour conduire les études économiques, techniques et scientifiques nécessaires aux choix des acteurs locaux, les accompagner dans l'élaboration des Programmes Collectifs Volontaires, leur mise en œuvre et leur suivi, les aider et les conseiller pour la préparation et l'élaboration des Schémas Régionaux de Maîtrise des Dangers Sanitaires, et ce, tant dans le domaine animal que dans le domaine végétal.

Dans le cadre des discussions tant formelles qu'informelles avec ses partenaires, G.D.S. France et tous les membres de l'A.CER.S.A. ont rappelé la nécessité d'une reconnaissance officielle de l'activité de Bureau d'étude de l'A.F.S.E. dans l'organisation sanitaire française. Cette reconnaissance par l'État serait un atout pour les dangers sanitaires de 2^e et 3^e catégories faisant l'objet de certification et/ou d'un besoin de reconnaissance européenne. La France ayant une vocation exportatrice d'animaux, l'État pourrait s'appuyer sur cette structure pour la certification officielle des conditions sanitaires aux échanges et aux exportations.

Les critères de reconnaissance parmi lesquels les caractères d'indépendance, d'impartialité et de compétence devraient être précisés sachant que la pluralité des familles au sein du Bureau de l'étude de l'A.F.S.E. tel qu'il se dessine apporterait la neutralité nécessaire aux missions d'élaboration, d'évaluation ou de suivi de tout ou partie des programmes collectifs volontaires (P.C.V.).

Le schéma de fonctionnement qui se dessine suite aux échanges avec les différentes familles professionnelles est le suivant : le Bureau de l'A.F.S.E., organe de l'association, recevrait les demandes d'étude qui seraient traitées par l'étage *animation*. Ce dernier aurait la charge d'organiser les travaux de l'étude en proposant les compétences et les experts nécessaires à sa réali-

sation en fonction des sujets. Les propositions seraient soumises au Comité de consultation composé notamment des actuelles familles professionnelles du Comité de Suivi et d'Évaluation de l'A.CER.S.A. élargi aux Interprofessions ; celui-ci émettrait un avis sur les travaux et le résultats de ces derniers en présence de l'organisme demandeur. Les modalités d'harmonisation entre les différents types de P.C.V. doivent être encore précisées.

CONTRIBUTION À L'INNOVATION EN SANTÉ ANIMALE ET À LA RÉDUCTION DES COÛTS POUR L'ÉLEVAGE

Depuis la création de la section *Etudes et Recherche* de l'ex Caisse de Solidarité en Santé Animale en 2011, trois millions d'euros ont été engagés par G.D.S. France dans des projets concourant à la santé des cheptels par l'amélioration de la prévention, de la surveillance et de la lutte contre les dangers sanitaires. L'attribution de ces financements repose sur les principes de solidarité professionnelle et un souci légitime d'apporter une réponse anticipatrice et novatrice contribuant à une maîtrise sanitaire renforcée de toutes les maladies dans toutes les Régions.

Sur l'année 2015, près de 100 000 euros ont été engagés par G.D.S. France dans de nouveaux projets d'études dont les résultats sont, pour la plupart d'entre eux, disponibles.

- Un partenariat entre l'E.N.V.T., les F.R.G.D.S. Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon et G.D.S. France a permis de mener une étude qui a évalué différentes souches du virus de la B.V.D. quant à leur capacité à infecter le fœtus des brebis gestantes. Les résultats semblent prometteurs puisqu'ils ont permis d'identifier des souches candidates intéressantes restant à évaluer pour obtenir un vaccin efficace en matière de protec-

tion fœtale (prévention des I.P.I.) pour les brebis.

- Les entreprises filiales de G.D.S. du Réseau Farago proposant des services de pédicure bovin pourront collecter et enregistrer les données de parage et notamment les données lésionnelles grâce à un outil de collecte informatique bâti à l'aide des financements de G.D.S. France. L'objectif de ce partenariat est de valoriser les données collectées pour disposer d'une référence en matière de conseils individualisés ou de référence à des fins épidémiologiques et statistiques voire génétique à l'échelle nationale en vue d'une éventuelle sélection à la résistance aux boiteries

- En partenariat avec le Laboratoire National de Référence Sophia-Antipolis pour la fièvre Q et la Direction Générale de l'Alimentation, une collection de matériel de référence a été constituée. Cette collection permettra d'améliorer les performances des kits utilisés et de mieux appréhender les modalités d'interprétation des résultats d'analyse de cette zoonose sur plusieurs domaines d'application (études épidémiologiques, diagnostics d'avortement, confirmations pour l'export...).

- Parmi les autres projets faisant l'objet d'un financement et d'un accompagnement sur les orientations stratégiques des travaux, on citera un projet d'envergure, le projet PARADIGM qui associe les membres du réseau du grand-ouest, l'U.N.C.E.I.A. (devenu ALLICE), APIGENES, l'I.N.R.A. et G.D.S. France. Les premiers travaux menés ont permis de mettre à disposition du matériel de référence pour la sélection et la caractérisation de sérums d'intérêt dans le cadre de la référence. Du point de vue de la génétique, les premiers résultats sont encourageants puisque

des régions du chromosome associées à l'état infectieux ont été trouvées.

POURSUITE DES TRAVAUX EN MATIÈRE DE RÉFÉRENCE ANALYTIQUE

Il est indispensable pour les dangers sanitaires de 2^e et 3^e catégorie, de maintenir ou disposer d'une référence adaptée et à l'écoute des objectifs des gestionnaires et des besoins du terrain pour une meilleure maîtrise des coûts et un traitement équitable de tous les éleveurs.

C'est pourquoi G.D.S. France assume une part significative des coûts de la référence analytique menée au Laboratoire A.N.S.E.S. de Niort, pour l'I.B.R., la B.V.D. et la paratuberculose. Le Laboratoire accompagne au quotidien les gestionnaires et les laboratoires dans la maîtrise de ces maladies en améliorant les outils analytiques et en proposant leur expertise pour résoudre les cas difficile. Outre sa contribution financière et le pilotage de la collecte de matériels de référence au sein du Réseau, G.D.S. France assure en lien avec l'A.CER.S.A. et l'A.N.S.E.S., le co-pilotage des activités de

JOURNÉE NATIONALE RÉFÉRENCE

Un des événements marquant en 2015 a été la Journée Nationale sur la Référence analytique des Dangers Sanitaires de 2^e et 3^e catégories organisée le 29 octobre. Cette journée a obtenu un succès certain, gage de l'importance du sujet. 120 personnes ont participé à l'évènement co-organisé avec l'A.N.S.E.S. et ont pu entendre et échanger sur les objectifs de surveillance, de prévention ou de lutte définis par le Réseau des G.D.S., et leur traduction sur le dispositif analytique par l'A.N.S.E.S. Ainsi, ont été mis en lumière auprès de tous les acteurs du sanitaire, d'une part le rôle clé des éleveurs et du

Réseau, au même titre que l'État pour les dangers sanitaires de 1^{ère} catégorie, dans la définition des niveaux d'exigence pour les Dangers Sanitaires de 2^e et 3^e catégories et, d'autre part, l'amélioration significative de la gestion de ces dangers dans l'intérêt des éleveurs et des gestionnaires au quotidien par l'évolution des outils analytiques avec l'appui de l'A.N.S.E.S. de Niort et le matériel collecté. Cette amélioration s'est illustrée par les évolutions des mesures de gestion opérées sur la campagne 2014-2015 et 2015-2016 en matière de prophylaxie I.B.R. et l'utilisation d'outils analytiques plus performant.

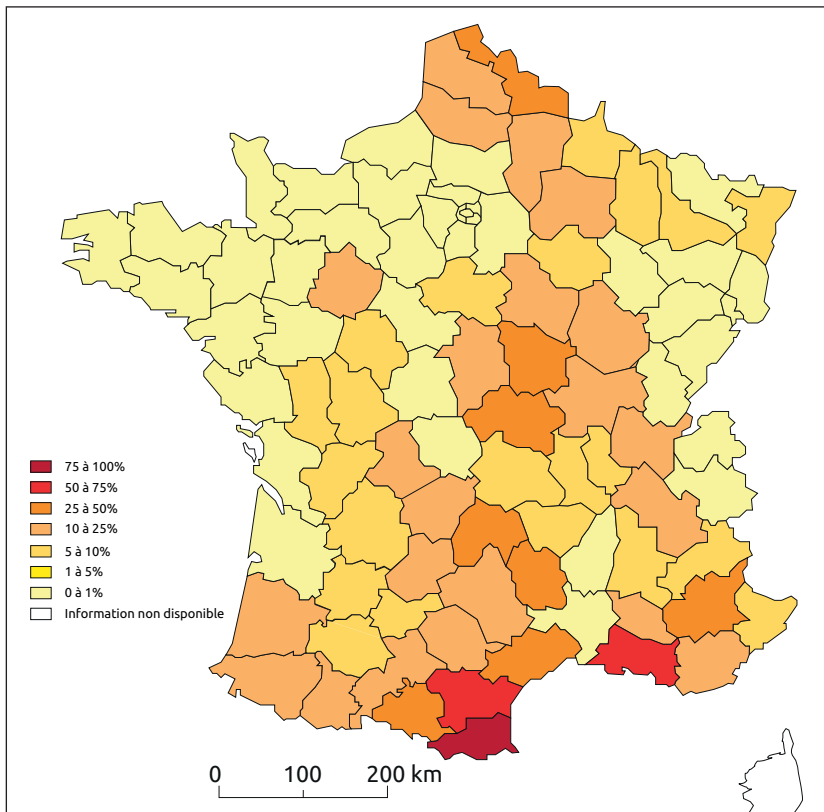
référence avec Gilles Lavollée et Jean-Pierre Jacquemin, tous deux membres de son Bureau.

En perspective, le Conseil d'administration de G.D.S. France a acté la mise en place d'un groupe de travail sur le devenir du dispositif. En effet, le désengagement de l'État et les besoins identifiés en matière de référence analytique ont conduit à la signature d'une convention de trois ans entre l'A.N.S.E.S. et G.D.S. France en novembre 2013.

Parallèlement dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sanitaire, les Professionnels de l'élevage devront définir les orientations sur la prévention, la surveillance et la lutte des dangers sanitaires de 2^e et 3^e catégories.

En matière de référence, une solution plus pérenne reste à construire, au-delà du terme conventionnel de trois ans. Le groupe de travail s'est mobilisé durant l'année 2015 pour défi-





■ Taux de prévalence (cheptels) par département au 31 mai 2015

nir l'intérêt de la référence pour les dangers sanitaires de 2^e et 3^e catégories à moyen terme (cinq ans), et les type de missions de référence pour quels dangers sanitaires. Les résultats des travaux sont attendus dans le courant de l'année 2016.

RHINOTRACHÉITE INFECTIEUSE BOVINE (I.B.R.)

Bilan de campagne 2014-2015

Au 31 mai 2015, 67 % des cheptels présents sur le territoire continental (hors ateliers dérogatoires) bénéficiaient d'une appellation *indemne d'I.B.R. (A)*, ou *contrôlé en I.B.R. (B)*.

Il faut noter qu'après avoir connu jusqu'en 2013, une progression régulière, le taux de cheptels qualifiés s'est stabilisé ces dernières années. Ceci coûte cher à l'élevage et aux éleveurs, met en péril les résultats obtenus, et surtout interdit le processus de reconnais-

sance européenne de notre dispositif. C'est pourquoi le Conseil d'Administration de G.D.S. France s'est prononcé en faveur d'une stratégie d'éradication de la maladie en accélérant l'assainissement tout en s'adaptant aux spécificités régionales compte tenu de la variabilité des situations illustrées par la carte ci-dessus.

Vers l'éradication : un essai à transformer

Les objectifs définis par le Conseil d'Administration de G.D.S. France en matière d'éradication de l'I.B.R. et intégrant un renforcement des mesures prévues par le dispositif actuel ont été déclinées en mesures et procédures par les membres du réseau des G.D.S. désignés à cet effet sous le pilotage de G.D.S. France.

L'année 2015 a été l'occasion d'enrichir les propositions faites suites aux nombreux échanges orchestrés avec les autres acteurs professionnels et l'Administration en particulier qui a soutenu officiellement G.D.S. France dans sa volonté

d'aller vers l'éradication en vue d'alléger le coût de cette maladie et vers la reconnaissance du programme de lutte puis de la qualification française par les instances européennes.

Ainsi, G.D.S. France a-t-il présenté au C.N.O.P.S.A.V. Santé Animale, les éléments justifiant l'objectif d'éradication de l'I.B.R. et la généralisation de la qualification (corollaire de la reconnaissance du programme de lutte) ainsi que les principes retenus pour y parvenir. Une présentation intermédiaire du projet d'arrêté a été faite par G.D.S. France le 24 juin, visant à préciser les mesures à mettre en œuvre notamment l'application de mesures restrictives à la circulation des animaux appartenant à des troupeaux de bovinés non indemnes d'I.B.R. Une version finalisée du projet de texte a été présentée le 8 décembre, devant le *Parlement du Sanitaire*. La publication a été reportée faute de consensus sur le projet et au regard de la situation de crise que traverse l'élevage.

En perspective l'année 2016 devrait voir aboutir la publication de l'arrêté dans sa nouvelle mouture et voir le déploiement de ce nouveau dispositif pour la prochaine campagne. G.D.S. France et tout le réseau des G.D.S. se réjouissent de l'avancée de ce dossier dont l'impact devrait être positif pour l'élevage français.

Contribuer à améliorer le quotidien des éleveurs et des G.D.S.

En parallèle des travaux menés vers l'éradication, G.D.S. France s'attèle avec l'appui de l'A.CER.S.A. et de l'A.N.S.E.S. Niort à résoudre les difficultés rencontrées sur les kits disponibles en France depuis quelques campagnes avec comme objectif de limiter les contraintes pour les éleveurs sans prendre de risque sanitaire, et en gardant à l'esprit l'enjeu essentiellement commercial de cette maladie.

Aussi, compte tenu des délais pour réévaluer les performances des kits

mis sur le marché, et pour répondre aux besoins des éleveurs et des G.D.S., les procédures de gestion des positifs isolés détenus en cheptel à situation épidémiologique favorable ont-elles été modifiées. Les nouvelles procédures mises en place ont permis d'obtenir une meilleure évaluation de la situation du terrain, du matériel de référence nécessaire au recalibrage des kits et de mettre en place un recontrôle des cheptels concernés.

Le schéma ci-dessous illustre le nombre de cheptels qui ont pu retrouver un statut favorable à l'issue des procédures mises en place.

G.D.S. France s'assurera que le travail mené sur l'année 2015 en vue d'améliorer les outils analytiques soit poursuivi sur l'année 2016. Il devrait permettre de concrétiser pour la prochaine campagne de prophylaxie, la mise à disposition aux gestionnaires via les laboratoires, d'outils plus performants fluidifiant le commerce des animaux et améliorant l'efficacité des G.D.S. en matière de gestion de l'I.B.R.

A l'écoute du Réseau et sur le terrain

G.D.S. France via l'A.CER.S.A. est régulièrement sollicitée par les gestionnaires sur les procédures de gestion de l'I.B.R. Ce sont envi-

ron 250 à 300 appels qui ont été gérés dans l'année 2015 par les animateurs A.CER.S.A. et G.D.S. France au titre de l'I.B.R.

G.D.S. France au travers de ses professionnels ou de ses administratifs est également intervenu en région ou en département pour mieux appréhender les difficultés de terrain, et expliciter les mesures prises.

C'est ainsi que G.D.S. France est intervenue en Bourgogne et en Languedoc-Roussillon dans le cadre de réunions consacrées aux difficultés rencontrées en matière d'I.B.R. ou au déploiement du futur dispositif de lutte.

MALADIE DES MUQUEUSES (B.V.D.)

Poursuite des travaux en matière d'éradication de la B.V.D.

Pour faire face aux enjeux commerciaux et compte tenu de l'impact de la maladie dans les cheptels français, le Conseil d'Administration de G.D.S. France a confié à un groupe de travail l'élaboration de la stratégie nationale collective en matière d'éradication de la B.V.D. Elle devra intégrer un échéancier adapté aux spécificités régionales. Les travaux menés en 2015 par le

groupe ont permis de proposer des objectifs opérationnels qui prévoient la détection et l'élimination des I.P.I., ainsi que la mise en place d'une surveillance et d'une protection pour les cheptels à faible risque. En termes de méthode, il est prévu :

- soit un passage direct au dépistage individuel systématique des I.P.I. à la naissance,

- soit une évaluation initiale de la situation locale par un sondage à large échelle permettant aux gestionnaires de se positionner sur la stratégie au démarrage du plan.

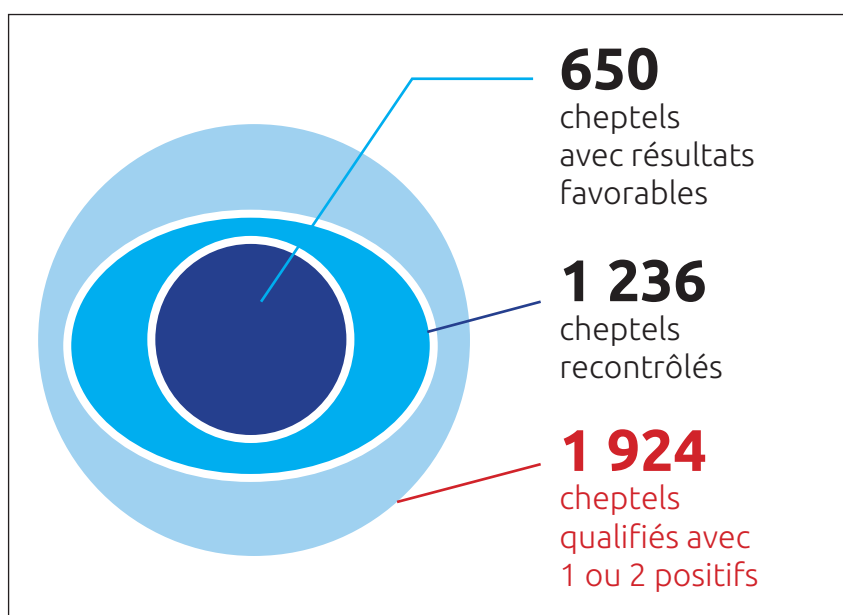
Le groupe de travail de G.D.S. France, intégrant toutes les spécificités de l'élevage français, doit proposer une *boîte à outils* et *différents scénarii* à disposition des G.D.S./F.R.G.D.S. dans le courant de l'année 2016 pour répondre à l'objectif d'éradication de la B.V.D. avec des indicateurs technique et économiques permettant à chaque Région de faire ses estimations. Il restera aux régions à se positionner sur un scénario et de déployer le dispositif.

Travaux sur les outils analytiques

Outre la collecte et la caractérisation du matériel, à noter comme fait marquant l'élaboration d'un cahier des charges de validation de kit P.C.R., leur évaluation, ainsi que la réalisation par l'A.N.S.E.S. Niort d'un Essai Inter Laboratoire d'Aptitude qui a permis de montrer la bonne maîtrise par les 80 laboratoires inscrits de la méthode ELISA pour la recherche d'anticorps.

Boucles auriculaires : agrément provisoire de deux repères

Dans certains pays d'Europe, des repères sont déjà agréés et utilisés. G.D.S. France et son réseau ont œuvré depuis trois ans afin que ce soit aussi le cas en France. Deux modèles de repères auriculaires à prélèvement ont obtenu un agrément provisoire et constituent un outil supplémentaire à la





■ Boucle à prélèvement auriculaire

disposition du réseau des G.D.S. dans lutte contre la B.V.D.

Le 4 août 2015, le modèle CAISLEY *Flex Plus Genou* (FR10) a été agréé provisoirement. Ce modèle distribué en France par InterSolvAFarm (I.S.A.F.) permet un prélèvement auriculaire et présente la particularité de disposer d'une tête ouverte.

Cet agrément s'accompagne d'une évolution de la réglementation relative à l'agrément des repères (arrêté du 26 juin 2012) présentée lors de la Commission Nationale Identification du 14 décembre 2015 à la D.G.A.I où G.D.S. France était représenté. Cette évolution précise les conditions d'agrément des repères à prélèvement à tête ouverte ainsi que les conditions suivantes assorties à l'utilisation de ces repères :

- Le modèle *Flexoplus* (repère auriculaire conventionnel) et le modèle *Flexoplus Geno* (repère auriculaire à prélèvement) doivent être utilisés en couple.
- Le modèle *Flexoplus Geno* (repère auriculaire à prélèvement) ne doit pas être utilisé pour le rebouclage.

Le 12 janvier 2016, c'était au tour du modèle ALLFLEX *Ultra TST* (FR26) d'être également agréé provisoirement.

L'agrément provisoire signifie que le modèle répond au cahier des

charges et à la réglementation relative à l'identification des bovins. Ils peuvent maintenant être proposés à la vente. Toutefois il reste la mise à jour des outils logiciels *ad hoc* (Module National d'Identification Bovine, Logiciel fabricant et bases locales E.D.E) pour permettre la commande de ces repères. Le repère à prélèvement remplit deux fonctions en même temps : identifier le bovin comme avec un repère conventionnel et prélever un morceau de cartilage.

L'agrément définitif sera obtenu après réalisation de tests complémentaires (laboratoire et terrain).

De par leur spécificité relative au prélèvement, ces repères peuvent être intégrés dans les plans de lutte contre la B.V.D. Ils constituent ainsi un outil supplémentaire, et une étape importante dans le cadre de la stratégie d'éradication de cette maladie. En effet, l'échantillon de cartilage prélevé peut être analysé afin de savoir si l'animal est un bovin I.P.I. ou non I.P.I. L'avantage de ces modèles est de poser seulement deux boucles (une à chaque oreille) sur le bovin, et non trois comme auparavant.

Actuellement chaque fabricant propose une pince utilisable seulement pour la pose des repères de sa propre marque.

La présence de plusieurs acteurs sur le marché devrait permettre de faire jouer la concurrence et de baisser les prix. Toutefois le choix entre les différents modèles agréés ou en cours d'agrément devra également tenir compte de l'ensemble du processus, de la pose du repère à l'analyse de laboratoire en évaluant les impacts au niveau de la logistique de distribution, au niveau du laboratoire d'analyse (matériel d'ouverture des capsules, taille des échantillons, durée de conservation) et de leur compatibilité avec les outils analytiques d'ores et déjà utilisés ou qui pourrait être préconisés dans le cadre de l'éradication.

G.D.S. France continue de solliciter l'ensemble des membres du réseau des G.D.S. disposant d'informations sur ces repères (taux de chute, de perte de prélèvement, prix des pinces, des repères, du matériel de laboratoire associé, compatibilité avec les kits...), notamment ceux ayant participé ou participant aux expérimentations de terrain, en vue de diffuser ces informations à tout le réseau.

Ces modèles répondent à l'attente forte des éleveurs et du terrain. Les G.D.S. peuvent accompagner les éleveurs qui souhaitent utiliser ces modèles de repères en vue d'améliorer la lutte contre la B.V.D.

PARATUBERCULOSE

Comme évoqué ci-dessus, G.D.S. France mobilise des moyens importants pour un programme de recherche en partenariat avec son réseau, l'I.N.R.A., ALLICE et APISGENE, dont les objectifs de recherche portent sur la caractérisation et la collecte des phénotypes, la variabilité des souches et le lien avec les phénotypes, l'étude génomique des caractères prioritaires, la définition de statut de troupeaux et l'évaluation par modélisation de nouvelles stratégies de maîtrise de la maladie.

Confrontées à la multiplication des sollicitations qui accompagnent une prise de conscience croissante des enjeux liés à la maladie, G.D.S. France a identifié les attentes du terrain en matière de Paratuberculose. Le président de G.D.S. France a pu mieux appréhender les besoins notamment à l'occasion de sa rencontre organisée à LANAU avec le Bureau du *Herd Book Limousin*.

Sur les outils diagnostic, il est nécessaire de mettre en place une évaluation et une harmonisation de ces derniers pour améliorer la gestion de la maladie notamment dans l'attribution des garanties. On notera également un besoin de développer des outils diagnos-

tic de groupe. A court terme des travaux sur le référentiel et sa gestion devront être menés. Des réflexions de plus long terme sur les stratégies possibles en matière de lutte contre la Paratuberculose et les scénarios envisageables devront être également démarrées.

BESNOITIOSE

Après la mise en place d'un groupe projet sur cette pathologie, le Conseil d'Administration a fait le point sur l'avancement des travaux, et G.D.S. France poursuit sa mobilisation pour faire progresser les connaissances sur cette maladie.

Les avancées en matière de Besnoitiose se sont poursuivies avec la complétion de la collection de matériel de référence qui permet d'améliorer considérablement les performances des kits de diagnostic sérologique mis sur le marché français alors que ces derniers ne sont pas évalués comme pour d'autres dangers.

Des études épidémiologiques et des expérimentations sur les plans de lutte se poursuivent et ont permis sous forme des premières actions à mener en cas de découverte d'un foyer ainsi que les actions d'assainissement possible en fonction de la prévalence de la

maladie dans le cheptel.

Le groupe de travail débutera ses travaux en vue de fixer une stratégie professionnelle en matière de besnoitiose dans le courant de l'année 2016

HYPODERMOSE BOVINE (VARRON)

En mars 2015, le Conseil d'Administration de G.D.S. France a validé les propositions d'un groupe de travail mis en place à la fin de 2013, et qui avait pour tâche d'élaborer une nouvelle stratégie suite à l'évolution des pratiques de gestion de l'hypodermose bovine : les traitements systématiques ne sont plus utilisés au profit des contrôles visuels et des analyses de sang ou lait.

Durant la campagne 2014-2015, comme la précédente, la prévalence de l'hypodermose reste inférieure à 5% dans l'ensemble des régions de France métropolitaine. Les résultats permettent de maintenir le statut « *assaini* » de l'ensemble des régions concernées. Sur la même campagne, la surveillance a été réalisée sur 6 171 cheptels de manière aléatoire et 2 611 cheptels de manière orientée suite à une analyse de gestion du risque. Cette surveillance a permis de détecter des cheptels

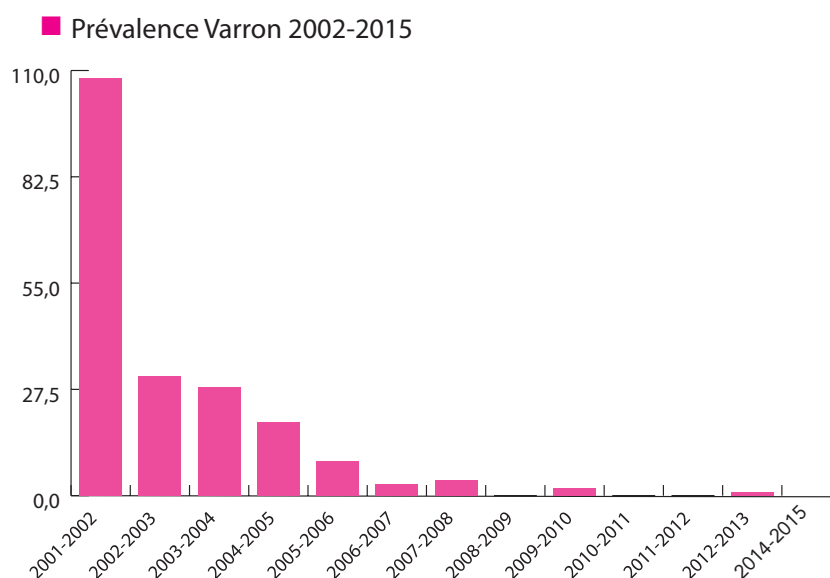
à risques : 2 992 animaux ont été traités de manière tactique, et seulement 529 animaux ont été traités de manière curative. Aucun foyer n'a été mis en évidence durant cette campagne.

La situation épidémiologique de la France est donc très favorable, toutefois la pression de contrôle doit être maintenue en particulier dans les zones à risques telles que les zones frontalières, ainsi que pour les introductions d'animaux de zone « *non assainie* » pour détecter d'éventuel foyer de manière précoce.

VARROA

Le varroa est présent en France depuis 1982, il s'est développé sur l'ensemble du territoire et en l'Europe. Cet acarien provoque des pertes économiques ainsi que des mortalités d'abeilles. Face à ces constats, une mesure d'aide financière pour maîtriser l'infestation a été mise en place dans le cadre du Plan Apicole Européen 2014-2016. Ce programme collectif volontaire (P.C.V.) possède trois volets : l'identification des ruches et des apiculteurs, la mise en place d'une stratégie régionale de lutte et de surveillance du varroa ainsi que le suivi du plan.

Ainsi, les F.R.G.D.S. reconnues O.V.S. sont éligibles et peuvent déposer des dossiers de demande d'aide pour le salaire et les charges salariales : soit de 55 000 € pour un E.T.P si au moins 50 000 ruches sont déclarées dans la région, soit de 27 500 € dans le cas où le nombre de ruches déclarées dans la région est inférieur à 50 000. Pour la campagne 2014-2015, les F.R.G.D.S. des régions Aquitaine, Bretagne, Centre, Corse, Provence Alpes Cotes d'Azur et Rhône Alpes ont mis en place ce dispositif. Au total pour cette deuxième année du Plan Apicole Européen, une enveloppe de 124 000 € a été utilisée par ces six régions sur les 600 000 € disponibles.





LA DÉMATÉRIALISATION EN 2015 : LES BESOINS MÉTIERS AU CŒUR DES RÉFLEXIONS

La dématérialisation des documents d'accompagnement des bovins ne signifie pas la disparition des A.S.D.A et des passeports, mais la suppression du support papier : les données deviennent accessibles par consultation télématique. Au-delà de ce principe assez simple et d'avenir, sa mise en œuvre soulève des questions pratiques qu'une expérimentation (la *phase prototype*) actuellement conduite devrait permettre de mesurer et de résoudre.

Les modalités d'accès à ces données (identification, contrôle de parenté bovine, sanitaire réglementaire et sanitaire professionnel), et la transmission de celles-ci d'acteurs en acteurs constituent le périmètre des tests de la phase prototype.



sur présentation du numéro d'un bovin.

- L'acteur désigné par le détenteur I.P.G. accède aux animaux dont les droits lui ont été ouverts. Il peut alors consulter les données du passeport et de l'A.S.D.A.

G.D.S. France a conçu un web service dans la plateforme sanitaire des G.D.S. afin de permettre la consultation des données sanitaires professionnelles (appellations I.B.R. et Varron). Il est opérationnel depuis le mois d'août 2015

- ▶ Simplifier et alléger les tâches
- ▶ Réduire les coûts
- ▶ Accélérer la transmission des informations et pouvoir en intégrer de nouvelles.

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PROJET

Les objectifs de la dématérialisation sont :

- ▶ Fiabiliser les données et sécuriser les mouvements d'animaux
- ▶ Mieux maîtriser la situation sanitaire
 - Possibilité de connaître à l'avance les statuts sanitaires et d'en tenir compte pour l'organisation des opérations commerciales, de la logistique et des abattages
 - Réactivité accrue en cas de crise sanitaire

Dix sept représentants du réseau des G.D.S. et de G.D.S. France sont membres des groupes de travail du projet dématérialisation. Ils portent les positions du réseau des G.D.S. et les objectifs du projet.

La phase prototype (Octobre 2015 à Mars 2016).

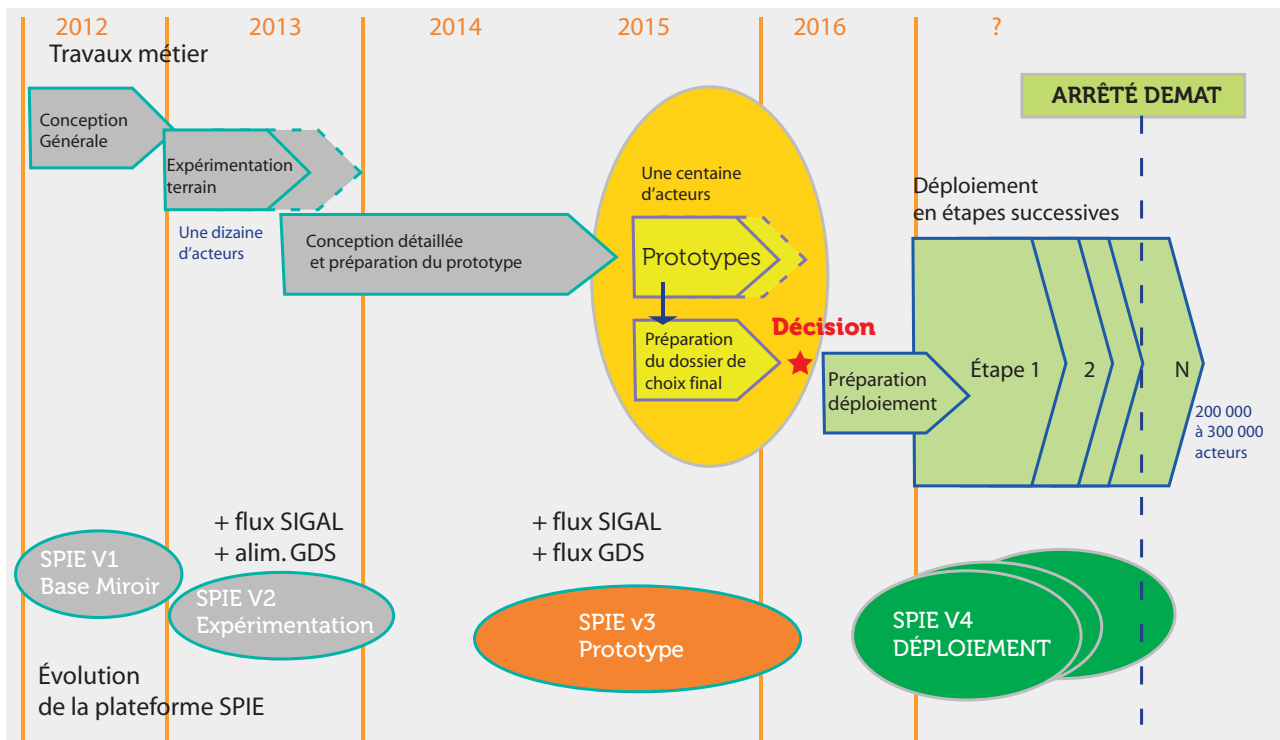
Les principaux principes lors de la phase prototype sont :

- Seuls des utilisateurs authentifiés (code utilisateur et mot de passe) peuvent accéder à la plateforme dématérialisation.
- Un utilisateur accède aux données, animal par animal,

Les acteurs non désignés par le détenteur I.P.G. accèdent à un nombre réduit d'informations, via le service *statut pour déplacement*, qui leur permet de remplir leurs obligations à la prise en charge d'un animal. Ce statut indique la possibilité de déplacement d'un animal, via un jeu de couleurs (vert-jaune-rouge comme pour les couleurs des A.S.D.A. actuelles) auquel s'ajoute une nouvelle couleur - *noir* - pour les situations d'interdiction de mouvement).

Les acteurs qui déplacent les animaux peuvent renseigner sur la plateforme les informations relatives à ce déplacement (enregistrement du chargement et du déchargement).

Les animaux ont alors le statut *Circulant*, ce qui permet à de nouveaux acteurs inconnus du détenteur I.P.G. initial d'accéder aux informations.



■ Plaquette sur la dématérialisation

La dématérialisation utilise tous les types d'outils et moyens de connexion largement disponibles.

- ▶ Logiciels métiers et site internet S.P.I.E. (ordinateur fixe, ordinateur portable, smartphone)
- ▶ Application mobile (disponible en mode hors-connectée, smartphone)
- ▶ Serveur vocal (téléphone)

Lancement des prototypes.

L'année 2015 a permis de lancer la phase prototype du projet de dématérialisation des documents de circulation. Pendant cette phase de test, les papiers (A.S.D.A. et passeport) continuent d'être utilisés en parallèle afin que les acteurs répondent à leurs obligations réglementaires.

Deux grandes phases se succèdent avec les acteurs des prototypes :

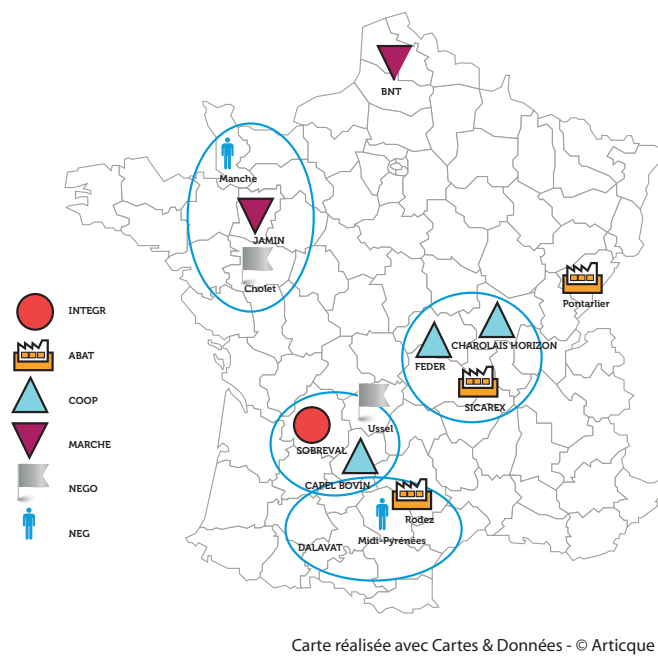
▶ Réunions de terrain avec les acteurs partenaires / périphériques

Ces réunions visent à les former aux outils d'accès aux services

mis à disposition par le S.P.I.E. Les types d'acteurs du projet sont : les éleveurs, les opérateurs commerciaux (y compris les transporteurs), les marchés et les abattoirs. Chaque prototype est centré sur un acteur volontaire. Il a recruté des acteurs périphériques parmi le *maillon* en amont et le *maillon* en aval de son activité pour participer

à des tests sur des morceaux de la chaîne de circulation des bovins. Les acteurs centraux de la phase *prototype* sont répartis géographiquement.

Cette phase a pris beaucoup de retard. Les évolutions des logiciels métiers des opérateurs commerciaux ont demandé plus de temps



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique



que prévu. Les responsables des logiciels et les acteurs des prototypes ont été difficiles à mobilisés.

► Suivi des prototypes.

Lors de cette phase, les acteurs font remonter au S.P.I.E. et aux groupes de travail métier (Éleveurs, Acteurs sanitaires, Opérateurs commerciaux, Abattoirs) les observations concernant le fonctionnement en mode dématérialisé.

Pour les acteurs éleveurs, les G.D.S. du département de la Manche et de la région Midi-Pyrénées sont mobilisés. Les G.D.S. des départements des autres acteurs sont en contact avec ces derniers afin de suivre la phase de prototype. G.D.S. France tient à remercier les G.D.S. qui remontent des informations récoltées par les acteurs des tests terrains concernant la gestion sanitaire des bovins en mode dématérialisé.

LA RÉFLEXION PAR TYPE D'ACTEURS : LES GROUPES DE TRAVAIL MÉTIERS

Groupe de Travail Éleveurs :

Les membres de ce groupe, comprenant quatre personnes du réseau des G.D.S., proposent une solution pour les éleveurs non informatisés.

Un document papier facilitant la transmission des données d'identification et de traçabilité (I&T) à l'acteur suivant pourrait être utilisé. Il porterait la liste des données I&T connues et des codes-barres avec le numéro identifiant l'animal et un code de sécurité ouvrant les droits d'accès aux données I&T. La seconde solution serait d'appliquer une tarification des services moins élevée et différenciée entre les acteurs informatisés et les non informatisés pour ne pas inciter les acteurs à choisir le papier.

Le Groupe de Travail étudie l'ouverture des droits d'accès et la consultation des données I&T. Le serveur vocal / service SMS serait à réserver aux petits détenteurs (informatisés ou non) et aux situations d'urgence (solution en mode dégradé). Un détenteur aura la possibilité d'ouvrir de fa-

çon permanente les droits d'accès à l'ensemble des animaux de son cheptel à des acteurs spécifiés. L'ayant droit désigné par le détenteur pourrait transmettre le droit d'accès à ses données à un ou plusieurs acteurs suivants (possibilité de «rebond» sur un seul niveau de droit d'accès, notamment pour les coopératives et leurs transporteurs).

Groupe de Travail

Acteurs sanitaires :

Neuf personnes du réseau des G.D.S. participent aux travaux de ce groupe. En dématérialisation, le principe d'utiliser une « couleur » pour le statut sanitaire continuerait et traduirait un « risque » en fonction d'informations sanitaires transmises. Le statut sanitaire serait déterminé et fourni à l'animal pour prendre en compte des informations individuelles (tuberculination, vaccinations FCO et I.B.R., transports, mouvements,...). En dématérialisation et concernant la destination de l'animal, les couleurs auraient les significations suivantes : vert = toutes destinations, jaune = engraissement et abattoir,

rouge = abattoir, noir=interdiction de mouvement.

Le Groupe de Travail *Acteurs sanitaires* étudie les simplifications possibles en matière de contrôle à l'introduction sous conditions que la dématérialisation apportent la traçabilité des mouvements des opérateurs commerciaux par l'enregistrement des chargements et des déchargements et par l'absence de mélange d'animaux avec des statuts pour déplacement différents.

Groupe de Travail Opérateurs commerciaux (négociants, coopérative, marchés) :

Les opérateurs font remonter que la gestion des droits d'accès définie dans le projet n'est pas efficace. Ils expriment des craintes sur la faisabilité de déclarer le transport (heures et dates du chargement et du déchargement) d'un animal par les chauffeurs.

Suite à ces idées, le Groupe de Travail *Opérateurs commerciaux* propose que les déclarations de transport soient facultatives et qu'elles ne soient pas nécessaires pour ouvrir des droits d'accès au destinataire des animaux.

Dans le cas où le transport serait

enregistré, la plaque d'immatriculation du véhicule serait enregistrée avec la date et l'heure du chargement et du déchargement.

Le Groupe de Travail *Opérateurs commerciaux* demande une clarification professionnelle sur le statut et l'utilisation des données de déclarations des transports.

FOCUS SUR LA TRAÇABILITÉ DES MOUVEMENTS

Pour les acteurs sanitaires, dont les G.D.S., l'un des objectifs essentiel de la dématérialisation doit être le renforcement de la sécurité sanitaire des bovins. Or, compte tenu de la situation épidémiologique de l'élevage français, les risques pèsent moins sur les exploitations elles-mêmes que sur les mouvements d'animaux et leur traçabilité.

Cette traçabilité accrue dans une perspective de sécurisation sanitaire suppose donc qu'un effort particulier soit fait en matière de notification de chacun des maillons et de chacune des étapes de ces mouvements. Dans cette perspective et à de nombreuses reprises, G.D.S. France a attiré l'at-

tention sur la responsabilité qu'entraîne l'absence de notification par les transporteurs en temps réel dans la base, notamment en cas de crise sanitaire grave. Aucune information n'est ainsi disponible sur les animaux transportés (nombre, identifiants, mélange de statuts sanitaires), ni sur les dates et heures de ces transports.

Les autres membres du S.P.I.E., conscients du problème, ont proposé une démarche d'enregistrement des chargements et déchargements de manière volontaire.

Cette réponse ne paraît pas à la hauteur des enjeux. Cette situation aura des conséquences sur les dangers sanitaires de première catégorie et au regard de la demande sociétale de transparence, de sécurité et de traçabilité des animaux et de leurs produits.

PERSPECTIVES

La phase prototype se terminera en mars 2016. L'élaboration du bilan des prototypes et la présentation de celui-ci aux instances de S.P.I.E. auront lieu au second trimestre 2016.

D'autres groupes de travail ont été créés et travailleront en 2016 sur les thématiques suivantes :

- Identification électronique.
- Déploiement et accompagnement
- Modèle économique du projet de la dématérialisation

Un cahier des charges du projet sera rédigé à partir des travaux de tous les groupes et du bilan de la phase prototype. Il sera mis à disposition des organisations professionnelles en mai 2016.

La décision de mise en œuvre de la dématérialisation par les organisations professionnelles et l'État sera soumise au Conseil d'administration du S.P.I.E. en juillet 2016.



PLATEFORME SANITAIRE DES G.D.S. : CONSOLIDATION ET SÉCURISATION

En 2015, la Plateforme Sanitaire des G.D.S. n'aura pas connu l'ajout de nouveaux services, mais en revanche, les services existants ont évolué et ont été consolidés, tandis qu'avec l'audit réalisé en 2014, une politique de sécurisation accrue répondant aux conclusions et propositions émises, a été conduite. Par ailleurs, dans le cadre de la dématérialisation, un *webservice* permet la mise à disposition des statuts I.B.R. et varron.

L'année 2014 avait vu la Plateforme Sanitaire des G.D.S. prendre un rythme de croisière quant à l'ouverture du service de distribution des informations I.P.G. aux bases locales.

En 2015, la tendance s'est ralentie en terme d'abonnement, mais 29 départements bénéficiaient du dispositif, ce qui dépasse l'objectif fixé. Soit 29 départements, ce qui dépasse l'objectif fixé. Ces G.D.S. reçoivent quotidiennement la mise à jour des informations sur les bovins de leur département pour abonder leurs bases locales, que la base soit régionale ou départementale.

Le module du F.M.S. a fait place au *Module F.M.G.D.S.* sans révolution particulière en termes de gestion : les départements ont toujours possibilité de notifier, selon des modalités inchangées, les fichiers des éleveurs cotisants.

Toutefois, à partir de 2016, les dossiers d'indemnisation seront à déposer directement au F.M.S.E. et le module de gestion des dossiers spécifiques du F.M.G.D.S. devrait désormais être inemployé.

En juillet 2015, a été ouverte en production la première version du *Service de Dématérialisation Sanitaire du Bovin*, réalisé par la société iOcean qui avait été sélectionnée

The screenshot displays the homepage of the GDS France Sanitary Platform. At the top, there is a navigation menu with links for Accueil, Administration, Animaux, Exploitations, Sanitaires, FNIGDS, and Mon compte. The main header features the GDS France logo and the text 'FNGDS' over a background image of a cow in a field. A 'Connexion' button is visible. Below the header, three statistics are presented: 19,366,185 Bovins vivants, 380,702 Exploitations, and 0 Bovins nés cette année. Three main content areas are highlighted with images: 'ANIMAUX', 'EXPLOITATION', and 'SANITAIRE'. A 'VOIR TOUTS LES INDICATEURS' button is located below these sections. The bottom part of the screenshot shows a blue banner with the title 'LA PLATEFORME SANITAIRE DES GDS' and a search prompt: 'La plateforme Sanitaire des GDS est un projet du Réseau des GDS. Vous souhaitez obtenir des informations sur un Bovin ou une exploitation à partir d'un numéro d'identification ? Recherchez par la saisie de son numéro (nécessite d'être enregistré)'. Below this banner, there are three columns: 'CONNEXION' with a login button for 'Bonjour, Stéphane TORRES', 'A PROPOS' with a description of the organization, and 'CONTACT' with address, phone, and email information. The footer includes 'POWERED BY PILOT4IT' and '©PILOT4IT © 2011 - 2016 PRO.JD'.

en 2014. Ce Service s'inscrit dans le cadre du dossier *dématérialisation*, et permet aux ayants-droits de consulter les statuts des bovins en I.B.R. et varron en même temps que les données d'identification. Dans l'état actuel des choses, les deux premiers lots ont été livrés et sont fonctionnels. Le Service n'a pas connu de rupture de fonctionnement depuis son activation le 7 Juillet. Il reste toujours cependant à vérifier l'efficacité du système en charge (correspondant au 3^e lot de l'appel d'offre), et donc sa performance limite.

À ce stade, l'efficacité des informations télédiffusées sur l'I.B.R. et le varron au bovin reste conditionnée à l'acquisition des informations A.S.D.A. vertes et A.S.D.A. Jaunes de S.I.G.AL. Si la demande technique de transmission des A.S.D.A. de S.I.G.AL. vers la Plateforme Sanitaire des G.D.S. a été officiellement transmise en janvier 2015, et si une réponse positive sur le principe nous a été apportée, la mise en œuvre pratique de cette demande reste encore actuellement en cours au niveau des Services Informatiques du Ministère de l'Agriculture. Cette mise à disposition est essentielle pour que nous puissions passer en production sur la partie dématérialisation sanitaire (professionnelle ou couleur de l'A.S.D.A.).

Enfin, un mouvement de fond a été amorcé à partir de 2014, suite à l'audit de la Plateforme sanitaire des G.D.S. en 2014, pour mettre en œuvre ses préconisations; elles portent surtout sur l'infrastructure informatique et la sécurisation des données hébergées et des accès des G.D.S., ainsi que sur l'approche *ressources humaines* avec la création et l'ouverture d'un second poste d'Ingénieur en Informatique au sein de G.D.S. France. Le contrat du nouvel hébergement a été signé entre l'A.R.S.O.E. Manche Atlantique et G.D.S. France le Jeudi 29 Janvier 2015. Le début du contrat est fixé au 1er février 2015, date de début de la facturation mensuelle pour une

durée de 3 ans, donc jusqu'au 31 Janvier 2018.

Si le cout de l'hébergement a augmenté, l'infogérance et la sécurité de la Plateforme sanitaire des G.D.S. sont désormais correctement assurées avec notamment :

- Un doublement des machines virtuelles permettant une commutation automatique en cas de rupture de service ;
- Une vérification à tous les niveaux du fonctionnement nominal de la chaîne d'intégration des fichiers en provenance de la B.D.N.I. et de S.I.G.AL. avec système d'alertes et interruption de la chaîne de traitement si des anomalies apparaissent ;
- Un P.R.A. (Plan de Réponse d'Activité) activé pour un redémarrage du Service en 4 heures.

Sur ce dernier point, il reste encore des éléments à vérifier et à éprouver, des procédures encore à consolider, ainsi que la mise en œuvre d'un test de basculement vers le site secondaire chaque année, test qui interviendra courant du premier semestre 2016, une fois que les procédures auront été finalisées.

LA PLATEFORME SANITAIRE DES G.D.S. EN COORDINATION AVEC RESYTAL

Promis de longue date et évoqué de nombreuses fois par la D.G.AL., la refonte de RESYTAL, devra fonctionner en santé animale en déléguant la gestion informatique de processus métiers à une base opérationnelle professionnelle par espèce.

Pour ce faire, un appel à candidatures devrait être publié par la D.G.AL. au cours du premier semestre 2016. Le calendrier de publication a été maintes fois repoussé en raison des crises sani-

taires arrivées sur le territoire et qui monopolisent les forces vives de l'État.

Malgré l'absence d'informations plus précises, et compte tenu du fait que ce dispositif concernera principalement des données publiques et donc entrant dans le périmètre d'actions des O.V.S., le Conseil d'Administration de G.D.S. France a, d'ores et déjà, décidé de répondre, le moment venu, à cet appel à candidature. En rappelant que le système français était fondé, pour les ruminants, sur une structuration spécifique du sanitaire, le Président de G.D.S. France en a informé le Cabinet du Ministre.

Le calendrier de mise en œuvre devra être coordonné avec le calendrier de déploiement du système RESYTAL dans les G.D.S./O.V.S. (prévu sur le second semestre 2016), dont le contour final du cycle 2, qui doit amener l'arrêt du fonctionnement de S.I.G.AL., n'est pas encore connu et qui aura un impact sur les travaux à mener sur la base opérationnelle.

LA PLATEFORME SANITAIRE DES G.D.S. : TRAVAUX ANNEXES

D'autres travaux sont en cours, de moindre importance, il convient toutefois de les signaler :

•La consolidation de la mécanique d'échange I.P.G.
Quelques bugs de faible ampleur ont été relevés lors de la distribution des données I.P.G. concernant les animaux avec invalidation de mouvements ; une étude a été finalisée pour apprécier l'impact et mettre en place une procédure de correction au niveau des fichiers transmis dans les bases locales.

Cette procédure consiste à transmettre, à la demande du site abonné, une image des bovins yant été présents sur la zone géographique concernée pour vérifier le différentiel avec la base locale et sup-

primer les bovins non présents sur la zone au niveau de la base locale.

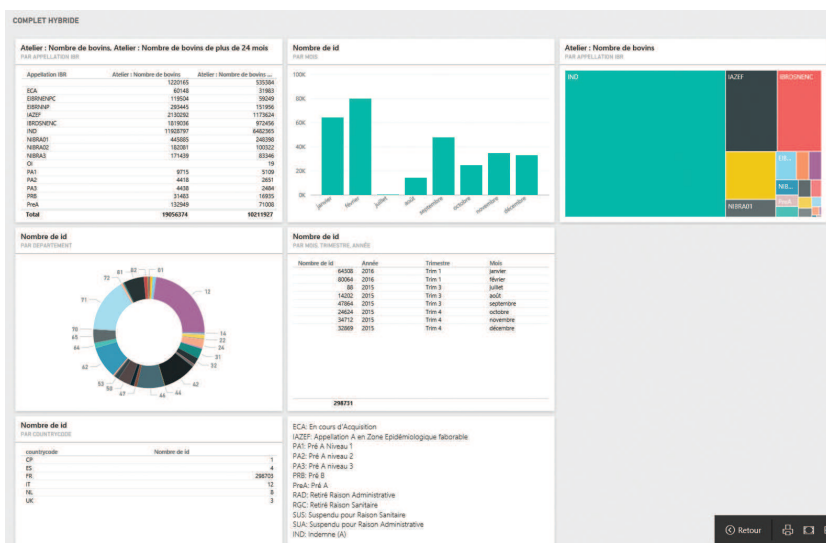
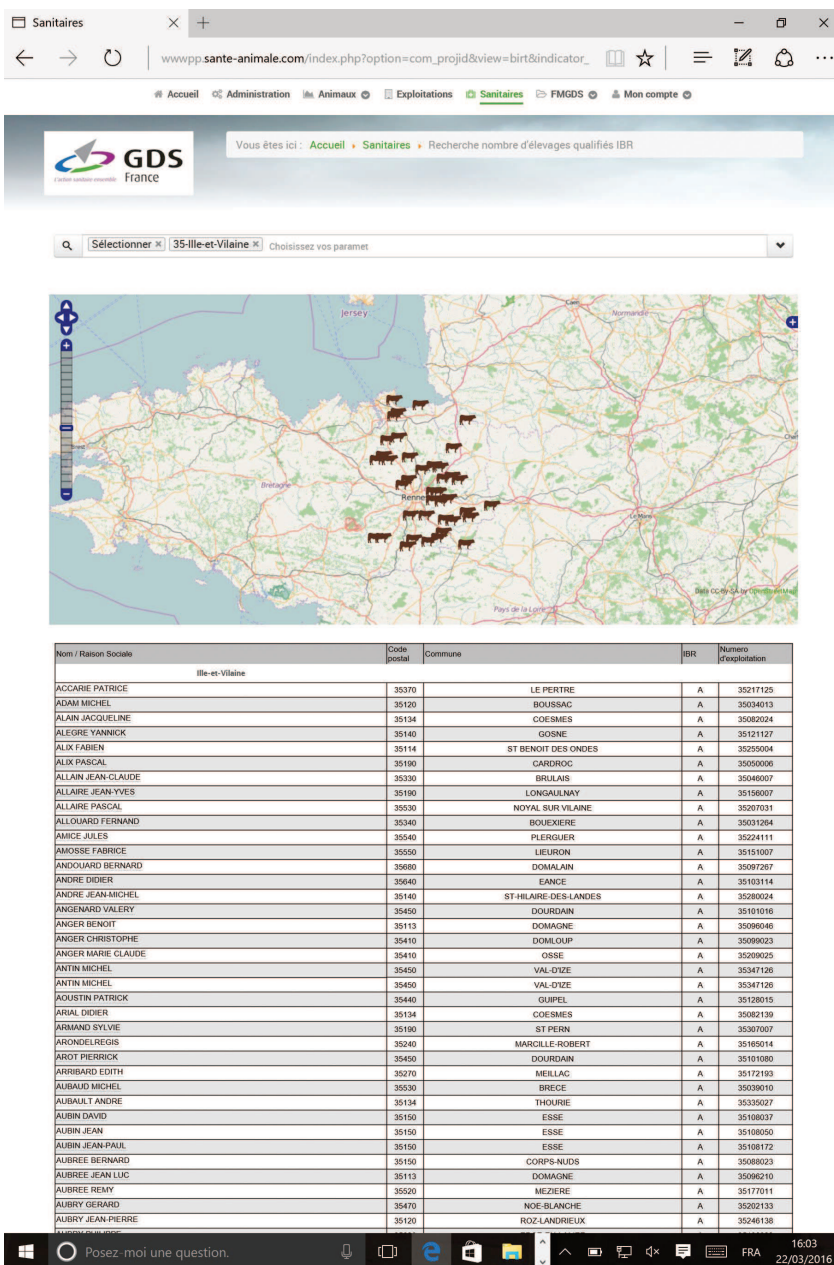
Un autre bug concerne la redistribution des mouvements d'estive des bovins qui s'avère être incomplète. l'anomalie a été identifiée et est en cours de correction.

• **Le changement de thème graphique du portail de la Plateforme et de son progiciel**

L'actuel portail de la Plateforme Sanitaire des G.D.S. dispose d'une apparence graphique sommaire, et d'un progiciel (Joomla 2.5) qui n'est désormais plus supporté. En cours depuis l'automne 2015, Le nouveau portail devrait apparaître courant du premier semestre 2016. Il comporte en ouvre les améliorations suivantes :

- Un nouveau design revu avec une interface fonctionnelle aussi bien sur PC, tablette que Smartphone et donc utilisable au doigt
- Un fonctionnement plus moderne des tableaux de bord avec une boite de recherche contextualisée et dynamique
- Une mise à jour facilitée pour une meilleure réactivité concernant les failles de sécurité détectées
- Une intégration des tableaux de bord liée à l'utilisation du Service *Dématérialisation Sanitaire du Bovin*

- Une interconnexion de la base d'utilisateurs avec le Service Office 365 pour n'avoir à gérer les utilisateurs qu'à un seul endroit (2^e Semestre 2016)



AUTRES DOSSIERS

CARNETS SANITAIRES INFORMATISÉS : BILAN ET PERSPECTIVES POUR LES G.D.S.

La commission bovine de France Génétique Elevage a missionné l'IDELE pour la réalisation d'une étude sur les carnets sanitaires informatisés afin de faire un état des lieux qualitatif et quantitatif. Les résultats et le bilan de cette étude mené entre 2012 et 2014 ont été présentés en 2015 en retour aux maîtrises d'œuvre de ces carnets (auprès des A.R.S.O.E. et leurs administrateurs G.D.S.).

Cette étude préalable des carnets sanitaires informatisés montre qu'il existe un potentiel de valorisation des données relatives aux motifs de traitement enregistrées par les éleveurs.

En 2015, un groupe de travail composé de représentant de G.D.S. pour chaque souche de carnet sanitaire informatisé a travaillé sur les actions que le réseau pourrait mettre en place suite à cet état des lieux.

Le réseau des G.D.S. a été encouragé pour mener les actions suivantes :

- **Une harmonisation de la liste des motifs de traitements par outil est nécessaire.**

L'utilisation d'une grille de correspondance entre les listes des outils est la solution priorisée. La grille pourra être testée sur le terrain par chaque outil et pour la typologie allaitante et laitière.

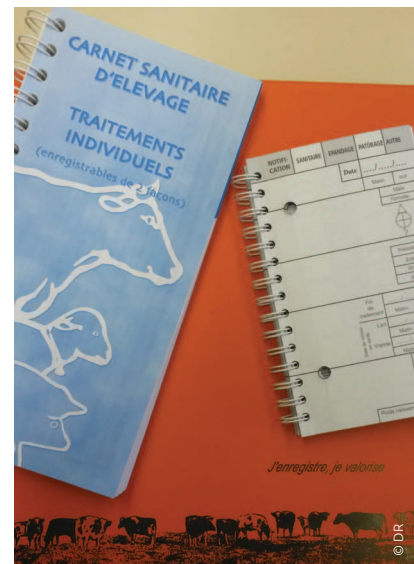
- **La définition des actions d'information et de formation des éleveurs et des techniciens de G.D.S. pour augmenter la valorisation des carnets sanitaires informatisés et les retours d'informations aux éleveurs.**

Les résultats de l'étude ont montré que seulement 15% des élevages (2 528 élevages sur les 16 217 de l'étude) enregistrent exhaustivement les motifs de traitements. Des lignes directrices, permettant d'augmenter ce taux d'utilisation afin d'améliorer la valorisation et le retour aux éleveurs, sont proposées :

- Former l'éleveur afin qu'il soit en règle pour l'utilisation des médicaments et la tenue de son carnet sanitaire,
- Former l'éleveur selon ses propres besoins pour lesquels il a un intérêt immédiat,
- Assurer une prise en main progressive du carnet sanitaire informatisé par l'éleveur,
- Améliorer la saisie des informations par l'éleveur avec des évolutions de l'ergonomie et/ou l'utilisation de nouvelles technologies (ex : smartphone),
- Mise en place de tutorat entre éleveurs,
- Valoriser les enregistrements faits par l'éleveur,
- Lier l'enregistrement d'informations par l'éleveur dans son carnet sanitaire à des indicateurs économiques propres à son élevage,
- Former les techniciens de G.D.S.,
- Mise en place de partenariat entre l'éleveur et son vétérinaire sanitaire afin de valoriser les enregistrements du carnet sanitaire.

- **La mise en place pour chaque type d'outil d'un panel d'éleveurs formés.**

- **Le conventionnement entre l'éleveur et son G.D.S. concernant l'échange et la valorisa-**



tion de données des carnets sanitaires informatisés.

LE PROJET DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES DONNÉES DE PARAGE.

Un logiciel de saisie des lésions des pieds des bovins a été acquis par FARAGO France.

A partir de l'inventaire bovin de l'éleveur chargé préalablement par le pareur, celui-ci enregistre au fur et à mesure de son parage ses observations sur les pieds des bovins parés (lésions ou pied sain). Les lésions sont enregistrées selon un référentiel unique issu de l'Institut de l'Elevage.

Une fois les lésions enregistrées et le chantier terminé, les données de parage brutes saisies sont exportées dans une base de données.

La valorisation de ces données se fera selon trois axes :

- **Transmettre un retour à l'éleveur à partir de bilans lésionnels individuel et troupeau.**

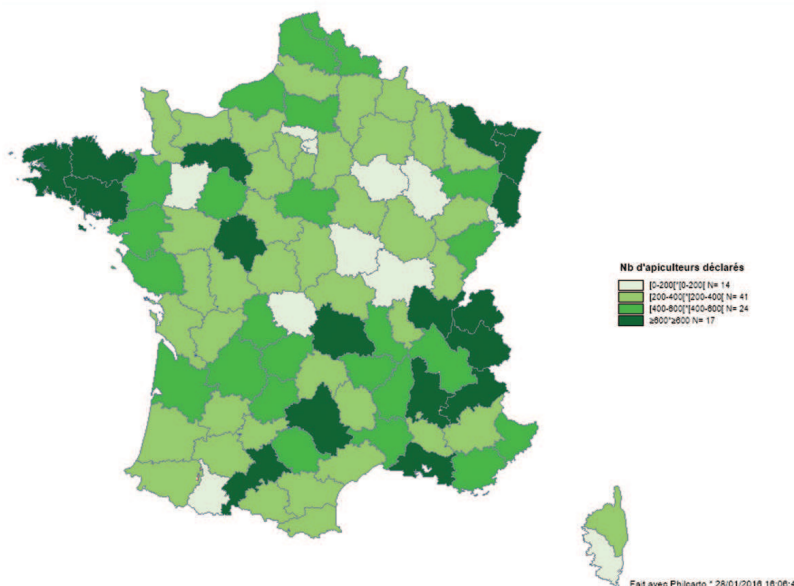
G.D.S. France a validé lors de son Conseil d'Administration du 22 juillet 2015, le financement d'un module de valorisation G.D.S./FARAGO. L'objectif de ce module est

de valoriser les données auprès de l'éleveur. Le module est en cours de développement.

- **Mettre en place une épidémiomiosurveillance et avoir des références.**
- **Améliorer la santé des bovins en sélectionnant les animaux résistants aux lésions de pieds.**

Les données de parage (observations et lésions) seraient transmises au dispositif génétique français.

Le Bureau de G.D.S. France a donné son accord pour accompagner le projet dans le cadre de la section *Etudes & Recherche*.



G.D.S. FRANCE : MEMBRE ASSOCIÉ DE F.G.E.

En 2015, G.D.S. France est devenu membre associé de France Génétique Elevage (F.G.E.) lors du Conseil d'Administration de F.G.E. du jeudi 23 avril 2015 à Paris.

Après deux ans de processus d'adhésion (convention 2012 à 2014) suivi d'un an et demi de discussion au sein de F.G.E., les représentants du réseau des G.D.S. peuvent continuer de participer de façon pérenne aux instances et aux travaux de F.G.E., notamment sur les thématiques suivantes :

- Collecte des données de parage,
- Etude des carnets sanitaires informatisés,

■ Nombre d'apiculteurs déclaré par département en 2015

- Participation à l'Observatoire Nationale des Anomalies Bovines (O.N.A.B.). Dans ce cadre, chaque F.R.G.D.S. a désigné un référent régional. Ces référents s'assurent de la sensibilisation du réseau des G.D.S. et de la remontée d'information d'anomalies génétiques bovines depuis le terrain vers l'O.N.A.B.

des G.D.S. aux instances de F.G.E. qui ont conduit avec succès ce processus d'adhésion.

Les professionnels de la santé animale, que sont les G.D.S., pourront être les acteurs à part entière de la gestion des critères de sélection en santé animale au sein de l'interprofession génétique française !

- Etude sur la paratuberculose,
- Programme national d'amélioration génétique des ovins pour la résistance à la tremblante classique (P.N.A.G.R.Tc).

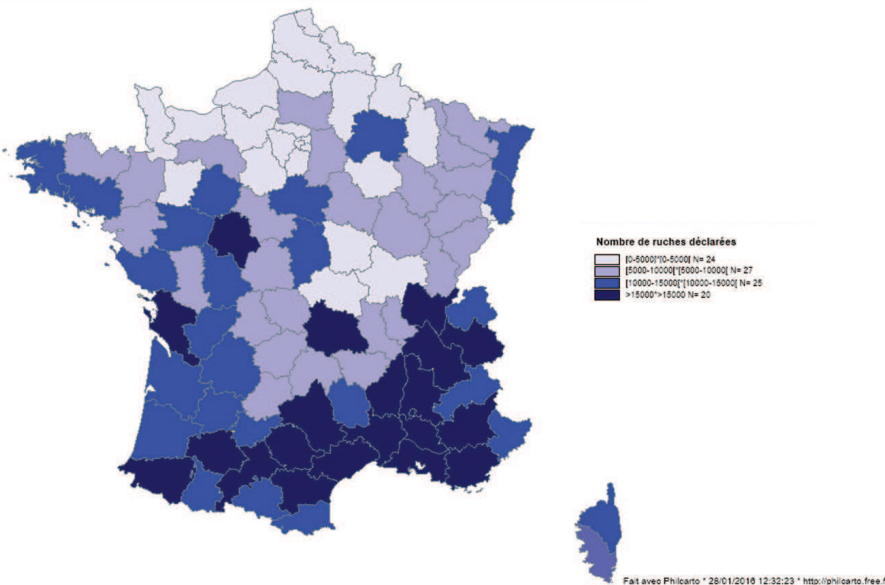
Ces sujets seront travaillés au sein de G.D.S. France dans la Commission *Génétique*. Un grand bravo à tous les représentants du réseau

APICULTURE - DÉLÉGATION DE LA DÉCLARATION DES RUCHERS

Depuis 2011, l'État délègue à G.D.S. France et aux G.D.S. la mission de saisir les déclarations des apiculteurs sous l'interface TéléRucher. Pour répondre à la législation d'obligation de déclarer les ruches,

■ **Tableau 1 : Bilans des apiculteurs et des ruches déclarées de 2011 à 2015**

Année de déclaration	2011	2012	2013	2014	2014
Nombre total d'apiculteurs déclarés	30 519	32 363	33 838	38 748	41 551
Taux de télé-déclaration	-	18%	21%	16%	16%
Nombre de ruchers déclarés	60 088	64 922	68 853	75 802	86 998
Nombre de ruches déclarées	824 368	950 164	966 643	1 043 486	1 069 496



■ Nombre de ruches déclarées par département en 2015

l'apiculteur peut se télé-déclarer ou envoyer un document *Cerfa* complété au G.D.S. pour que celui-ci réalise la saisie informatique.

Grâce au travail de communication et la mobilisation du réseau, le nombre de déclarations d'apiculteurs a augmenté de 36% depuis le début de cette mission. En 2015, 41 551 apiculteurs se sont déclarés au total (tableau, 1).

Suite à l'augmentation du nombre de primo-déclarants, aux dysfonctionnements du site et aux changements de périodes de déclara-

tion en 2014 et 2015, les services des G.D.S. ont été très sollicités par les apiculteurs afin de les aider dans leur démarche de déclaration.

L'enveloppe d'indemnisation des saisies des G.D.S. est de 270 000 € en 2015 comme pour les années précédentes. Pour la campagne 2014, les G.D.S. ayant saisi des déclarations ont reçu un forfait administratif de 800 € et 5,63 € par déclaration saisie alors qu'en 2015 le forfait administratif est de 500 € et celui par saisie est de 6,02 €.

L'IDENTIFICATION DES CAMÉLIDÉS EST DÉSORMAIS RÉGLEMENTÉE.

L'A.F.S.S.A. avait été saisie par la D.G.A.L. en 2009 concernant les conditions sanitaires relatives à la tuberculose et à la brucellose notamment pour les mouvements de camélidés.

L'Agence a considéré que les camélidés d'élevage (lamas, alpagas, vigognes) atteints d'infection brucellique ou tuberculeuse représentent un risque important pour la santé publique et peuvent constituer un réservoir pour l'infection du bétail et des animaux sauvages.

Elle a observé l'absence d'inventaire des élevages et l'absence d'identification individuelle des camélidés.

En conséquence, les experts de l'A.F.S.S.A. avaient notamment recommandé :

- la mise en place d'un système obligatoire et généralisé d'identification pérenne des camélidés et de leurs détenteurs.
- le contrôle des mouvements de ces animaux.

G.D.S. France a accompagné les organisations professionnelles représentants les camélidés et demandeuses de ces évolutions pour assurer un suivi sanitaire de leurs animaux. Ces efforts ont désormais abouti.

L'identification des camélidés et de leurs détenteurs est désormais obligatoire et réglementée par l'arrêté du 5 février 2016.

L'identification de chaque camélidé comporte l'implantation d'un transpondeur injectable sous la peau de l'animal sous son oreille gauche ou la pose aux oreilles de repères de type bouton dont un est électronique.



VIE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE

2015 aura vu l'équipe nationale, tant professionnelle qu'administrative et technique, être fortement mobilisée sur un nombre croissant de dossiers, en association avec l'ensemble du réseau ; jamais il n'y aura eu autant de réunions de commissions, groupes de travail, comité de pilotage pour répondre à une actualité foisonnante.

Après Strasbourg en 2014, c'est L'Île-Rousse qui aura accueilli l'Assemblée Générale de G.D.S. France, les 16 et 17 avril. L'occasion pour beaucoup de découvrir les charmes des paysages superbes de l'île de Beauté, et la chaleur bien connue de l'hospitalité corse, mais aussi l'occasion pour tous de faire le point annuel de la vie de notre Fédération et de son réseau. La qualité de l'accueil a prouvé, comme en Alsace, que des « petits » G.D.S. savaient, tout autant que les grands, organiser et réussir une manifestation d'importance.

A côté des figures imposées de toute Assemblée Générale, la situation géographique de la Corse avait donné l'idée d'inscrire dans son déroulé une partie consacrée au thème de *La santé animale au cœur des échanges*, avec Loïc Evain, Chef des Services Vétérinaires français et Directeur Général adjoint de l'Alimentation sur les *stratégies sanitaires et les mouvements d'animaux* et le Docteur Rachid Bouguedour, représentant sous régional de l'O.I.E. pour l'Afrique du Nord, dont l'intervention sur le *contexte sanitaire dans le Bassin Méditerranéen* a passionné les participants.



Rachid BOUGHEDOUR

Représentant sous régional de l'O.I.E. pour l'Afrique du Nord

L'Assemblée Générale fut suivie d'une réunion du Conseil d'Administration dont l'objet était l'élection du Bureau. Elle vit la permutation de fonction entre Jean-Bernard Fauconnier, jusqu'alors Secrétaire Général, et Christophe Moulin, vice-président. Agé de quarante-cinq ans, Président de son G.D.S., Christophe Moulin est éleveur allaitant dans le département de l'Indre; membre du Bureau de G.D.S. France depuis 2013, il est plus particulièrement en charge du dossier accréditation.

S'il y a une leçon à tirer de cette Assemblée Générale, c'est bien celle de l'extension du périmètre d'activité de G.D.S. France et de son réseau. Sans revenir sur les chiffres présentés dans le rapport de 2013, il est clair que la charge de travail augmente d'année en année, et que de nouveaux dossiers viennent s'ajouter aux anciens, sans que ceux-ci ne soient clos.

Ceci est particulièrement vrai dans le domaine informatique où d'importantes perspectives se dessinent autour des évolutions du système d'information de l'alimentation, de la plateforme sanitaire des G.D.S. et de l'ensemble



Christophe Moulin

Secrétaire Général

MERCI COLETTE !



L'Assemblée Générale de Corse aura été l'occasion pour les G.D.S. de remercier Colette Barthelemy pour son dévouement et son engagement au sein de l'équipe nationale qu'elle aura quittée au terme de vingt-six ans d'activité pour prendre une retraite amplement méritée.

Entrée en 1989 à la Fédération Nationale comme secrétaire intérimaire, elle en sera la Secrétaire de Direction, l'Assistante de Direction, puis l'Attachée de Direction au rythme de l'évolution de ses fonc-

tions qui devait la conduire à assumer l'ensemble des tâches de fonctionnement matériel de la « boutique ». Elle aura ainsi, non seulement participé aux grands événements que notre réseau aura connu durant cette période, mais elle les aura souvent organisé pratiquement : Assemblées Générales, Congrès, Journées Nationales,...

Pour tout ce travail au service des G.D.S. et de l'élevage, Michel Combes lui a remis, devant l'Assemblée Générale, la Médaille du Cinquantenaire de G.D.S. France.

C'est Dorothée Dupuy qui la remplace désormais comme assistante de Direction, après un parcours qui l'a notamment conduite au Syndicat de l'Industrie du Médicament Vétérinaire et à l'A.N.S.E.S.

A Colette, nous souhaitons une heureuse retraite avec son mari Michel, ses enfants et ses petits enfants dans ses montagnes iséroises.

À Dorothée, nous souhaitons la bienvenue et bonne chance dans cette nouvelle aventure !



des bases locales de notre réseau. Ceci a conduit à l'embauche d'un nouvel informaticien au sein de l'équipe nationale en relais de Stéphane Torres pour alléger la charge de celui-ci et répondre aux besoins. Il s'agit de Sébastien Lemaire, âgé de 36 ans, docteur en agronomie et auparavant responsable informatique de l'Institut Technique de la Betterave.



Sébastien Lemaire

Informaticien

PROJET STRATÉGIQUE : LA COURSE DE FOND CONTINUE

Depuis 2013, G.D.S. France et le réseau des G.D.S. se sont engagés dans un projet d'envergure aux ambitions et valeurs fortes. Ce projet stratégique doit permettre de se projeter à moyen terme, et d'améliorer le fonctionnement et la réactivité de notre réseau, tant au niveau national que local. En 2015, il a fallu s'adapter à un agenda chargé et aux crises sanitaires survenues. Toutefois, la fin d'année a marqué une reprise dynamique des orientations fixées et de la feuille de route élaborée. Afin de suivre les avancées du projet, le Co.Pil., composé des membres du bureau de G.D.S. France, s'est réuni à trois reprises, afin de faire un point d'étape sur l'année 2014, puis d'insuffler la dynamique nécessaire pour poursuivre le projet. Voir page suivante

les orientations du projet.

Plusieurs des propositions d'adaptation du fonctionnement de G.D.S. France préconisés durant l'élaboration du Projet Stratégique sont déjà devenues des réalités, comme, par exemple, la tenue en début d'année d'un Séminaire Budgétaire et Financier chargé de préparer en toute transparence et dialogue avec les régions les orientations budgétaires du Conseil d'Administration.

REUNION DES INSTANCES

Comme en 2014, le Conseil d'Administration s'est réuni à six reprises, fréquence plus élevée que traditionnellement (quatre réunions), tandis que le Bureau s'est réuni douze fois (soit une de plus que l'année précédente), sans compter les réunions téléphoniques. Outre ce rythme de réu-

ENJEU 1 : AGIR AU QUOTIDIEN POUR LES ÉLEVEURS

Objectifs: Nouvelle génération:

Agir pour le renouvellement des générations

Intitulé des actions	Moyens-contenu
Valoriser l'implication des professionnels	Réévaluation des indemnités journalières des professionnels s'impliquant à GDSFrance
Former nos professionnels	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des Modules de formations Proposer un Catalogue de formations Reprendre les réflexions du groupe que l'on expose aux membres du groupe puis faire appel au réseau
Faire connaître les GDS pour recruter et recruter des jeunes administrateurs	reprendre les conclusions du GT

ENJEU 2 : ADAPTER ET FAIRE ÉVOLUER NOS MÉTIERS

Objectifs: Définir les nouvelles missions de l'équipe de GDS France

Identifier, mobiliser et appuyer sur les compétences du réseau

Intitulé des actions	Moyens-contenu
Identifier compétences du réseau	Recensement des actions et compétences sur Office 365 Formation interne au réseau à l'outil Office 365 => un correspondant par région Mise à jour des listes de contacts par GDSFrance puis par le responsable Office 365
S'appuyer sur les compétences du réseau: méthode gestion de projet	Réflexion sur les différents modes de gestion des dossiers à GDS France: les lister et établir un cahier des charges Bilan des groupes projet (besnoitiose, acteurs sanitaires..)
Faire évoluer les missions de GDSFrance	Mettre en place une instance (ex: commission innovation) où les discussions s'axeront autour d'idées novatrices: définir les modalités de gestion, de fonctionnement et le périmètre de cette instance
Définir les missions des GDS à l'horizon 2018 avec les nouvelles régions	Définir le type de missions et le périmètre des entités

ENJEU 3: FEUSSIR LE VOLET REGIONAL DU RESEAU DES GDS

Objectifs: Développer l'animation du réseau: redéfinir les missions et les instances du réseau.

Intitulé des actions	Moyens-Contenu
Développer l'animation du réseau	Amélioration du fonctionnement de GDSFrance au sein de l'équipe et au sein du bureau. Organisation générale Relations de travail avec la Direction Procédure de travail avec les Professionnels Formation Révision des procédures
Fédérer notre réseau	Mise en place d'une charte du réseau des GDS Redéfinir le rôle et le périmètre des instances et missions de GDS France Présidents de région: -place au CA et bureau -rôle et place dans le réseau -journée des présidents de régions

ENJEU 4 : DEVELOPPER LA PERFORMANCE DU RESEAU

Objectifs: Communication interne

Intitulé des actions	Moyens-Contenu
Améliorer la communication entre les différentes entités du réseau	Office 365
Stratégie de communication nationale : => Harmonisation des outils de communication	Créer une bibliothèque de supports

Les orientations du projet stratégique.

nions plus important, le nombre de dossiers traités à chaque session témoigne avec éloquence de l'accroissement de l'activité de la fédération nationale.

Le Bureau décentralisé de 2015 s'est tenu à Saint-Malo (Ile-et-Vilaine) pour faire le point sur l'avancement de la nouvelle Gouvernance Sanitaire.

En ce qui concerne les Commissions, Comités de Pilotage et les Groupes de Travail de G.D.S. France pour 2015, les tableaux ci-contre témoignent de la vitalité du partage, du dialogue et du fonctionnement participatif au sein du réseau des G.D.S., sans compter trois Journées Nationales et une Journée des Régions !



Dossier du bureau décentralisé

COMMUNICATION

En 2015, le Bureau et le Conseil d'Administration de G.D.S. France ont initié la première étape d'une réflexion collective pour améliorer la communication de nos structures et l'échange au sein de notre réseau. Il est en effet essentiel que nous perfectionnons notre communication, tant pour valoriser à l'extérieur la qualité sanitaire de nos élevages et le travail réalisé par les éleveurs et leurs G.D.S., que pour renforcer les échanges au sein de notre réseau.

Dans cette perspective, la Commission *Organisation* réunie le 22 mai a permis d'établir une première approche du sujet, avec le concours de l'Agence de Conseil en marketing MALICE, et Jean-Pierre Dumas, ancien Directeur-Adjoint du groupe Réussir dont il fut le créateur.

L'une des conclusions tirées par le bureau de G.D.S. France portait sur l'intérêt et la nécessité d'organiser une formation à destination des professionnels ayant pour objectif de donner les moyens de mieux communiquer avec les médias et pour garantir la présentation efficace de leurs messages essentiels. Il s'agit, dans un premier temps, de former un référent « *communication* » par région, ce qui suppose notamment une bonne connaissance des médias (écrits, audiovisuels, radios, web) et de leur fonctionnement, des

Commissions thématiques	Réunions
Organisation	1
Politique Sanitaire Publique	1
Politique sanitaire Collective	1
Politique sanitaire International	1
Sécurité et Traçabilité Sanitaire	4
Génétique	2
Etude et Recherche	1
Déontologie	1

Commissions par Espèces	Réunions
Petits ruminants	1
Apicole	1
Section ruminants	1

Groupe de Travail	Réunions
Projet stratégique	1
GROUPAMA	1
Interne méthode prophylaxie	6
I.B.R.	4
Stratégie B.V.D	9
Contrôle sanitaire	1
Diagnostic différentiel	2
Apicole	2
Plateforme	2
Groupe de suivi Fièvre Q	1
Dangers Sanitaires 2e catégorie	1
Varroa	1
Avenir Référence	6
R.Q.R.	9

outils de communication (écrite et verbale). Cette formation sera organisée durant l'année 2016.

En parallèle, une réflexion devra être conduite, probablement dans le cadre du projet stratégique sur la stratégie de communication de notre réseau proprement dite.

Cette volonté de renforcement de la communication s'est également traduite :

- En matière de communication interne, par un travail de rénovation du *Rés'Info*, suite à un questionnaire de satisfaction qui a permis de

fixer des axes d'amélioration. Pour y répondre, une nouvelle maquette a été élaborée avec notre graphiste, et une nouvelle version sera diffusée en 2016 ;

- En matière de communication externe par le début d'un partenariat avec le Groupe REUSSIR et la Chaîne du Câble *Campagnes T.V.*

Ce partenariat s'est marqué par une présence télévisuelle de notre réseau à l'occasion des deux grands événements professionnels que constituent le SPACE et le Sommet de l'Élevage.

À ces deux occasions, G.D.S. France a participé à des magazines de 52 minutes, le premier consacré à *l'Innovation au service de l'élevage et de la santé animale* et le second à *Le sanitaire : un atout pour de meilleures performances en élevage* ». Gilles Lavollée, Trésorier national, et Christophe Moulin, Secrétaire Général, représentaient respectivement notre réseau dans ces émissions.

Par ailleurs, pour chacune de ces manifestations, un Journal Télévisé a été réalisé sur les stands des G.D.S., avec les interviews de représentants nationaux et locaux (Président, Secrétaire Général, Directeur, Président de G.D.S. Bretagne), et la diffusion de petits reportages montrant la présence pratique des G.D.S. aux côtés des éleveurs.



■ G.D.S. France au Sommet de l'Élevage.

Reportages et J.T. ont été diffusés sept fois sur la chaîne, et les petits reportages ont été mis en ligne sur Office 365 pour que les G.D.S. puissent les réutiliser durant leurs réunions locales.

Le succès de ce partenariat conduit à son renforcement dans l'avenir.

Il faut ajouter que, lors du Sommet de l'Élevage, Michel Combes a également été interviewé par le groupe Plein Champs et Web Agri.

Toujours en 2015, l'actualité a

malheureusement conduit G.D.S. France à réactiver sa communication interne de crise avec l'envoi au réseau de messages F.C.O. (plus de cinquante à ce jour), *influenza* aviaire (près de dix à ce jour), tandis que des *Infos flash* à parution irrégulière tenaient informé le réseau d'évènements marquants et que la parution trimestrielle du *Rés'Info* était respectée. Si l'on ajoute à ces outils, les envois réguliers et nombreux de courriels, il est certainement possible de considérer que l'effort de communication de G.D.S. France à destination de ses membres est important. La question qui se pose est celle de savoir si un seuil de « *surinformation* » n'est pas en passe d'être atteint.

FORMATION

Dans le cadre de la formation des nouveaux administrateurs de G.D.S., une session a été organisée les 11 et 12 mars. Organisée sur deux jours, elle a permis aux six participants de comprendre le fonctionnement de notre réseau et de G.D.S. France, ainsi que leur rôle au sein de leur structure. La deuxième journée animée par l'I. FO.CA.P. a été consacrée à la communication. Cette formation a été appréciée par ses participants qui ont souhaité pour une prochaine session avoir une vue politique d'ensemble sur les dossiers d'actualité suivis par G.D.S. France.

Les 29 et 30 septembre dernier, G.D.S. France a organisé une deuxième session de formation avec dix stagiaires. Des dossiers comme la dématérialisation, la référence et le F.M.S.E. ont été abordés. Un volet *communication* avec l'intervention de M. Colleu, président de *Media Institute*, a permis aux stagiaires d'identifier les clés d'une meilleure communication. Les stagiaires sont repartis ravis et prêts à renouveler l'expérience.

Par ailleurs, G.D.S. France avait lancé un questionnaire au sein du réseau afin d'identifier les besoins

des salariés des structures en terme de formation. Le thème de la gestion du temps est ressorti prioritaire. Aussi, une session a-t-elle été organisée en novembre, pour laquelle G.D.S. France a fait appel à l'I. FO.CA.P. afin de former quinze Directeurs et Chefs de services du réseau des G.D.S. La journée a été construite sur mesure grâce à une analyse en amont des besoins des participants.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Prioriser et planifier au jour le jour
- Se centrer sur ses tâches à haute valeur ajoutée
- Déléguer plus et mieux

Une deuxième session de formation devrait avoir lieu en 2016.

LA FILIÈRE ÉQUINE DANS LE RÉSEAU

En 2015, une stagiaire a mené une enquête auprès de l'ensemble des G.D.S. pour produire un état des lieux de l'activité du réseau en matière d'équidés. La carte ci-contre situe :

- Les G.D.S. dotés d'une section équine départementale ou régionale (rose foncé) ;
- Les G.D.S. projetant de créer une section équine départementale ou régionale (rose moyen)
- Les G.D.S. n'ayant pas de section équine et ne projetant pas d'en constituer (rose pâle) ;
- Les G.D.S. n'ayant pas répondu à l'enquête (blanc).

Les zones de densité d'équidés correspondent géographiquement à la localisation des sections équines existantes ou en projet, à l'exception de la région Auvergne, dotée d'une population équine importante.

Les G.D.S. qui ont répondu ne pas avoir en projet la création de section évoquent, par ordre décroissant : l'absence de demande des détenteurs (pour presque 50%

des cas), la priorisation d'autres dossiers (dont la nécessité de s'organiser d'abord régionalement), la difficulté des contacts avec la filière équine.

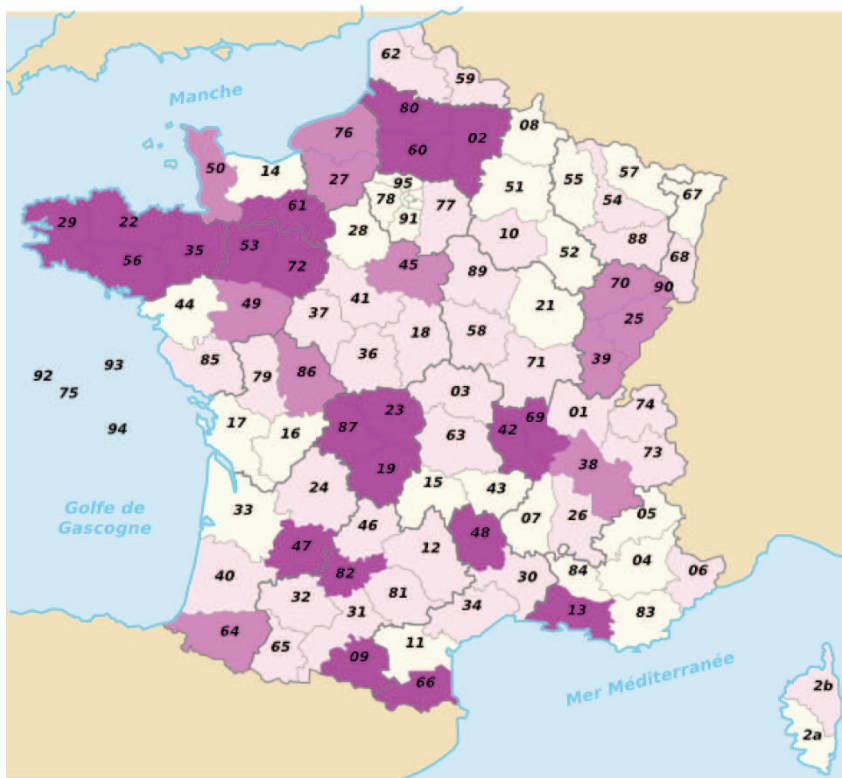
Ceux qui prévoient de constituer une section équine (huit départementales et une régionale) évoquent, avec la même importance, le caractère multi-espèces de l'O.V.S. et l'existence d'une demande de la filière, essentiellement des éleveurs de chevaux de selle et de chevaux lourds, des détenteurs mixtes et quelques entraîneurs. Trois de ces G.D.S. prévoient de créer leur section dans l'année, cinq d'ici un à deux ans, et un dans deux ans. A cette fin, certains ont déjà organisé des réunions.

Parmi les 18 sections équines recensées, une est régionale (Bretagne) et une est quasi inactive depuis plusieurs années (Lozère). On dénombre en moyenne soixante-six adhérents par section, avec un maximum de deux cent trente dans le département de l'Orne. Le nombre moyen de chevaux est de quatre cent par section.

Les partenaires de la section, quand ils existent, sont les syndicats de race.

Les services proposés par les sections équines des G.D.S. sont, par ordre d'importance :

- La mutualisation des frais d'équarrissage (pour cinq sections, plus quatre qui prévoient de mettre en place un tel service) avec un taux d'adhésion à ce service de 75 à 100% ;
- Le diagnostic parasitaire (pour cinq sections) ;
- Le dépistage de maladies infectieuses (pour cinq sections dont une spécifiquement pour les chevaux de monte) ;
- Le diagnostic différentiel des avortements (pour quatre sections) ;



- L'aide à la vaccination contre la grippe équine (pour deux sections) ;
- La formation (pour deux sections).

Les moyens humains dédiés à la section équine sont, de manière très uniforme, de 0,01 E.T.P.

Les modalités de cotisation sont variées, avec une cotisation par cheptel allant de 0 à 200 euros (pour une moyenne de 11 euros) et une cotisation par équidé de 1 à 20 euros (dès la naissance, à partir de 12 mois ou à partir de 24 mois).

Les difficultés rencontrées sont l'accès à des bases de données détenteurs fiables, la diversité et le manque de motivation de la filière pour le sanitaire et le mutualisme.

■ État des lieux 2015 des sections équines des G.D.S (Source : enquête nationale G.D.S. France)

La réelle opportunité, pour les sections existantes ou à venir, semble être de proposer un service de mutualisation des frais d'équarissage, notamment pour les chevaux lourds.



© sidiks



© Rolf Kopfle

ACCREDITATION

LE SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ EN CHANTIER

Après avoir reçu du Co.Fr.Ac., début 2015, l'attestation de recevabilité administrative de leur demande d'accréditation sur le référentiel normatif ISO/CEI 17020, les F.R.G.D.S. devaient transformer les éléments présentés dans ce dossier en un dispositif opérationnel et efficace, en vue de leur évaluation initiale prévue en 2016.

Ainsi, l'année 2015 a-t-elle été consacrée à terminer la rédaction des documents de la mise en commun de moyens afin de les diffuser au Réseau et à compléter ou corriger ceux déjà diffusés, afin de tenir compte des écarts relevés lors des audits internes. Il s'agit des documents relatifs :

- à la gestion des ressources humaines et de leurs compétences : volet formation et surveillance,
- au « Contrat » : modèles de trames de convention technique et de conventions entre D.D.(C.S.)P.P./O.V.S./Laboratoires/Vétérinaires sanitaires,
- à l'amélioration continue,
- à la gestion documentaire,
- à la revue de système,
- à l'audit interne

Enfin, le Guide de la Mise En Commun de Moyens (M.E.C.M.) rassemble les règles partagées par G.D.S. France et le Réseau en matière d'organisation et de fonctionnement de la M.E.C.M. Les documents livrés sont mis à la disposition du réseau dans la Bibliothèque « *Accréditation* » sur Office 365.

Pour accompagner les régions dans la mise en place de leur dispositif, les R.Q.R. ont été réunis à

cinq reprises pour un total de huit jours de travail ; la plupart des régions y ont été représentées par leur R.Q.R.

Le Comité de suivi du projet accréditation (C.O.S.A.) a été réuni une fois en 2015 : piloté par Christophe Moulin, il a examiné les travaux des groupes, a débattu et formulé des avis, puis a validé les documents et dispositifs, avant que les documents ne soient diffusés au réseau pour mise en œuvre et retour d'expérience.

Tout au long de l'année, des points d'étape ont été régulièrement présentés au Bureau et au Conseil d'Administration de GDS France.

Le Conseil d'Administration a validé, en janvier 2015, le « calendrier accréditation » prévoyant les audits du Co.Fr.Ac. pour l'évaluation initiale des O.V.S. au deuxième trimestre 2016, ainsi que le statut de *site chapeau* pour l'O.V.S. Pays de Loire. Le *site chapeau* est l'O.V.S. où sera réalisé par le Co.Fr.Ac. le premier de la série des au-

LA FORMATION DES AUDITEURS INTERNES

Dans le cadre de l'accompagnement du réseau vers l'accréditation des O.V.S, G.D.S. France a organisé plusieurs sessions de formation des auditeurs qualitatifs et techniques. En février 2015, six sessions de formation, à Paris et à Lyon, ont été dispensées par des consultants du cabinet Exactys. 21 auditeurs qualitatifs et 22 auditeurs techniques ont été formés, soit 43 personnes au total. Cette formation comprend deux phases :

Une première phase basée sur une formation théorique aux principales techniques d'audit et sensibilisation aux principes techniques de communication des auditeurs.

Une deuxième phase basée sur la supervision d'un audit : bilan de compétences de l'auditeur et évaluation du système de management de la qualité de l'organisme audité.

Chaque région a pu être auditée par un binôme auditeur qualitatif/auditeur technique. L'ensemble des régions a ainsi été formé.

dits, qui commencera par l'audit de la M.E.C.M. portée et gérée par G.D.S. France.

La politique nationale de G.D.S. France 2015-2016 relative au projet accréditation a été diffusée au réseau le 18 février 2015.

LES AUDITS CROISÉS INTERNES

2015 a été également l'année de la mise en place de notre réseau d'auditeurs internes formés et qualifiés et de la programmation des premiers audits internes croisés entre O.V.S.

En effet, pour répondre à l'une des exigences de la norme (réaliser au moins un audit interne annuel), mais surtout pour que chaque structure dispose d'un état des lieux objectif de l'état d'avancement de son système de management par la qualité, de ses points forts sur lesquels s'appuyer et à valoriser, de ses points faibles à travailler, le Conseil d'Administration de G.D.S. France, réuni en janvier, a validé, dans le cadre de la M.E.C.M., le dispositif d'audits internes croisés.

Ils se sont déroulés de mars à début juillet, chaque audit constituant pour les futurs auditeurs la phase terrain de la formation réalisée sous le tutorat des formateurs.

Le C.O.S.A. a validé les objectifs de ces audits, qui ont porté sur les points suivants :

- Exigences structurelles de l'O.V.S
- Gestion des compétences• Mise en application du cahier des charges de gestion des prophylaxies bovines lors de la campagne 2014/2015
- Ces audits, réalisés sur des systèmes en construction, ont permis à chaque région de mesurer le chemin parcouru et celui restant à faire pour atteindre le niveau des exigences d'accréditation.

Quasiment tous les rapports de ces audits ont signalé la compétence technique avérée des Opérateurs d'inspection (O.P.I.), des Responsables techniques (R.T.) et autres personnes impliquées dans la gestion des prophylaxies. Les écarts relevés ont porté sur l'animation et le pilotage de la démarche, ainsi que sur sa documentation insuffisante ou incohérente au regard des documents de la M.E.C.M. ou du fonctionnement local.

Au-delà de ceux intéressant les F.R.G.D.S./O.V.S. et nécessitant un plan d'action local, plusieurs écarts ont porté sur des données apportées par les autres acteurs de la prophylaxie bovine, données sur lesquelles les F.R.G.D.S./O.V.S. ont une maîtrise très relative puisque ces acteurs interviennent sous la tutelle de l'Etat. G.D.S. France a informé oralement la D.G.A.I. à plusieurs reprises de ces difficultés et les lui a confirmées par courrier en date du 12 janvier 2016..

Ce dispositif d'audits internes croisés sera reconduit chaque année. Le Bureau décentralisé a souhaité que la prise en charge des frais de déplacement des auditeurs réalisée en 2015 soit prolongée avec la création d'une ligne budgétaire spécifique. Ce dispositif assure à chaque O.V.S. le remboursement des frais de son binôme d'auditeurs quelle que soit la structure auditée, l'effort financier étant ainsi mutualisé au sein du Réseau.

Par ailleurs, un appui par les consultants formateurs a été décidé pour certains auditeurs nécessitant un second tutorat ou pour remplacer des auditeurs ne souhaitant plus assurer cette mission ou indisponibles temporairement (congé maternité).

Par ailleurs, la Commission nationale de prévention et de gestion des risques de perte d'impartialité (plus simplement nommée Commission Nationale de Déontologie, C.N.D.) a été mise en place par le Conseil d'administration de G.D.S.

France qui a validé son règlement intérieur le 22 octobre, puis sa composition le 03 décembre.

LES RISQUES DE PERTE D'OBJECTIVITÉ

Un point en particulier a fait l'objet d'un écart systématique dans toutes les régions : l'analyse des risques de perte d'impartialité et la description des moyens pour répondre à ces risques identifiés. Si une analyse nationale a été conduite en 2014 essentiellement pour le dossier de demande d'accréditation, les régions ne se la sont pas appropriée et ne l'ont pas déclinée localement. Afin de les aider dans ce travail, un guide a été rédigé début 2016.

Cette Commission peut être saisie par tout salarié ou administrateur des F.R.G.D.S. ou G.D.S. dans des situations de manque avéré d'impartialité ou de risque identifié ou présumé de perte d'impartialité, ainsi qu'en présence d'un conflit d'intérêt ou de risque identifié ou présumé d'un conflit d'intérêt. Elle rend des avis après analyse et traitement de toute situation qui n'a pu être gérée localement. Son périmètre de compétence concerne les missions déléguées ou confiées par l'Etat à l'O.V.S.

LE BILAN DES AUDITS

Au cours de l'été, à la suite de la demande du Comité de suivi du projet accréditation (C.O.S.A.) lors de sa réunion du 3 juin 2015, il a été transmis à chaque Président de région l'état d'avancement de la démarche dans sa région, en situant cette dernière par rapport à la moyenne nationale. Ce point d'étape a été réalisé sur la base du tableau de bord mis en place dès 2014, lisant les différents dispositifs à décliner.

Les O.V.S. ont ainsi été classés en trois catégories :

1. Quinze régions pouvant passer l'audit Co.Fr.Ac. aux

- dates prévues avec possibilité d'obtenir l'accréditation,
2. Trois régions ayant besoin de quelques mois supplémentaires pour atteindre le niveau d'obtention de l'accréditation,
 3. Quatre régions ayant pris un retard très important les mettant en incapacité d'obtenir l'accréditation si elles ne levaient pas rapidement leurs blocages.

Ce sont finalement cinq régions qui ont décidé de repousser l'audit de leur évaluation initiale par le Co.Fr.Ac. à l'automne 2016, les audits des autres O.V.S. étant prévus entre la mi-avril et début juillet.

Fin 2015, trois F.R.G.D.S. - Aquitaine, Lorraine, Pays de Loire - ont reçu du Co.Fr.Ac. une demande de documents de leur système de management de la qualité, afin de statuer sur la recevabilité opérationnelle de leur demande d'accréditation (pour rappel, la recevabilité administrative a été déclarée fin 2014 pour toutes les régions).

Comme la démarche s'inscrit dans une mise en commun de moyens, c'est sur la base de cet échantillon que toutes les autres régions devraient ensuite recevoir leur recevabilité opérationnelle. Le réseau peut donc remercier ces trois régions qui ont passé avec succès cette étape, permettant aux autres O.V.S. d'obtenir à leur tour cette recevabilité opérationnelle. L'étape suivante est l'établissement par le Co.Fr.Ac., début 2016, du calendrier des audits.

JOURNÉE NATIONALE ACCRÉDITATION :

2015 a été marqué par les premiers audits internes des F.R.G.D.S., et il était essentiel de faire un point d'étape à la suite de ces audits et d'annoncer les prochaines étapes à franchir jusqu'à l'évaluation du Co.Fr.Ac. en mars 2016. Cela a été fait lors d'une Journée Nationale, organisée le 23 septembre 2015 à Paris. Elle a battu les records de participation de la précédente journée en janvier 2015 : elle a regroupé 84 personnes représentant l'ensemble des régions !

La matinée fut consacrée au calendrier du projet accréditation du mois d'octobre 2015 à fin 2016, au traitement des écarts des premiers audits internes et un point a été présenté sur l'état d'avancement des régions. La présence de la D.G.Al. l'après-midi a permis d'échanger sur les attentes de l'Etat déléguant vis-à-vis des O.V.S., la campagne 2015-2016 et les suivantes dans le contexte des nouvelles régions administratives, les modalités de pilotage et surveillance des délégations et les garanties apportées par l'Etat pour ce qui concerne la fiabilité des données d'entrée du processus d'inspection. L'intervention de Laurence Plancke (Directrice Opérationnelle Nord Pas de Calais) et Aude Brulin (Responsable Qualité Régional Nord Pas de Calais et Picardie) sur leur organisation et leur fonctionnement inter-régional a enrichi les pratiques des autres régions.

F.M.G.D.S.

UNE ANNÉE RICHE EN CHANGEMENT

En 2015, le Fonds de mutualisation des G.D.S. a connu plusieurs changements, suite aux décisions prises lors de la dernière Assemblée Générale du F.M.S en date du 19 décembre 2014.

Ainsi, une modification du nom du Fonds a été validée : le Fonds de Mutualisation Sanitaire des G.D.S. (F.M.S.) est devenu le Fonds de Mutualisation des G.D.S. (F.M.G.D.S.), pour éviter toute confusion avec le F.M.S.E, grand fonds transversal professionnel dont la section Ruminants a été créée en 2015.

Lors de cette Assemblée Générale, les statuts du F.M.G.D.S. précisant l'objet du Fonds ont également été modifiés. Ainsi l'article 2 des statuts a été modifié, et précise dorénavant que :

le Fonds a pour objet d'assurer une prise en charge permettant de pallier toute ou partie des pertes économiques ou sanitaires subies par les éleveurs adhérents à leur G.D.S. en cas d'apparition d'un foyer de maladie animale, ou consécutives à la mise en œuvre d'un programme collectif volontaire de lutte contre une maladie animale ou de programmes sanitaires relevant de la compétence stricte de ses sociétaires.

Il peut également contribuer au financement par les éleveurs adhérents des actions sanitaires conduites dans le cadre de ces programmes collectifs.



Il peut enfin pallier tout ou partie des pertes subies individuellement par un éleveur adhérent en cas de survenue d'un incident sanitaire.

Il convient de rappeler que cet article 2 précise également que les indemnités versées par le Fonds ne peuvent concerner des pertes prises en charge par l'autorité publique ou par les programmes d'indemnisation du F.M.S.E.

Dans ce contexte, il a été décidé de rétrocéder aux G.D.S. une partie de la réserve départementale du F.M.G.D.S. Le montant de la part rétrocédée à chaque G.D.S. (droit de tirage 2015) a été établi en fonction du montant du montant de chaque réserve

départementale en date du 31 décembre 2014, et en fonction des éléments de cotisations des adhérents au F.M.G.D.S. pour l'année 2014. Ces « droits de tirage 2015 » vont permettre de financer des actions locales dans le cadre des dispositions et procédures votées en Assemblée Générale.

En date du 12 février 2016, dix-huit G.D.S. ont fait remonter à G.D.S. France leur fiche projet pour l'utilisation de ce droit de tirage 2015. Les maladies concernées par ces projets sont majoritairement la B.V.D. (quinze projets présentent des actions de surveillance et de maîtrise pour cette maladie), la Besnoitiose (quatre projets), l'I.B.R. (trois projets) et la Paratuberculose (trois projets).

2015 : CRÉATION DE LA SECTION RUMINANTS DU F.M.S.E.



Agréé depuis le 26 septembre 2013, le F.M.S.E. a pour objet d'indemniser les agriculteurs ayant subi des pertes économiques du fait d'une maladie animale ou végétale. Le F.M.S.E. dépose chaque année des programmes d'indemnisation des pertes en fonction des incidents sanitaires constatés sur le territoire français. Ces programmes peuvent être cofinancés par des fonds publics à hauteur de 65% des dépenses en application des dispositions de l'article 71 du Bilan de Santé de la P.A.C. transcrites en droit français.

Tous les agriculteurs sont affiliés à la section commune du F.M.S.E. L'affiliation est obligatoire et se traduit par une cotisation de 20 € annuels, levés par la M.S.A.

Chaque filière de production peut disposer d'une section spécialisée au sein du F.M.S.E., pour couvrir les risques spécifiques à cette production. La section des éleveurs de ruminants a été créée début 2015. Elle a pour objet d'indemniser les éleveurs de ruminants des préjudices provoqués par les maladies animales.

Gouvernance de la section Ruminants

Sa présidence est assurée par Michel Combes, et elle comprend 15 représentants :

- cinq représentants de G.D.S. France ;
- cinq représentants des organisations syndicales : F.N.S.E.A. (deux), J.A. (un), Coordination Rurale (un), Confédération Paysanne (un) ;
- quatre représentants des Associations spécialisées : F.N.P.L., F.N.B., F.N.O. et F.N.E.C. ;
- un représentant de la Confédération Nationale de l'Élevage (C.N.E.).

Au cours de l'année 2015, les membres de la section Ruminants se sont réunis à cinq reprises.

Les maladies prises en charge

Les maladies potentiellement éligibles sont les maladies animales classées dangers sanitaires de 1^{re} ou de 2^e catégorie (arrêté du 29 juillet 2013 et suivants) et inscrites sur la liste de l'O.I.E. ou sur la liste du Règlement européen 652/2004.

En 2015, la section Ruminants a validé puis mis en œuvre deux programmes d'indemnisation :

- Pertes cliniques liés au passage de la F.C.O. sérotype 1 en Corse en 2014
- Blocages des exploitations liées à une suspicion de Tuberculose

La section Ruminants a également acté le déploiement en 2016 d'un programme d'indemnisation des coûts résultant des mesures de lutte obligatoires contre la F.C.O. sérotype 8 (automne 2015).

Les G.D.S. au cœur du fonctionnement de la section Ruminants

► Collecte

En 2015, la collecte des cotisations de la section Ruminants du F.M.S.E. a été assurée par les G.D.S., auprès de tous les éleveurs de ruminants professionnels, qu'ils soient ou non adhérents au G.D.S.

Pour 2015, le montant des cotisations est resté identique à celui du montant des cotisations du F.M.G.D.S. en 2014, à savoir 0,10 € par bovin, et 0,02€ par ovin et par caprin.

► Instruction des dossiers

Ce sont les G.D.S., par une convention spécifique avec le F.M.S.E. qui sont chargés d'instruire les dossiers éligibles à une indemnisation.

En 2015, les G.D.S. ont instruits 55 dossiers dans le cadre du programme d'indemnisation F.C.O. sérotype 1 (Corse) et 474 dossiers dans le cadre du programme d'indemnisation Tuberculose.





149, rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12
Tél. : 01 40 04 51 24 - Fax : 01 40 04 51 28
Mail : fngds@reseaugds.com